

03

Responsabilité sociétale d'Eurazeo

3.1 Stratégie de durabilité

- 3.1.1 O⁺, moteur d'une transition juste et durable
- 3.1.2 Climat : atteindre la neutralité nette carbone (O)
- 3.1.3 Inclusion : favoriser une société plus inclusive (+)
- 3.1.4 La durabilité à tous les niveaux de l'organisation
- 3.1.5 Un engagement ESG et Impact reconnu

3.2 Déclaration de Performance Extra-Financière

- 3.2.1 Tableau de synthèse des risques et opportunités
- 3.2.2 Activité d'investissement
- 3.2.3 Conséquences sociales
- 3.2.4 Conséquences environnementales
- 3.2.5 Éthique
- 3.2.6 Taxonomie européenne

3.3 Tableau des indicateurs clés de performance

3.4 Notes méthodologiques

3.5 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant

3.6 Plan de vigilance

- 3.6.1 Introduction
- 3.6.2 Principes fondamentaux et référentiels
- 3.6.3 Cartographie, identification, analyse et hiérarchisation des risques
- 3.6.4 Procédures d'évaluations régulières
- 3.6.5 Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves
- 3.6.6 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements
- 3.6.7 Dispositif de suivi des mesures

3.1 Stratégie de durabilité

3.1.1 O⁺, MOTEUR D'UNE TRANSITION JUSTE ET DURABLE

Maîtriser et intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur du modèle d'affaires est un impératif pour assurer la résilience et la performance à long terme. Ils constituent une dimension fondamentale, intégrée à part entière aux décisions stratégiques et opérationnelles d'Eurazeo, au même titre que les aspects financiers. Ceci constitue un facteur clé de différenciation, tant pour les investisseurs qui nous confient leur capital que pour les entreprises qui nous confient leur croissance.

La prise en compte de ces enjeux permet d'anticiper les risques (fiduciaires, réglementaires et de réputation) et les tendances de marché, d'identifier des entreprises *future-proof*, et les aider à adapter leurs modèles d'affaires à une économie bas-carbone et plus inclusive. Cela résulte en un portefeuille à la fois résilient et performant. C'est la conviction d'Eurazeo depuis près de vingt ans, faisant du Groupe un pionnier et l'un des leaders reconnus en matière d'investissement responsable.

La stratégie de durabilité du Groupe, nommée O⁺, s'articule autour de deux engagements forts : atteindre la neutralité nette carbone (O) et favoriser une société plus inclusive (+). Elle s'applique au Groupe et à l'ensemble des sociétés du portefeuille. En intégrant de manière équilibrée et cohésive les dimensions environnementale et sociale, O⁺ permet à Eurazeo de jouer un rôle moteur vers une transition juste. Concrètement, comment cela se traduit-il ?

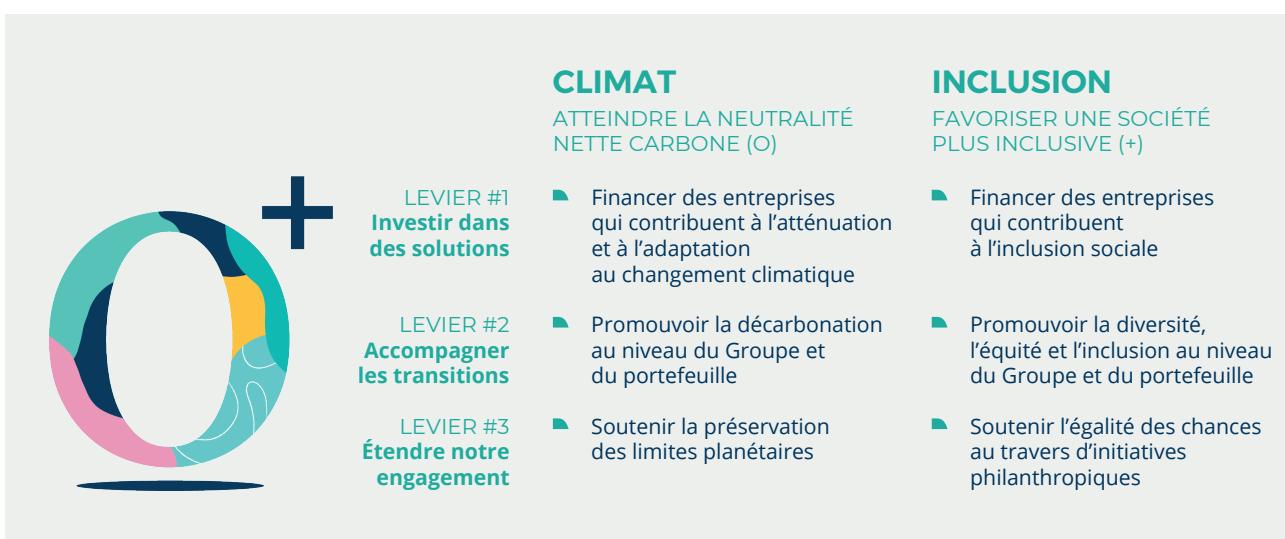
Mobiliser des capitaux vers le développement de solutions : Eurazeo finance des entreprises qui contribuent, à travers leur activité, leurs produits ou leurs services, à l'atténuation du changement climatique et à son adaptation, ainsi qu'à l'amélioration de l'inclusion sociale. Fin 2023, 5,3 Mds€ d'actifs sous gestion y étaient dédiés, en augmentation de 23 % par rapport à fin 2022. Ces dernières années, le Groupe a accéléré ces investissements, notamment à travers la création de fonds d'impact *return-first* aux profils de rentabilité alignés avec les meilleurs standards de leurs classes d'actifs. Eurazeo ambitionne d'élargir son offre, convaincu que l'impact est source de

résilience, croissance et performance, et une opportunité significative de développement de ses actifs sous gestion.

Réduire au maximum l'impact environnemental : Eurazeo a été la première société de Private Equity en Europe à s'engager dans une trajectoire de décarbonation scientifique avec la *Science Based Targets initiative* (SBTi). Le Groupe a lancé un programme à destination des sociétés du portefeuille visant à les former à la décarbonation et à leur donner accès à des experts en carbone pour établir et mettre en œuvre leur stratégie climatique. Au-delà des enjeux climatiques, Eurazeo s'est engagé à inscrire ses activités dans le respect de l'ensemble des limites planétaires, et notamment celles liées à la biodiversité et à l'eau.

Maximiser l'impact social et renforcer la contribution sociétale : Eurazeo témoigne d'une culture solide de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI). En plus de ses objectifs ambitieux visant la parité au sein de ses équipes d'ici 2030, le Groupe participe activement à des initiatives visant à promouvoir les meilleures pratiques en matière de DEI. En outre, le Groupe accompagne activement les sociétés de son portefeuille dans l'adoption de pratiques plus inclusives et équitables. Au-delà de ses frontières, Eurazeo s'investit dans des projets philanthropiques liés à la protection et à l'éducation de la jeunesse.

Répondre aux standards de durabilité les plus élevés : Eurazeo est régulièrement reconnu pour ses engagements et ses progrès constants en matière d'ESG et d'impact. Le Groupe tire parti de cadres et d'initiatives de renommée mondiale pour façonner et mettre en œuvre sa stratégie O⁺ et adopte une démarche d'amélioration continue de ses processus. Au fil des années, le Groupe a établi des pratiques *best-in-class* telles que l'intégration d'objectifs de durabilité dans la rémunération des dirigeants et la mise en place d'un programme d'engagement visant à sensibiliser, former et engager ses parties prenantes sur les enjeux ESG.



La mise en œuvre d'O⁺ est détaillée dans les sections 3.1 Stratégie de durabilité et 3.2 Déclaration de Performance Extra-Financière, ainsi que dans la Politique d'Investissement Responsable d'Eurazeo, disponible sur le site internet.

■ 3.1.2 CLIMAT : ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ NETTE CARBONE (O)

Le réchauffement climatique fait peser des risques accrus sur la santé, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité des personnes et le développement économique. La dégradation des écosystèmes, la raréfaction des ressources et la multiplication des catastrophes naturelles entraînent des répercussions directes sur les activités des entreprises et l'ensemble de leur chaîne de valeur. Le rapport de synthèse du GIEC⁽¹⁾ publié en mars 2023 souligne l'urgence de prendre des mesures plus ambitieuses et montre qu'une action immédiate peut encore garantir un avenir durable et vivable pour tous.

Reconnaissant l'urgence de la situation, Eurazeo s'engage activement dans cette mobilisation, notamment au travers des trois leviers détaillés ci-dessous. Par ailleurs, le Groupe est partie prenante d'un mouvement mondial en faveur de la neutralité nette carbone, qu'il cherche à atteindre au plus tard en 2040.

3.1.2.1 LEVIER #1 : INVESTIR DANS DES SOLUTIONS

Eurazeo finance des entreprises apporteuses de "solutions" qui contribuent à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique au travers de leurs activités, produits ou services. Le Groupe recherche des opportunités d'investissement qui permettent de réduire ou d'éviter de manière significative les émissions de gaz à effet de serre (GES), dans des secteurs tels que la mobilité électrique, la transition agricole, l'isolation thermique, l'économie circulaire, l'hydrogène, etc. **Fin 2023, la part d'actifs sous gestion dédiée à ces investissements s'établit à 1,9 Md€**, répartis dans les fonds généralistes et les fonds d'impact⁽²⁾.

Fonds d'impact

Eurazeo propose actuellement trois fonds d'impact dédiés à la transition environnementale :

■ Eurazeo Smart City Venture Fund II (Article 8 - SFDR) :

- Le fonds ambitionne d'aider les villes à accélérer leur transition écologique et à être plus résilientes en investissant dans les start-ups les plus prometteuses dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, de la proptech et de la logistique. Pour atteindre cet objectif, le fonds investit majoritairement dans des entreprises à fort impact environnemental, c'est-à-dire des sociétés offrant des solutions à des problèmes environnementaux. Ainsi, une partie du portefeuille contribue à la réalisation de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 11 "Villes et communautés durables" et à l'ODD 13 "Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques".
- En 2023, le fonds a fait son *closing* final au-delà de son objectif cible et a investi dans deux sociétés *impact-driven* : Urban Chain, plateforme d'échange d'énergie renouvelable *peer-to-peer* au Royaume-Uni, et AltMobility, une plateforme innovante de *leasing* et de gestion d'actifs de véhicules électriques.

■ Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure (Article 9 - SFDR) :

- Le fonds vise à soutenir et à accélérer la transition écologique et énergétique de l'industrie du transport maritime, conformément à la trajectoire de décarbonation de l'Organisation Maritime Internationale (IMO), en ciblant les technologies durables innovantes appliquées aux actifs maritimes. Il contribue ainsi à la réalisation de l'ODD 9 "Industrie, innovation et infrastructures", de l'ODD 13 "Mesures

relatives à la lutte contre les changements climatiques" et de l'ODD 14 "Vie aquatique".

- En 2023, le fonds a accéléré son déploiement en concluant quatre nouvelles transactions avec Samskip Group pour le financement du premier navire porte-conteneurs zéro émission de dernière génération, Olympic Subsea pour le financement d'un navire utilisé dans la construction et la maintenance de parcs éoliens offshore et Longship Group pour le financement de deux navires de nouvelle génération destinés au fret maritime à courte distance parmi les plus écologiques du secteur.

■ Eurazeo Transition Infrastructure Fund (Article 9 - SFDR) :

- Le fonds cherche à accélérer la transition vers une économie bas-carbone en réalisant des investissements durables dans la transition énergétique et numérique. Il contribue ainsi à la réalisation de l'ODD 7 "Énergie propre et d'un coût abordable", de l'ODD 9 "Industrie, innovation et infrastructures" et de l'ODD 13 "Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques".
- En 2023, le fonds a poursuivi sa levée de fonds, avec un engagement total des investisseurs à hauteur de 533 M€, dépassant son objectif initial de 500 M€. Par ailleurs, il a affiché une bonne dynamique de déploiement avec trois nouveaux investissements dans Etix Everywhere, un opérateur de data centers régionaux qu'il accompagnera dans sa décarbonation, 2BSI, un acteur de la gestion et de la valorisation des déchets, et TSE, un acteur majeur de l'agri-photovoltaïsme.

(1) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec).

(2) Sociétés identifiées par Eurazeo comme ayant une activité, des produits ou des services contribuant à une économie bas carbone sur la base de leurs valorisations au 31 décembre 2023.

Fonds d'impact environnemental

EURAZEOSTMART CITY VENTURE FUND II

Expertise : Private Equity - Venture

Classification SFDR : Article 8

Contribution aux ODD* :



Investissements 2023* :



EURAZEOSTSUSTAINABLE MARITIME INFRASTRUCTURE

Expertise : Private Debt - Asset-based Finance

Classification SFDR : Article 9

Contribution aux ODD :



Investissements 2023 :



EURAZEOTRANSITION INFRASTRUCTURE FUND

Expertise : Real Assets - Infrastructure

Classification SFDR : Article 9

Contribution aux ODD :



Investissements 2023 :



*Investissements dans des sociétés impact-driven.

Par ailleurs, en ligne avec son ambition de renforcer son positionnement sur le segment de l'impact, Eurazeo travaille actuellement au développement de deux nouveaux fonds :

- **Fonds de dette pour la décarbonation du secteur maritime (Article 8 - SFDR) :** En février 2023, Eurazeo et Société Générale ont annoncé unir leurs expertises pour accélérer la transition durable du secteur maritime en soutenant les armateurs dans la transformation de leur flotte. Ce fonds repose sur un système de cession-bail pour l'acquisition de nouveaux navires ou sur la transformation de navires existants afin d'en améliorer la performance énergétique.
- **Fonds de Buyout sur la préservation des limites planétaires (Article 9 - SFDR) :** Eurazeo travaille sur une nouvelle stratégie d'impact ciblant spécifiquement les modèles d'économie régénérative et circulaire ainsi que les solutions pour la transition et l'adaptation aux défis environnementaux, avec pour ambition de contribuer à la préservation de l'ensemble des limites planétaires.

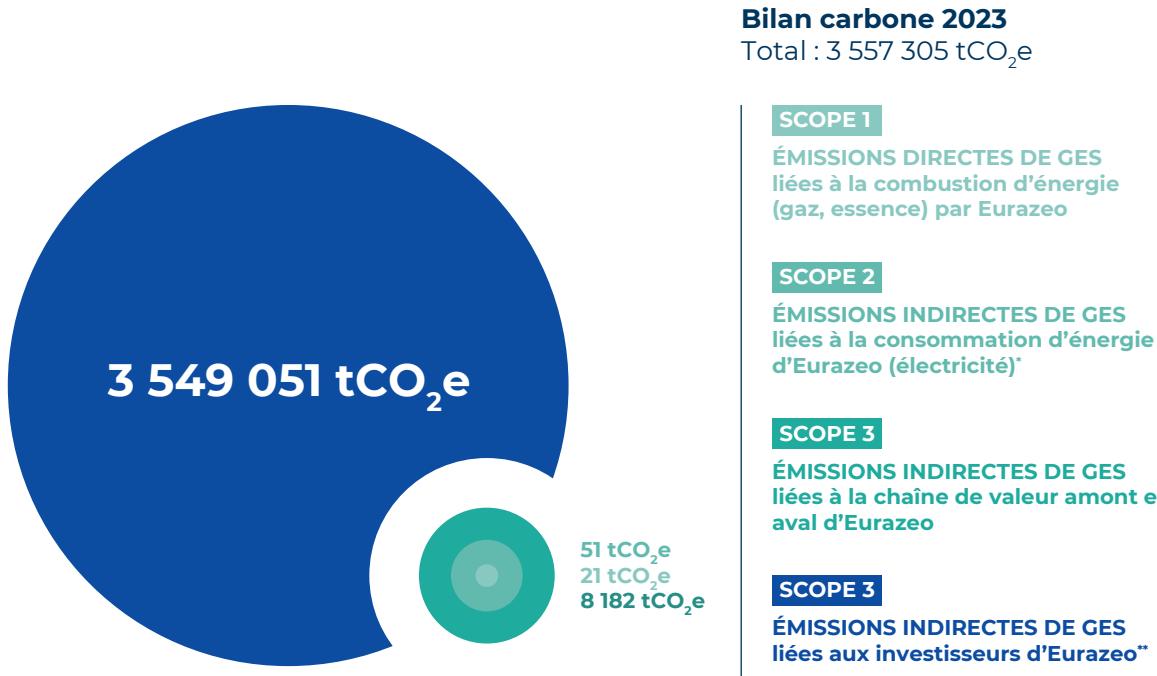
3.1.2.2 LEVIER #2 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Eurazeo aligne ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris en vue de limiter la hausse de la température à 1,5°C. Les engagements climat d'Eurazeo comportent trois étapes : mesurer l'empreinte carbone d'Eurazeo et des sociétés de son portefeuille, réduire au maximum l'impact environnemental et accroître la contribution climatique du Groupe.

Mesurer l'empreinte carbone

Eurazeo réalise **son bilan carbone selon le GHG Protocol** (ou Protocole Gaz à Effet de Serre (GES)), qui fournit des normes et recommandations pour comptabiliser les émissions de GES. Il distingue trois Scopes : le Scope 1 correspond aux émissions directes de GES, le Scope 2 aux émissions indirectes liées à l'énergie, et le Scope 3 regroupe l'ensemble des autres émissions indirectes, en amont ou en aval de l'activité, selon 15 catégories distinctes. En 2023, Eurazeo a encore amélioré la précision de l'évaluation de son empreinte carbone grâce à une approche *bottom-up* basée sur les extraits comptables de l'ensemble de ses filiales, complétée par des données physiques autant que disponibles. Le périmètre inclut l'ensemble des bureaux d'Eurazeo à travers le monde, soit les sites de Paris, Berlin, Francfort, Luxembourg, Milan, New York, Séoul, Singapour, Madrid, Londres, Shanghai, et São Paulo, soit un effectif total de 441 collaborateurs (versus 431 en 2022). Voir section 3.2.4 Conséquences environnementales pour plus d'informations.

Le bilan carbone d'Eurazeo⁽¹⁾ s'établissait à 3 557 305 tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂eq), décomposé comme suit :



* Selon la méthode de calcul des émissions de Scope 2 Market-based prenant en compte les contrats d'approvisionnement de l'entreprise et autres instruments contractuels tels que les Energy Attribute Certificates (EAC).

** Au prorata de la valeur actuelle nette des sociétés dans le portefeuille d'Eurazeo. Emissions indirectes de GES hors activité Private Funds Group et hors activité Asset Based Finance.

Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2023.

■ Scope 1 : Emissions directes de GES liées à la combustion d'énergies (gaz, essence) par Eurazeo (51 tCO₂e soit 0,001 % des émissions totales).

■ Scope 2 : Émissions indirectes de GES liées à la consommation d'énergie d'Eurazeo (électricité) (21 tCO₂e en market-based soit 0,001 % des émissions totales).

■ Scope 3 : Par la nature de son activité d'investissement, Eurazeo a la particularité d'avoir un Scope 3 qui se décompose en deux parties :

- Émissions indirectes de GES liées à la chaîne de valeur amont et aval d'Eurazeo** (8 182 tCO₂e soit 0,230 % des émissions totales), correspondant selon le GHG Protocol aux "achats de produits et services" (catégorie 1), "biens d'équipement informatique" (catégorie 2, nouvellement évaluée en 2023), aux "voyages d'affaires" (catégorie 6) et aux "activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scopes 1 ou 2)" (catégorie 3).

• **Émissions indirectes de GES liées aux investissements d'Eurazeo** (3 549 051 tCO₂e soit 99,768 % des émissions totales), correspondant aux "investissements" (catégorie 15) des émissions du Scope 3 selon le GHG Protocol. L'évaluation des émissions de GES du portefeuille couvre les émissions des Scopes 1, 2 et 3 des sociétés du portefeuille. Elle est basée sur les données réelles des sociétés ayant réalisé leur bilan carbone dans l'année et pour les autres, sur une estimation selon des facteurs d'émissions monétaires liés au secteur d'activité de la société (issus de la base de données CDP, appliquée en fonction du chiffre d'affaires). Le total est calculé au prorata de la valeur actuelle nette de la société dans le portefeuille d'Eurazeo, méthode alignée sur les recommandations du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). A noter également que cette année, dans une démarche d'amélioration continue, Eurazeo a intégré l'ensemble des émissions associées aux prestations intellectuelles mobilisées par les sociétés lors des transactions d'investissement, ou *deal fees*, représentent 9 519 tCO₂e⁽²⁾.

Eurazeo publie son bilan carbone et rend compte annuellement de ses progrès selon les recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD)⁽³⁾, qui appelle le secteur financier à plus de prise en compte et de transparence sur les enjeux climatiques.

(1) Calculé selon la méthodologie du GHG Protocol intégrant des facteurs d'émissions issus de différentes bases de données: celle de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise énergétique (ADEME), la Base IMPACTS, celle du Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA) et celle de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE).

(2) En accord avec le périmètre comptable d'Eurazeo, ce renforcement méthodologique est accompagné d'une évolution de l'attribution des émissions associées aux *deal fees*, qui sont réintégrées dans la catégorie 15 "investissements" pour les sociétés concernées. En 2022, elles représentaient 6 964 tCO₂e, alors intégrées dans le Scope 3.2.

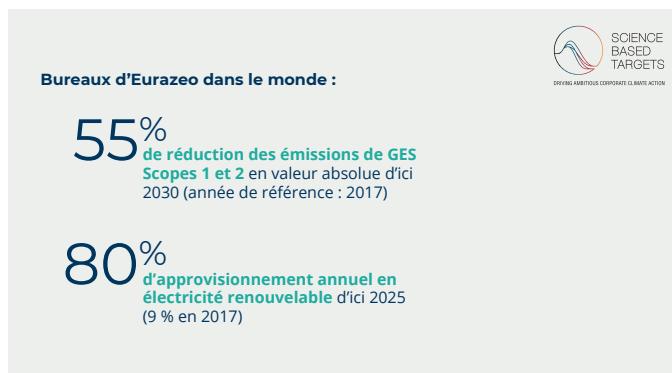
(3) Crée par le Financial Stability Board, la TCFD fournit un ensemble de recommandations sur le type d'informations que les entreprises devraient divulguer pour aider les investisseurs, les prêteurs et les souscripteurs d'assurance à évaluer et à chiffrer de manière appropriée un ensemble spécifique de risques liés au changement climatique.

Réduire l'empreinte carbone

Engagements SBTi

Afin de s'assurer que la décarbonation se fasse dans des proportions et à un rythme suffisant pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris, Eurazeo s'est engagé auprès de la *Science Based Targets initiative (SBTi)*⁽¹⁾, l'initiative internationale de référence pour aider les entreprises à décarboner leurs activités, et ce dès 2020 – faisant du Groupe un pionnier dans l'industrie du Private Equity en Europe. Eurazeo a ainsi défini des *science-based targets*, des objectifs de réduction des émissions de GES alignés avec les recommandations de la communauté scientifique internationale. Du fait des méthodologies disponibles et des critères d'éligibilité, le périmètre d'engagement SBTi couvert est plus restreint que celui de l'empreinte carbone du Groupe et du portefeuille Eurazeo⁽²⁾. Ces objectifs ont été officiellement validés début 2022 par SBTi et se décomposent comme suit :

Objectifs du groupe Eurazeo validés par SBTi



Objectifs du portefeuille validés par SBTi



Progrès au niveau du Groupe

Périmètre couvert par SBTi

En 2023, Eurazeo a poursuivi ses efforts de réduction sur ses émissions de *Scopes 1 et 2*, passant de 79 tCO2e à 71 tCO2e (*Scope 2 exprimé en market based*). Cette baisse de 10 % repose notamment sur la diminution du *Scope 1* liée à la consommation de carburants (réduite de 36 % entre 2022 et 2023). De plus, Eurazeo continue de se fournir en électricité verte directement auprès de ses distributeurs pour ses principaux bureaux en France (Monceau et Champs-Elysées) et à Londres. Pour les bureaux en Europe et aux États-Unis pour lesquels le Groupe n'a pas de contrôle sur le contrat d'approvisionnement, Eurazeo a acheté des garanties d'origine (GO) et des certificats d'énergie renouvelable (REC) pour couvrir sa consommation d'électricité⁽³⁾.

Depuis 2017 (année de référence), Eurazeo a réduit ses émissions de *Scopes 1 et 2* de 59 % en valeur absolue, atteignant ainsi son objectif de 55 %. De plus, pour la deuxième année consécutive, Eurazeo

maintient sa consommation électrique provenant de sources renouvelables au-dessus de son objectif de 80 % (avec 96 % en 2023).

Périmètre non couvert par l'engagement SBTi

Les émissions *Scope 3* d'Eurazeo hors émissions financées ne sont pas incluses dans le périmètre de l'engagement SBTi. Il s'agit des émissions liées aux achats de produits et services, aux biens d'équipement informatique et aux voyages d'affaires d'Eurazeo car d'une matérialité réduite au regard de son *Scope 3* représenté par les émissions des sociétés de son portefeuille. Néanmoins, dans sa démarche d'investisseur responsable, Eurazeo s'est fixé un objectif de réduction de 30 % en valeur absolue (eu égard à la croissance du Groupe) de ces émissions d'ici 2030 (par rapport à 2019). Ainsi, pour les achats de produits et services, Eurazeo a débuté une stratégie d'engagement de ses principaux fournisseurs dans une démarche de décarbonation. De plus, pour les voyages d'affaires, grâce au suivi et à l'actualisation des émissions avec des données physiques précises, Eurazeo développe une stratégie de réduction des émissions.

(1) La *Science Based Targets initiative (SBTi)* est un partenariat conjoint du *Carbon Disclosure Project (CDP)*, du Pacte Mondial des Nations Unies, du *World Resources Institute (WRI)* et du *World Wildlife Fund (WWF)* créé en 2015 dans le contexte de la COP 21. Elle soutient et donne un cadre aux entreprises dans la définition d'objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) en ligne avec les recommandations faites par la communauté scientifique internationale et de manière à respecter les termes de l'Accord de Paris.

(2) Conformément aux méthodologies SBTi disponibles, les activités d'investissement éligibles sont : *Private Equity* et *Real Estate*. En attente des méthodologies pour le fonds de fonds et la dette.

(3) L'Ademe définit la garantie d'origine (GO) comme étant "un document électronique qui existe dans tous les pays de l'Union Européenne permettant au consommateur d'avoir la garantie de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables". Le REC (*Renewable Energy Certificate*) constitue l'équivalent de la GO outre-Atlantique.

Progrès au niveau du portefeuille

Comme mentionné dans la partie "Mesurer l'empreinte carbone", les émissions liées au portefeuille d'Eurazeo correspondent à la quasi-totalité de ses émissions. Ainsi, il est primordial pour le Groupe d'engager les sociétés qu'il finance dans la décarbonation de leurs activités.

En 2023, Eurazeo a renforcé ses actions d'accompagnement des sociétés du portefeuille, notamment en :

- **conservant et approfondissant la section dédiée à la décarbonation dans les rapports ESG annuels des sociétés du portefeuille**, pour les sensibiliser aux efforts de décarbonation qu'elles doivent entreprendre. Y figurent la mesure de l'empreinte carbone de la société sur les *Scopes 1, 2 et 3* et de l'intensité carbone de la société (en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires), ainsi que le calcul d'une trajectoire de décarbonation illustrative conforme à l'Accord de Paris et valorisée financièrement à travers un prix adossé à la tonne de carbone⁽¹⁾;
- **renforçant son dispositif d'engagement des sociétés du portefeuille** par un programme d'accompagnement complet pour l'établissement de leur stratégie climatique. Celui-ci propose une méthodologie pas à pas pour l'évaluation de l'empreinte carbone, le calcul d'une trajectoire de décarbonation alignée Accord de Paris et la définition d'objectifs de décarbonation, associés à une sélection de partenaires ainsi qu'un outil digital de Carbon Management à des tarifs préférentiels. Intervenant en complément des ressources de sensibilisation et de formation déjà proposées, ce programme vise à faciliter et à accélérer le passage à l'action dans la lutte contre le réchauffement climatique tout en augmentant la résilience des entreprises du portefeuille.

A fin décembre 2023, **le portefeuille d'Eurazeo affiche les progrès suivants** (exprimés en nombre de sociétés) :

- 49 % ont réalisé leur bilan carbone Scope 1, 2 et 3 en données réelles⁽²⁾ (vs 38 % en 2022),
- 38 % ont mis en place des initiatives visant à décarboner leurs activités (vs 40 % en 2022).

Périmètre couvert par l'engagement SBTi

Sur son périmètre d'engagement SBTi, à fin décembre 2023, Eurazeo affiche les progrès suivants⁽³⁾ :

- 26 % en capital investi, soit 16 % en nombre de sociétés, se sont engagées auprès de la *Science Based Targets initiative (SBTi)* à définir des objectifs de décarbonation (vs. 2 % en 2022), et
- 4 % en capital investi, soit 4 % en nombre de sociétés, ont leurs objectifs de décarbonation validés par SBTi.

Périmètre non couvert par l'engagement SBTi

Une partie des sociétés du portefeuille ne répondent pas aux critères d'éligibilité prévus par SBTi et/ou pour lesquelles les méthodologies SBTi (activités de dette, fonds de fonds et infrastructure) sont toujours en cours de développement. Néanmoins, dans sa démarche d'investisseur responsable, Eurazeo encourage activement les sociétés de ces activités d'investissement à mettre en place des initiatives de réduction de leurs émissions carbone et à se fixer des objectifs de décarbonation sur leurs *Scopes 1, 2 et 3*, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Voir section 3.2.2 Activité d'investissement pour plus d'informations.

A fin décembre 2023, les sociétés du portefeuille non couvertes par l'engagement SBTi affichent les progrès suivants (en nombre de sociétés)⁽⁴⁾:

- 5 % se sont engagées auprès de la *Science Based Targets initiative (SBTi)* à définir des objectifs de décarbonation (vs. 4 % en 2022), et
- 2 % ont leurs objectifs de décarbonation validés par SBTi (vs. 2 % en 2022).

Contribution climatique additionnelle

L'objectif prioritaire d'Eurazeo est de réduire ses émissions de GES. Par ailleurs, Eurazeo mène des actions additionnelles en vue d'accroître davantage sa contribution climatique. En effet, Eurazeo a indexé des critères ESG dans sa ligne de crédit syndiqué depuis 2019. Ceci a permis en 2023 le financement de quatre projets de contribution carbone localisés dans la Drôme, la Nièvre, l'Oise et en Seine-Maritime. Certifiés Label Bas Carbone, ces projets permettront le stockage et la réduction d'émissions de GES pour un volume total de 4 785 tonnes d'équivalent CO₂ d'ici 2029.

(1) Approche inspirée du rapport de la *High-level Commission on Carbon Prices*, de la *Carbon Pricing Leadership Coalition*.

(2) Eurazeo évalue le bilan carbone de l'ensemble des sociétés de son portefeuille (hors Private Funds Group (PFG)). Pour les sociétés qui ne disposent pas de mesure de leur empreinte carbone en données réelles, Eurazeo l'évalue grâce à des facteurs d'émissions monétaires liés au secteur d'activité de la société (issus de la base de données CDP, appliquée en fonction du chiffre d'affaires). Le total est calculé au prorata de la valeur actuelle nette de la société dans le portefeuille d'Eurazeo, méthode alignée sur les recommandations de la Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

(3) Le périmètre d'engagement d'Eurazeo inclut l'ensemble des sociétés éligibles selon les critères définis par le SBTi, pour les méthodologies et activités d'investissement disponibles. Ces objectifs sont exprimés en pourcentage de capital investi.

(4) Sociétés non-éligibles selon les critères et méthodologies définis par la *Science Based Targets initiative (SBTi)*, ayant signé leur lettre d'engagement SBTi, exprimé en nombre de sociétés, au 31 décembre 2023.

3.1.2.3 LEVIER #3 : ÉTENDRE NOTRE ENGAGEMENT

Conscient que les enjeux environnementaux vont au-delà des seuls défis liés au réchauffement climatique, **Eurazeo s'engage à inscrire ses activités dans le respect de l'ensemble des limites planétaires** – celles au sein desquelles nous devons maintenir le système Terre pour en assurer la résilience et la stabilité, afin de garantir le maintien d'un habitat propice pour l'humanité⁽¹⁾. Le Groupe a ainsi engagé des travaux pour comprendre la matérialité de ces enjeux environnementaux pour les sociétés qu'il finance, en commençant par la biodiversité, et plus récemment l'eau, et avec l'ambition d'étendre progressivement ces travaux aux autres limites planétaires.

Stratégie en matière de biodiversité

Il y a près de 10 ans, Eurazeo commençait à inclure les enjeux de biodiversité dans les *due diligences ESG*, en s'attachant notamment à identifier les éventuels risques associés. Sujet de préoccupation croissante, les enjeux de biodiversité ont été intégrés aux nouvelles réglementations finance durable, et de nombreux outils se développent pour permettre leur analyse et leur prise en compte.

En 2022, Eurazeo a défini **une stratégie pour contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité**⁽²⁾ en l'intégrant aux différentes étapes du cycle d'investissement.

En phase d'acquisition :

- La politique d'exclusion d'Eurazeo discrimine les activités les plus néfastes pour la biodiversité (pesticides, expérimentation animale, fourrure, etc.).
- Une *due diligence ESG* intégrant les risques associés à la biodiversité est systématiquement réalisée en amont de chaque investissement.

En phase de détention :

- La campagne de reporting ESG intègre des indicateurs biodiversité qui font l'objet d'un suivi annuel. En complément de l'indicateur n°7 des Principales Incidences Négatives (PAI)⁽³⁾, la biodiversité fait maintenant partie des 20 "incontournables O⁺" afin d'inciter les entreprises du portefeuille à mettre en place une stratégie biodiversité. Voir section 3.2.2 Activité d'investissement.
- Eurazeo réalise également une analyse des impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité et des services écosystémiques et utilise pour cela la base de données Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure (ENCORE)⁽⁴⁾.
- A l'échelle des sociétés du portefeuille, Eurazeo soutient et accompagne la définition et la mise en œuvre de stratégies biodiversité adaptées à leurs activités.

■ Enfin, le Groupe s'emploie à tester de nouveaux outils et méthodologies d'évaluations et à faire progresser l'intégration des enjeux de biodiversité dans le métier du capital investissement. Eurazeo a notamment été nommé co-responsable du groupe de travail France Invest "GT Biodiversité - sous-groupe II" à son lancement début 2022, et a repris en 2024 la co-responsabilité .

Objectif de la stratégie biodiversité

Pour les actifs identifiés comme ayant un fort enjeu biodiversité, Eurazeo s'est ainsi fixé **l'objectif que 100 % d'entre eux aient formalisé un plan d'action d'ici 2030**, en ligne avec la Convention sur la diversité biologique⁽⁵⁾ et le *Global Biodiversity Framework* (GBF)⁽⁶⁾ de Kunming-Montréal.

Cette stratégie **s'appuie sur les principes de la méthodologie Science-Based Targets for Nature** développée par le *Science Based Targets Network* (SBTN)⁽⁷⁾, qui fournit un cadre de référence pour fixer des objectifs scientifiques vis-à-vis de la nature. Cependant, le SBTN n'ayant pas encore spécifié de cadre d'application pour les acteurs financiers, Eurazeo a défini son périmètre d'engagement biodiversité selon les mêmes critères d'éligibilité que ceux du SBTi pour l'engagement des sociétés du portefeuille dans une trajectoire de décarbonation, sur les branches d'activité *Private Equity* et *Real Estate* d'Eurazeo.

Objectif du portefeuille



*Le SBTN n'ayant pas encore spécifié de cadre d'application pour les acteurs financiers, Eurazeo a défini son périmètre d'engagement biodiversité selon les mêmes critères d'éligibilité que ceux du SBTi pour l'engagement des sociétés du portefeuille dans une trajectoire de décarbonation, sur les branches d'activité Private Equity et Real Estate d'Eurazeo.

- (1) L'équipe internationale dirigée par Johan Rockström du *Stockholm Resilience Center* a identifié neuf limites planétaires délimitant les conditions de maintien d'un système Terre habitable, explicitées et quantifiées dans la publication *A safe operating space for humanity* (Rockström, J., Steffen, W., Noone, K. et al. *Nature* 461, 472-475 (2009)).
- (2) La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants et les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes dans l'espace et le temps, ainsi que leurs interactions. Elle joue un rôle clé dans la résilience et la stabilité des systèmes et processus à l'origine des services écosystémiques, dont bénéficient l'humanité et l'économie.
- (3) S'inscrivant dans le cadre du Règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*), les Principales Incidences Négatives ou *Principal Adverse Impacts* (PAI) sont les "effets négatifs, importants, ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique".
- (4) Développée par la *Natural Capital Finance Alliance*, en partenariat avec le centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE-WCMC) et *Global Canopy*, la base de données ENCORE est régulièrement citée par des acteurs comme l'initiative SBTN ou *Finance for Biodiversity* en tant que référence pour l'analyse de matérialité sur la biodiversité.
- (5) La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) est un traité international ayant pour objectifs la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composants, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées.
- (6) Le *Global Biodiversity Framework* (GBF), ou Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, a été adopté lors de la COP 15 et comprend 4 objectifs pour 2050 et 23 cibles pour 2030.
- (7) S'appuyant sur la dynamique de l'initiative SBTi, le SBTN est un réseau d'organisations mondiales qui développe des méthodes et des ressources et accompagne les acteurs économiques dans la définition d'objectifs scientifiques pour la préservation et la restauration de la nature.

Evaluations liées à la biodiversité : mise en œuvre et progrès réalisés en 2023

Approche spatiale – A travers les Principales Incidences Négatives (PAI) du Règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

La part des investissements ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité est évaluée au travers de l'indicateur n°7 des Principales Incidences Négatives (PAI) à l'occasion de la campagne de reporting ESG annuelle (voir section 3.2.2 Activité d'investissement). Cet indicateur vise à mesurer la part des investissements dans des sociétés dont les sites et les opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones. À fin décembre 2023, 0,6 % des sociétés du portefeuille déclarent avoir des activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité⁽¹⁾.

Approche qualitative – L'analyse de matérialité des impacts et dépendances

ENCORE est un outil d'évaluation qualitative permettant d'analyser :

- le niveau de dépendance vis-à-vis de 21 services écosystémiques⁽²⁾, incluant la fourniture de ressources (telles que l'eau, les fibres, les ressources naturelles, etc.), les services de régulation (du climat, de la qualité des sols et de l'eau), ou encore la protection (des risques d'inondation, des maladies, etc.) ; et
- le niveau de pression décomposé en 11 facteurs d'impact, comme la pollution (de l'eau, des sols, etc.), l'utilisation des écosystèmes (terrestres, d'eau douce, marins) ou encore les émissions de GES.

Après avoir testé cet outil sur les stratégies *Small-Mid buyout* et *Mid-Large buyout* en 2022, Eurazeo étend actuellement cette analyse à l'ensemble de son portefeuille. En 2023, Eurazeo a notamment créé un *playbook* à destination des sociétés du portefeuille pour faciliter la mise en œuvre des 20 "incontournables O⁺", dont une section complète est dédiée à la biodiversité (introduction du concept et définitions, proposition d'outils d'évaluation dont ENCORE, etc.).

En 2023, 7 % des sociétés du portefeuille déclarent avoir réalisé une analyse de matérialité des impacts et dépendances de leur activité à la biodiversité, et 3 % ont également mis en place une stratégie biodiversité.

Approche quantitative – L'empreinte biodiversité

En tant que co-responsable du groupe de travail "GT Biodiversité" de France Invest, Eurazeo a proposé à l'une des sociétés de son portefeuille, sensible aux enjeux biodiversité, de participer à un projet pilote. Ainsi, 64 de ses produits et matières premières naturelles ont fait l'objet d'une évaluation des impacts biodiversité grâce à la méthodologie *Global Biodiversity Score* (GBS)⁽³⁾. Eurazeo a ensuite réalisé des analyses complémentaires avec les équipes achats et RSE de la société afin d'identifier des leviers de réduction des impacts, une stratégie détaillée étant actuellement en cours de définition.

Ces différents niveaux d'analyses sont complémentaires et constituent un socle préalable indispensable pour élaborer des plans de progrès personnalisés par société. En 2023, dans le cadre du groupe de travail susmentionné, Eurazeo a contribué à la rédaction d'un guide de partage d'expérience sur l'utilisation de ces différents outils. Ce guide pratique vient compléter celui publié en 2022 proposant un cadre pour l'intégration de la biodiversité dans le capital-investissement.

Intégration de la limite planétaire liée à l'eau

Dans son ambition d'inscrire son activité et celles des sociétés de son portefeuille dans le respect de l'ensemble des limites planétaires, Eurazeo intègre les enjeux liés à l'eau :

- En phase d'acquisition, ces enjeux sont systématiquement intégrés lors des *due diligence* ESG, et font l'objet d'une analyse approfondie pour les sociétés du portefeuille dont les activités sont identifiées comme fortes consommatrices d'eau et/ou potentiellement émettrices de rejets dans l'eau.
- En phase de détention, la campagne annuelle de reporting ESG inclut 5 indicateurs différents sur l'eau, dont le PAI n°8 portant sur les rejets dans l'eau, ainsi que des indicateurs tels que la consommation d'eau, et l'exposition à des risques liés à l'eau. L'eau fait également partie des incontournables O⁺ afin d'inciter les sociétés du portefeuille à mettre en place une stratégie de gestion responsable et de préservation de cette ressource. Voir section 3.2.2 Activité d'investissement.
- Afin de soutenir les sociétés du portefeuille dans l'évaluation de la matérialité des risques liés à la ressource en eau, Eurazeo a également inclus une section dédiée dans le *playbook*, dans lequel y est introduit l'outil *WWFRisk Filter Suite*, qui génère des analyses détaillées sur l'exposition aux risques physiques et de transition liés à l'eau. En 2023, 6 % des sociétés du portefeuille ont ainsi indiqué avoir analysé la matérialité des enjeux liés à l'eau, et 9 % ont mis en place un plan d'action spécifique.

(1) En 2022, 4% des sociétés du portefeuille déclaraient avoir des activités localisées à proximité de zones sensibles à la biodiversité, que leurs activités impactent ou non ces zones.

(2) Les services écosystémiques représentent les bénéfices générés par les écosystèmes dont bénéficient les sociétés humaines. On les classe le plus souvent selon quatre catégories de services : les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services de soutien, et les services culturels. Source : Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, *MA Conceptual Framework, Ecosystems and Human Well-being: Current State and Trends*, PNUE, 2005.

(3) Le Global Biodiversity Score (GBS) est un outil développé par CDC Biodiversité qui permet aux entreprises et aux institutions financières de mesurer leur empreinte biodiversité.

■ 3.1.3 INCLUSION : FAVORISER UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE (+)

Les inégalités continuent de s'accroître au niveau mondial. Cela se manifeste à travers des mouvements nationaux autour de questions sociales, environnementales ou d'identité. Elles se sont renforcées avec la concomitance de différents chocs, tels que la crise sanitaire du Covid, la guerre en Ukraine, l'inflation et l'impact du changement climatique.

Eurazeo est convaincu que les gestionnaires d'actifs peuvent avoir un effet démultiplieur pour favoriser l'émergence d'une société plus juste, égalitaire et solidaire. Le Groupe se mobilise pour accélérer la transition vers une société plus inclusive et a identifié trois leviers pour y parvenir.

3.1.3.1 LEVIER #1 : INVESTIR DANS DES SOLUTIONS

Eurazeo finance des entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'inclusion sociale au travers de leurs activités, produits ou services. Le Groupe porte un intérêt particulier au secteur de la santé, qui joue un rôle majeur dans l'amélioration du bien-être social et du développement économique. Eurazeo finance notamment des sociétés qui conduisent des projets de réindustrialisation, de relocalisation, de développement de la prévention, de R&D et d'innovation, de télémédecine, ou de digitalisation dans le secteur de la santé. Le Groupe a notamment renforcé son positionnement sur ce secteur à travers l'acquisition de Kurma Partners⁽¹⁾, société de gestion française spécialisée dans le financement de l'innovation dans le secteur de la santé et des biotechnologies, du pré-amorçage au capital de croissance. **Fin 2023, la part d'actifs sous gestion dédiée à ces investissements s'établit à 3,4 Mds€**, répartis dans les fonds généralistes et dans les fonds d'impact⁽²⁾.

Fonds d'impact

Eurazeo gère actuellement quatre fonds d'impact social axés sur l'innovation et le renforcement de la souveraineté sanitaire :

■ Nov Santé Actions Non Cotées (Article 9 – SFDR) :

- Lancé dans le contexte de la crise sanitaire à l'initiative de France Assureurs et de la Caisse des Dépôts, le fonds a pour objectif de participer à l'amélioration de la souveraineté sanitaire en France en investissant dans des solutions en faveur de la bonne santé et du bien-être de tous. La mise en œuvre du fonds contribue notamment à l'amélioration des enjeux majeurs de santé publique, au renforcement des industries de santé dans l'ensemble de la filière et à la localisation des entreprises et de la production en France et dans l'Union Européenne. En cela, Nov Santé a obtenu le label français "Relance" et contribue à la réalisation de l'ODD 3 "Bonne santé et bien-être" et l'ODD 9 "Industrie, innovation et infrastructures".
- En 2023, le fonds a investi dans Kinvent, leader des solutions connectées en kinésithérapie, et dans Oncodesign Services, acteur français de référence de la découverte de médicaments, notamment dans les domaines de l'oncologie et de l'immuno-inflammation.

■ Kurma Diagnostics II (Article 8 – SFDR) :

- Ce fonds est dédié à l'accompagnement des sociétés européennes *early-stage* dans le domaine de la santé numérique et de l'innovation diagnostique. Il contribue ainsi à

la réalisation de l'ODD 3 "Bonne santé et bien-être" et l'ODD 9 "Industrie, innovation et infrastructures".

- En 2023, le fonds a apporté un financement à Radium, une entreprise dont la technologie basée sur l'intelligence artificielle (IA) est utilisée pour améliorer l'efficience et l'exhaustivité de l'imagerie médicale, et à Axithra, une plateforme technologique pour mesurer la quantité précise de médicament dans le sang.

■ Kurma Growth Opportunities (Article 8 – SFDR) :

- Ce fonds est dédié à l'accompagnement de sociétés européennes *late stage/growth capital* dans les domaines des sciences de la vie, des nouvelles solutions thérapeutiques, du diagnostic et de la transformation numérique de la santé. Il contribue ainsi à la réalisation de l'ODD 3 "Bonne santé et bien-être" et l'ODD 9 "Industrie, innovation et infrastructures".
- En 2023, le fonds a investi dans Shorla Oncology, une biotech irlandaise qui vise à rendre plus accessibles des traitements contre le cancer.

■ Kurma Biofund III (Article 6 – SFDR) :

- Ce fonds est dédié au développement de l'innovation thérapeutique médicale européenne. Il contribue ainsi à la réalisation de l'ODD 3 "Bonne santé et bien-être" et l'ODD 9 "Industrie, innovation et infrastructures".
- En 2023, le fonds a réalisé la cession d'Emergence Therapeutics, une société biopharmaceutique qui développe de nouvelles immunothérapies pour traiter les cancers, pour un montant *upfront* de 320 M€, soit un multiple *cash-on-cash* de 5,3x⁽³⁾.

(1) Détenue à hauteur de 73,8 % par Eurazeo au 31 décembre 2023.

(2) Sociétés identifiées par Eurazeo comme ayant une activité, des produits ou des services contribuant à une économie plus inclusive sur la base de leurs valorisations au 31 décembre 2023.

(3) Avec l'*earnout* et le séquestre, la cession totale s'élève à 550 M€, soit un multiple *cash-on-cash* de 9,2x.

Fonds d'impact social

<p>NOV SANTÉ ACTIONS NON COTÉES</p> <p>Expertise : Private Equity - Healthcare</p> <p>Classification SFDR : Article 9</p> <p>Contribution aux ODD :  </p> <p>Investissements 2023 :  </p>	<p>KURMA DIAGNOSTICS II</p> <p>Expertise : Private Equity - Healthcare</p> <p>Classification SFDR : Article 8</p> <p>Contribution aux ODD :  </p> <p>Investissements 2023 :  </p>	<p>KURMA GROWTH OPPORTUNITIES</p> <p>Expertise : Private Equity - Healthcare</p> <p>Classification SFDR : Article 8</p> <p>Contribution aux ODD :  </p> <p>Investissements 2023 : </p>	<p>KURMA BIOFUND III</p> <p>Expertise : Private Equity - Healthcare</p> <p>Classification SFDR : Article 6</p> <p>Contribution aux ODD :  </p> <p>Cession 2023 : </p>
--	--	--	---

3.1.3.2. LEVIER #2 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Eurazeo encourage la mise en place de pratiques plus inclusives et équitables au sein du Groupe et des sociétés de son portefeuille. Les efforts du Groupe portent sur trois priorités : **la diversité, l'accès à la couverture sociale et un meilleur partage de la valeur créée.** L'ensemble des engagements d'Eurazeo en matière de DEI sont formalisés depuis 2022 dans la Charte et la Politique Diversité, équité et inclusion (DEI) disponibles sur le site internet.

Promouvoir la diversité et l'équité de genres

Au niveau du Groupe

En 2020, la Direction Générale d'Eurazeo s'est fixée un ensemble d'objectifs quantitatifs à horizon 2030, visant à garantir la diversité au sein des équipes d'Eurazeo. Ces objectifs attestent du niveau élevé d'ambition du Groupe et témoignent d'une culture forte en matière d'inclusion et d'équité :

- réduire l'écart entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de l'effectif à moins de 20 %,
- assurer une représentation supérieure ou égale à 40 % du genre le moins représenté au sein du Conseil de Surveillance,
- assurer une représentation supérieure ou égale à 40 % du genre le moins représenté au sein des équipes dirigeantes,
- atteindre un indice d'égalité femmes-hommes supérieur ou égal à 85/100 (Pénicaud-Schiappa)⁽¹⁾, et
- atteindre un écart de rémunération non ajusté femmes-hommes de 13 % (objectif défini en 2022)⁽²⁾.

Fin 2023, le Groupe atteint déjà trois objectifs :

- 10 % d'écart entre les femmes et les hommes dans l'effectif global,
- 44 % de femmes représentées au sein du Conseil de Surveillance, et
- un indice d'égalité femmes hommes de 94/100, au-delà du seuil réglementaire de 75/100.

A travers les différentes instances d'Eurazeo, les femmes sont représentées à hauteur de :

- 25 % au sein du Directoire – Eurazeo compte une femme, Sophie Flak, *Managing Partner – ESG & Digital*, sur les quatre membres composant le Directoire,
- 35 % au sein du *Management Committee* – il est composé de huit femmes sur vingt-trois membres,
- 32 % au sein des équipes dirigeantes, en augmentation de 2 points depuis 2020 et au-dessus de la moyenne européenne de l'industrie du Private Equity qui s'établit à 10 %⁽³⁾ – elles sont notamment à la tête d'un grand nombre de départements (RH, ESG, Finance et Opérations, Communication, Conformité, etc.), et
- 32 % au sein des équipes d'investissement, en augmentation de 5 points depuis 2019 et au-dessus de la moyenne européenne de l'industrie du Private Equity qui s'établit à 20 %⁽⁴⁾.

(1) L'indice Pénicaud-Schiappa est une obligation réglementaire française.

(2) En 2022, Eurazeo s'est fixé un objectif supplémentaire en matière d'égalité de rémunération, utilisant l'*unadjusted gender pay gap*, indicateur international de référence.

(3) 10 % des femmes occupent les positions seniors selon l'Etude 2022 de BVCA / LEVEL 20.

(4) 20 % des femmes au sein des équipes d'investissement selon l'Etude 2022 de BVCA / LEVEL 20.

Diversité de genre

45%

DE FEMMES DANS L'EFFECTIF PERMANENT D'EURAZEZO
supérieur aux 40 % de l'industrie du Private Equity*

94/100

INDICE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES (PÉNICAUD-SCHIAPPA)
Pour Eurazeo SE, supérieur au seuil minimal gouvernemental de 75/100

* Selon l'étude Diversity & Inclusion Survey 2023 BVCA/Level20 portant sur 268 entreprises du Private Equity en Europe. Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2023.

En reconnaissance de ses progrès, Eurazeo est classé :

- dans le 1^{er} quartile parmi 66 sociétés de Private Equity au niveau mondial selon McKinsey & Company⁽¹⁾ pour sa représentation des femmes dans les rôles d'investissement, de leadership en matière d'investissement, et dans les recrutements,
- 3^{ème} parmi 301 sociétés dans la catégorie Private Equity au niveau européen selon Honordex⁽²⁾ pour sa performance en matière de diversité, équité et inclusion, et
- 42^{ème} parmi les entreprises du SBF120 dans le Palmarès de la féminisation des instances de 2022, gagnant 13 places par rapport à 2021.

L'équipe des Ressources Humaines d'Eurazeo a défini des directives spécifiques dans ses processus de recrutement et dans sa politique de congés coparental et maternité. Elle déploie régulièrement **des initiatives de sensibilisation et de mentorat, ainsi que des formations**. Par ailleurs, au-delà des enjeux de mixité, Eurazeo favorise l'emploi pour les personnes en situation de handicap et ambitionne d'élargir le champ de ses actions à la diversité sous toutes ses formes, notamment vis-à-vis de la communauté LGBTQIA+. Voir section 3.2.3.3 Égalité de traitement.

Outre les actions internes, Eurazeo contribue activement à des groupes de travail, des recherches et des conférences en vue de renforcer la diversité au sein de son écosystème. Le Groupe collabore avec ses pairs et les associations professionnelles du Private Equity pour sensibiliser et développer les meilleures pratiques en la matière. Eurazeo a notamment adhéré aux chartes pour la diversité établies par SISTA, France Invest et l'*Institutional Limited Partners Association (ILPA)* et soutient depuis 2022 l'initiative #TechYourPlace en faveur de l'inclusion sociale au sein des start-ups. Voir section 3.2.3 Conséquences sociales.

Au niveau du portefeuille

Eurazeo mobilise les sociétés de son portefeuille pour qu'elles développent et renforcent leurs pratiques en matière de diversité, notamment pour s'assurer d'une parité d'au moins 40 % dans les différentes instances de Direction. Cette mesure fait partie des 20 actions ESG clés nommées les "incontournables O+", un plan de progrès ESG que le Groupe a développé pour les sociétés de son portefeuille et pour lesquels un *playbook* a été développé en 2023 pour faciliter leur mise en œuvre (voir section 3.2.2.1 Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement). Fin 2023, 49 % des employés des sociétés du portefeuille étaient des femmes (vs. 48 % en 2022) et 18 % des

sociétés du portefeuille avaient au moins 40 % du genre le moins représenté au sein de leur première instance de direction (vs. 20 % en 2022). Eurazeo est pleinement mobilisé pour améliorer ces résultats.

Pour répondre aux demandes croissantes des *Limited Partners* américains, en 2022 le Groupe a renforcé son reporting DEI pour les sociétés de son portefeuille basées aux Etats-Unis. Ce dernier intègre dorénavant, et selon les recommandations de l'ILPA, des indicateurs relatifs à la diversité au-delà du genre.

Généraliser l'accès à la couverture sociale et favoriser un meilleur partage de la valeur

Au niveau du Groupe

Aussi fondamentaux soient-ils, les dispositifs de couverture santé et de partage de la valeur par les entreprises avec leurs salariés ne sont pas systématiques et varient considérablement d'un pays et d'un secteur à l'autre. La protection, le bien-être et l'équité sociale étant au cœur des engagements d'Eurazeo, le Groupe s'assure que 100% de ses collaborateurs disposent d'une assurance santé et accidents de la vie, et bénéficient de la valeur créée par le Groupe. Cela se traduit notamment par un accord d'intéressement ou de participation (en fonction des entités) et par la distribution d'actions gratuites chaque année, afin d'associer plus étroitement ses salariés au développement et à la

performance d'Eurazeo. De plus, en 2021, Eurazeo a réalisé une augmentation de capital réservée aux collaborateurs, à laquelle 91 % des collaborateurs éligibles ont souscrit.

Par ailleurs, en 2023, Eurazeo a renforcé son engagement en faveur d'un meilleur partage de la valeur en signant la Charte d'engagement de France Invest. Cette initiative incite les acteurs du capital-investissement et de la dette privée à mettre en place des mécanismes à leur niveau et à jouer un rôle moteur auprès des sociétés de leur portefeuille.

(1) Rapport McKinsey & Company, 2023 State of Diversity in Global Private Markets.

(2) Honordex est un outil d'évaluation développé par Equality Group qui analyse la performance des sociétés en matière de diversité, équité et inclusion sur la base de données publiques.

Couverture sociale

100%

DES COLLABORATEURS
D'EURAZEZO BÉNÉFICIENT D'UNE
ASSURANCE SANTÉ ET
ACCIDENTS DE LA VIE

Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2023.

Partage de la valeur

100%

DES COLLABORATEURS
D'EURAZEZO SONT ÉLIGIBLES À
AU MOINS UN DISPOSITIF DE
PARTAGE DE LA VALEUR

Au niveau du portefeuille

Eurazeo incite les sociétés de son portefeuille à progresser sur ces enjeux. Dans le cadre des 20 "incontournables O+", le Groupe incite notamment ces dernières à s'assurer que l'ensemble de leurs employés disposent d'une couverture sociale et qu'au moins 75 % d'entre eux bénéficient d'un dispositif de partage de la valeur. Les progrès des sociétés du portefeuille sont mesurés annuellement dans le cadre du reporting ESG (voir section 3.2.2.1 Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement). Fin 2023 :

- 90 % des employés des sociétés du portefeuille d'Eurazeo disposaient d'une assurance santé (vs 95 % en 2022), et
- 48 % bénéficiaient d'un dispositif de partage de la valeur (vs 46 % en 2022).

Par ailleurs, Eurazeo encourage activement les sociétés de son portefeuille à réviser leur politique en matière de prestations de santé afin d'assurer un accès égal aux services de santé pour tous les employés basés aux États-Unis, indépendamment de leur lieu de résidence. Cette démarche implique que les polices d'assurance couvrent les frais de déplacement et de traitements, entre autres, si les soins ne sont pas disponibles dans un rayon de 100 miles.

3.1.3.3 LEVIER #3 : ÉTENDRE NOTRE ENGAGEMENT

Ancrée dans son engagement en faveur d'une société plus inclusive, la démarche philanthropique d'Eurazeo s'inscrit pleinement dans sa volonté de **réduire les fractures sociales et de soutenir l'égalité des chances**. Cette démarche, entamée en 2004, est axée sur la protection et l'éducation de la jeunesse. Elle comprend la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la défense des droits humains et l'avancement de la recherche médicale. Le Groupe renforce chaque année son engagement afin d'accroître son impact sociétal. Face aux situations d'urgence, Eurazeo mobilise des fonds pour soutenir des organismes opérant sur le terrain et intervenant auprès de publics vulnérables.

En 2023, Eurazeo a apporté un soutien actif à des projets de 19 associations à but non lucratif (en ligne avec 2022), auxquelles 755 000 euros ont été consacrés (contre 860 000 euros en 2022). Au-delà du soutien financier, les équipes se sont impliquées tout au long de l'année dans l'organisation d'initiatives pour les associations qu'elles représentent. De plus, au regard des conséquences économiques et humaines de la guerre en Ukraine et du conflit israélo-palestinien, Eurazeo a alloué 180 000 € à des associations humanitaires pour apporter une aide d'urgence aux victimes. Les dons ont permis de collecter et distribuer des biens de première nécessité ; de coordonner le transport et l'hébergement de réfugiés, et d'intervenir sur le terrain, en zones de conflit, pour apporter hébergement d'urgence et soutien psychologique.

Activité philanthropique 2023*

755 000€
ALLOUÉS

19
ASSOCIATIONS
SOUTENUES

Projets axés sur la protection et
l'éducation de la jeunesse

* Hors aide d'urgence. Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2023.

Aide d'urgence

Dons à des associations

180 000€

MOBILISÉS POUR SOUTENIR LA POPULATION
UKRAINIENNE ET LES VICTIMES DU CONFLIT
ISRAELO-PALESTINIEN

Par ailleurs, en vue de maximiser son impact sociétal et renforcer l'engagement de ses parties prenantes, Eurazeo a pris la décision de refondre son programme philanthropique. Ce dernier va prendre un nouveau cap avec l'élaboration d'un projet propriétaire axé sur l'entrepreneuriat social, en partenariat avec un acteur de référence dans ce domaine.

■ 3.1.4 LA DURABILITÉ À TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISATION

Les sujets de durabilité devenant de plus en plus stratégiques et étant au cœur de l'activité d'Eurazeo, il est essentiel pour le Groupe d'assurer un alignement des intérêts à tous les niveaux de l'organisation.

3.1.4.1 GOUVERNANCE

Eurazeo dispose d'une structure de gouvernance *best-in-class* en matière de durabilité, qui a été renforcée au fil des années :

■ **Conseil de Surveillance** : Un Comité de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) a été créé au sein du Conseil de Surveillance en 2014 avec pour mission générale d'assister le Conseil de Surveillance dans le suivi des questions relatives à la RSE et la définition de la stratégie de durabilité du Groupe, d'anticiper les risques et les opportunités et de formuler des recommandations. Il est actuellement composé de Mme Mathilde Lemoine, Mme Stéphane Pallez, M. Roland du Luart, et M. Emmanuel Russel, représentant la société JCDecaux Holding SAS, qui en assure la présidence depuis le 7 mars 2023. Leurs travaux couvrent les thématiques environnementales, sociales, éthiques, droits humains et gouvernance, au niveau d'Eurazeo et des sociétés de son portefeuille (voir section 5.4 Activités des Comités spécialisés). Début 2024, en ligne avec l'implémentation de la directive européenne sur le reporting en matière de durabilité (*Corporate Sustainability Reporting Directive – CSRD*), le Comité RSE participe au suivi du processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité dans le cadre de réunions conjointes avec le Comité d'audit (voir sections 5.5.2.1 Charte du Comité d'audit et 5.5.2.3 Charte du Comité de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)).

■ **Directoire** : Les enjeux de durabilité sont également représentés au sein du Directoire par Sophie Flak, *Managing Partner – ESG et Digital* (voir section 5.7 Mandats et fonctions exercés par le Directoire au 31 décembre 2023). Ses principales missions en la matière consistent à définir et déployer la stratégie de durabilité d'Eurazeo, développer de nouveaux produits d'investissement durables, mener une politique de dialogue et d'engagement avec les parties prenantes et superviser l'équipe ESG et Impact. Par ailleurs, elle intervient à chaque Comité RSE et annuellement au Conseil de Surveillance pour présenter le déploiement de la stratégie O+, et notamment la trajectoire de décarbonation du Groupe et des sociétés du portefeuille, et la performance extra-financière du Groupe, des fonds d'impact et plus largement des sociétés du portefeuille.

■ **Equipe ESG et Impact** : Eurazeo dispose d'une équipe dédiée à l'ESG et à l'Impact depuis 2008. Elle est composée de neuf membres à temps plein, dont Sophie Flak. L'équipe est structurée autour de trois thématiques : la performance, l'engagement et l'environnement. Les sujets liés à la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) sont traités par l'équipe des Ressources Humaines. Le rôle principal de l'équipe ESG et Impact consiste à assurer la définition et la mise en œuvre de la stratégie de durabilité d'Eurazeo, à la fois au sein du Groupe et de ses investissements. Cela comprend notamment, en relation avec les sujets de durabilité et en coordination avec les autres équipes le cas échéant, de :

- soutenir les différentes équipes sur les questions liées à leur activité, notamment les équipes d'investissement tout au long du processus d'investissement,
- développer et sélectionner les méthodologies et les partenaires de référence,

- engager les parties prenantes sur les questions de durabilité et leur fournir les ressources adéquates,
- créer et maintenir les politiques et processus du Groupe selon les normes les plus exigeantes,
- mener la campagne annuelle de reporting ESG,
- produire les éléments de langage, documents et rapports ESG et Impact.

■ **Réseau interne de coordinateurs** : Les membres de l'équipe ESG et Impact d'Eurazeo peuvent s'appuyer depuis 2021 sur un réseau interne de "coordinateurs ESG". Fort du succès de cette pratique dans les équipes d'investissement, Eurazeo l'a étendue en 2023 aux équipes Finance et Opérations, Juridique, Conformité, Risques et Audit, Relations Investisseurs, Digital, Ressources Humaines, Communication, *Client Coverage, Wealth Solutions*, Marketing et Développement Produits et Services Client. Ces 35 coordinateurs ESG sont les points de contact clés et les ambassadeurs de leur équipe sur ces sujets. Leur rôle consiste notamment à :

- diffuser les informations fournies par l'équipe ESG et Impact,
- promouvoir et assurer la bonne mise en œuvre des politiques et processus de durabilité,
- superviser et être proactif dans la mise en œuvre des plans d'actions ESG visant à atteindre les objectifs du groupe, et
- s'informer et partager l'actualité des pratiques durables propres à leur domaine d'expertise.

■ **Réseau externe d'experts** : Par ailleurs, Eurazeo a mis en place un réseau d'experts externes afin d'assister le Groupe dans le déploiement et l'atteinte de sa stratégie de durabilité. Ce réseau est enrichi de manière continue et comprend plusieurs catégories distinctes, notamment des équipes ESG de grands cabinets de conseil, des sociétés de conseil spécialisées dans l'ESG et l'Impact, des *Senior Advisors* disposant d'expertises techniques spécialisées, des organismes de formation, des conseillers juridiques et des experts en audit, ainsi que des fournisseurs de technologie.

Les missions incluent notamment :

- la réalisation d'audits HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) lors des due diligences (voir section 3.2.2.1 Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement),
- la collecte, l'analyse et la formalisation des résultats ESG et Impact des sociétés du portefeuille lors de la campagne annuelle de reporting (voir section 3.2.2.1 Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement),
- le contrôle et l'intégration ESG dans les processus d'investissement sur une base annuelle (voir section 3.2.2.1 Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement),
- l'organisation de sessions de formation ou de conférences pour tous les collaborateurs, y compris les dirigeants, tout au long de l'année (voir section 3.1.4.2 Programme d'engagement), et
- la mise en place de *vendor due diligences* post-acquisition (voir section 3.2.2.1 Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement).

3.1.4.2 PROGRAMME D'ENGAGEMENT

Les sujets de durabilité constituent un facteur clé de différenciation pour le Groupe et étant de plus en plus réglementés, il est essentiel que les collaborateurs d'Eurazeo poursuivent ensemble les mêmes objectifs et disposent des outils, des méthodologies et des ressources nécessaires pour y parvenir. Cela implique notamment que tous les employés, y compris les coordinateurs ESG (voir section 3.1.4.1 Gouvernance), les dirigeants et les membres du Conseil de Surveillance, maîtrisent les concepts clés et le contexte réglementaire, et soient en mesure de porter les engagements stratégiques d'Eurazeo en matière de durabilité.

L'équipe ESG et Impact, aux côtés de l'équipe Ressources Humaines, a mis en place un programme d'engagement qui est continuellement renforcé, et s'assure que tous les collaborateurs participent à au moins une session ESG dans l'année.

Induction

■ **Une session d'induction** est planifiée pour chaque nouvel arrivant avec un membre de l'équipe ESG et Impact dans le cadre de son *onboarding*, pour se familiariser avec la stratégie de durabilité du Groupe, les pratiques et les projets en cours. Pour les stagiaires, l'induction se fait en groupe le premier jour de leur arrivée. Voir section 3.2.3.4 Attractivité et employabilité.

Sensibilisation

■ **Un condensé bimensuel d'actualités** liés au développement durable et à l'impact est mis à disposition de tous les collaborateurs. Ce dispositif a été instauré en 2023.
■ **Des conférences et ateliers thématiques** avec des experts sont organisés pour permettre de s'approprier certains concepts ESG, par exemple le changement climatique, la neutralité carbone, les limites planétaires ou l'économie circulaire.

Formations

■ **Des sessions thématiques** sont régulièrement proposées aux collaborateurs pour renforcer la maîtrise d'un sujet particulier, par exemple : les étapes clés de la décarbonation, la mise en œuvre d'une démarche d'achats responsables, l'application de la réglementation durable (SFDR, Taxonomie, CSRD) ou encore le reporting annuel ESG.
■ **Des sessions métiers** sont organisées tout au long de l'année pour répondre aux besoins et aux défis spécifiques des différentes équipes d'Eurazeo en matière de durabilité, par exemple :
• l'intégration ESG à chaque étape du cycle d'investissement pour les équipes d'investissement,

3.1.4.3 RÉMUNÉRATION

Eurazeo renforce l'alignement des intérêts entre ses parties prenantes en adossant **15 % de la rémunération annuelle variable de ses dirigeants à l'atteinte d'objectifs de durabilité**. Après avoir intégré des critères de durabilité dans le mécanisme de rémunération des membres du Directoire en 2014, des *Managing Partners* en 2019, des membres des équipes d'investissement des fonds classés Article 9 (SFDR) en 2022, Eurazeo a étendu la pratique aux *Managing Directors* en 2023. La nature de ces objectifs et leur appréciation varient selon la fonction et l'instance à laquelle ils appartiennent.

■ **Membres du Directoire** : L'appréciation est attribuée en fonction de la progression de l'engagement des sociétés financées pour délivrer l'objectif de décarbonation SBTi (voir section 3.1.2.2 Levier #2 : Accompagner les transitions) et de la progression annuelle de l'écart de rémunération non ajusté femmes-hommes (voir section 3.2.3.3 Egalité de traitement). L'atteinte des objectifs est évaluée et revue annuellement en Comité des rémunérations, de sélection et de gouvernance (RSG). Voir section 5.8 Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux.

■ **Managing Partners** : Les objectifs sont quantitatifs et personnalisés selon leur fonction et/ou branche d'activité. Ces objectifs sont liés à l'intégration de critères ESG dans le cycle d'investissement, au bon déploiement de la stratégie de durabilité de chaque fonds, à

- l'accès et le partage des données extra-financières pour les équipes finances, et
- la maîtrise des éléments de langage ESG et impact pour les dirigeants, coordinateurs ESG et collaborateurs interagissant avec les clients et les médias.

Matériel et outils

■ **Des communications** sont diffusées régulièrement pour souligner les engagements, progrès, actualités et réalisations du Groupe, des fonds et des sociétés du portefeuille en matière de durabilité, notamment à travers la publications d'articles, de communiqués de presse, de tribunes, d'interviews et du Rapport de progrès O+.
■ **Des solutions digitales clés en main** sont mises à disposition des équipes pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du Groupe, dont :

- un outil de *screening* pour l'application de la Politique d'Exclusion du Groupe,
- un *data hub* ESG pour la mise à disposition des données extra-financières des fonds et des sociétés du portefeuille,
- des ressources pour évaluer les risques physiques des cibles d'investissement (utilisées notamment en phase de *due diligence*), et
- une solution pour mesurer l'éligibilité et l'alignement des investissements selon la Taxonomie européenne.

■ **Une plateforme digitale propriétaire** nommée Connect a été développée en 2020 et sert de *one-stop shop* pour retrouver l'ensemble des informations susmentionnées, ainsi que des présentations, de la documentation et des vidéos. Cette plateforme est également un canal de communication pour l'équipe ESG et Impact avec les collaborateurs du Groupe et les sociétés du portefeuille.

l'atteinte de l'objectif de décarbonation SBTi ou encore à l'amélioration de la mixité dans les équipes.

■ **Équipes d'investissement des fonds classés Article 9 (SFDR)** : L'ESG fait également partie des mécanismes de *carried* des équipes d'investissement des trois fonds Eurazeo classés Article 9 (SFDR) : Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure, Eurazeo Transition Infrastructure Fund et Nov Santé Actions Non Cotées.

■ **Managing Directors** : Les objectifs sont quantitatifs et personnalisés selon leur branche d'activité. Ces derniers sont liés à l'intégration de critères ESG dans le cycle d'investissement et/ou au bon déploiement de la stratégie de durabilité du fonds.

■ 3.1.5 UN ENGAGEMENT ESG ET IMPACT RECONNU

3.1.5.1 HISTORIQUE DE L'ENGAGEMENT

2023 :

- Publication d'un *playbook* à destination des sociétés du portefeuille pour faciliter la mise en œuvre des 20 "incontournables O"
- Organisation d'un séminaire dédié aux coordinateurs ESG (1^{ère} édition)
- Extension du réseau interne de coordinateurs ESG à douze nouvelles équipes (Corporate et Relations Investisseurs)
- Renforcement du programme d'accompagnement à la décarbonation à destination des sociétés du portefeuille
- Participation au 6^{ème} Sommet du *One Planet Summit* en tant que membre de l'OPSWF
- Signature de la Charte d'engagement sur le partage de la valeur de France Invest
- Lancement d'un projet pilote d'analyse d'impacts et dépendances biodiversité dans le cadre du GT France Invest co-géré par Eurazeo
- Indexation d'objectifs de durabilité à la rémunération variable des *Managing Directors*
- Mobilisation d'une enveloppe d'aide d'urgence pour la population ukrainienne et les victimes du conflit israélo-palestinien
- Intégration d'Eurazeo dans le nouvel indice extra-financier *Euronext CAC® SBT 1.5°*
- Nomination de la *Managing Partner* - ESG et Digital au Directoire

2022 :

- Adhésion au mouvement #TechYourPlace, qui accompagne les acteurs de la Tech vers plus de diversité et d'inclusion
- Participation au 5^{ème} Sommet du *One Planet Summit* en tant que membre de l'OPSWF
- Formalisation d'une stratégie biodiversité
- Co-gestion du groupe de travail (GT) "Biodiversity sub-group II" de France Invest
- Lancement du dispositif "stratégie climatique" à destination des sociétés du portefeuille
- Indexation d'objectifs de durabilité au *carried* des équipes d'investissement des fonds classés Article 9 (SFDR)
- Validation des objectifs de réduction carbone par la *Science Based Targets initiative* (SBTi)
- Mobilisation d'une enveloppe d'aide d'urgence pour la population ukrainienne
- Publication de la Charte et de la Politique Diversité, Equité et Inclusion (DEI)
- Publication de la Politique des Droits Humains
- Publication de la Politique de Marketing et Ventes Responsables

2021:

- Signature de la charte *Diversity in Action* de l'*Institutional Limited Partners Association* (ILPA) visant à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion dans le secteur du Private Equity
- Adhésion à l'initiative *One Planet Summit* pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique
- Structuration d'une gamme de fonds d'impact : Eurazeo Smart City II, Nov Santé Actions Non Cotées, Eurazeo Transition Infrastructure Fund (ETIF) et Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure (ESMI)
- Renforcement au capital de Kurma Partners, société de gestion spécialisée dans l'innovation médicale et les biotechnologies
- Mise en place d'un réseau interne de "coordinateurs ESG" au sein de chaque branche d'investissement

- Annonce de la nouvelle marque Eurazeo *Power Better Growth*, reflet du fort engagement du Groupe en matière de durabilité

2020 :

- Décision de la Fédération française d'Assurance et de la Caisse des Dépôts de confier à Eurazeo la gestion du fonds Nov Santé Actions Non Cotées de 420 millions d'euros
- Présence dans le guide *Science-Based Targets : Financial sector Science-Based Targets guidance*
- Publication de la nouvelle stratégie de durabilité d'Eurazeo 2020-2040 nommée O⁺
- Publication de la Politique d'Exclusion
- Crédit à la Fonds de dotation Eurazeo pour encadrer ses activités de mécénat
- Mobilisation d'une enveloppe d'aide d'urgence face à l'épidémie de Covid-19
- Engagement auprès de la *Science Based Targets initiative* (SBTi)
- Nomination de la Directrice de l'ESG et du Digital en tant que *Managing Partner*
- Lancement de *Connect*, plateforme numérique de partage de connaissances ESG à destination des sociétés du portefeuille

2019 :

- Signature du *French Business Climate Pledge*, initiative soutenue par le MEDEF et signée par 99 entreprises françaises
- Signature de la Déclaration des investisseurs mondiaux aux gouvernements sur le changement climatique, initiative lancée par *The Investor Agenda* en amont de la COP 25
- Signature de la charte SISTA pour favoriser la mixité dans le numérique
- Signature de la charte Parité de France Invest pour favoriser la parité femmes-hommes dans le secteur du Private Equity
- Indexation d'objectifs de durabilité à la rémunération variable des *Managing Partners*
- Mesure de l'intensité carbone des fonds (1^{ère} édition)

2018 :

- Réalisation du reporting TCFD (1^{ère} édition)
- Evaluation ODD du portefeuille (1^{ère} édition)

2017 :

- Indexation d'objectifs de durabilité à la rémunération variable des membres du Directoire
- Lancement d'une campagne de consultation des parties prenantes
- Mesure de l'empreinte socio-économique (1^{ère} édition)
- Signature du Manifeste pour décarboner l'Europe, appel lancé par le *Shift Project*
- Signature de la Lettre des investisseurs institutionnels aux dirigeants du G7 et du G20, initiative soutenue par les PRI
- Publication de rapports climat par fonds (1^{ère} édition)
- Intégration dans les familles d'indices extra-financiers *MSCI*, *FTSE4Good* et *STOXX ESG Leaders Indices*

2016 :

- Réponse au questionnaire climat du Carbon Disclosure Project (CDP) (1^{ère} édition)
- Intégration dans la famille d'indice extra-financier *Euronext Vigeo*

2015 :

- Publication du rapport intégré (1^{ère} édition)
- Publication du Code de Conduite

- Lancement du programme "achats responsables" à destination des sociétés du portefeuille
- Publication du Code de Conduite des Relations Commerciales
- Focalisation de la démarche philanthropique sur l'éducation et la jeunesse
- Mesure de réduction des impacts (1^{ère} édition)
- Co-fondation de l'Initiative Climat International (ex-initiative Carbone 2020) à l'occasion de la COP 21

2014 :

- Lancement du programme Eurazeo "Pluriels" en faveur de la mixité à destination des sociétés du portefeuille
- Publication de la stratégie ESG 2014-2020 d'Eurazeo
- Création du Comité RSE au sein du Conseil de Surveillance
- Signature du Pacte Mondial de l'ONU

2013 :

- Mise en place d'une politique *open source* visant le partage des outils et méthodologies avec l'industrie
- Intégration dans la famille d'indice extra-financier *Ethibel Sustainability Index* (ESI)

2012 :

- Première distinction par un indice extra-financier, *ASPI Eurozone Index*

2011 :

- Rattachement de l'équipe ESG à un membre du Directoire
- Publication de la Politique d'Investissement Responsable (1^{ère} édition)

2010 :

- Intégration de critères ESG dans le processus d'investissement
- Réalisation du reporting ESG Groupe et participations (1^{ère} édition)

2009 :

- Cartographie des parties prenantes (1^{ère} édition)
- Signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU
- Publication de la charte ESG

2008 :

- Réalisation du diagnostic ESG du portefeuille (1^{ère} édition)
- Crédit de l'équipe ESG

2004 :

- Lancement de la démarche philanthropique d'Eurazeo

3.1.5.2 NOTATIONS ESG ET INDICES EXTRA-FINANCIERS

Notations ESG

Pionnier et leader de l'investissement responsable, Eurazeo fait figure d'exemple en tant qu'entreprise. Ses engagements forts et ses progrès constants en matière d'ESG et d'impact ont été une nouvelle fois reconnus en 2023 par **les plus grandes agences de notation extra-financières internationales**, comme en témoignent ses notations, supérieures aux médianes de l'industrie.

Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) : En 2023, Eurazeo a reçu la note la plus élevée, 5 étoiles, dans quatre catégories, et 4 étoiles dans une catégorie, dépassant ainsi les scores médians de l'industrie. Eurazeo rend public son rapport d'évaluation sur son site internet. Les signataires des PRI ont l'obligation de répondre annuellement à un questionnaire pour rendre compte publiquement de leur engagement en matière d'investissement responsable.

MSCI ESG : En 2023, Eurazeo a maintenu sa note MSCI ESG à AA, plaçant le Groupe dans la catégorie leaders. Les notations ESG de MSCI visent à mesurer la résilience et la gestion des risques et opportunités ESG financièrement pertinents. MSCI identifie les leaders (AAA, AA), ceux dans la moyenne (A, BBB, BB) et les *laggards* (B, CCC) du secteur en fonction de leur exposition aux risques ESG et de la manière dont ils gèrent ces risques par rapport à leurs pairs.

PRI
Scores plus élevés que la médiane
dans tous les modules éligibles



2023

Investment & Stewardship Policy		100 % 76 %
Private Debt - Fixed Income (direct)		100 % 80 %
Private Equity (direct)		100 % 86 %
Private Equity (indirect)		83 % 63 %
Confidence building measures		100 % 80 %

EURAZEZO

MÉDIANE DU MODULE

MSCI ESG Rating
Maintien de la note AA



AA

CCC B BB BBB A AA AAA

2023 AA

2022 AA

2021 AA

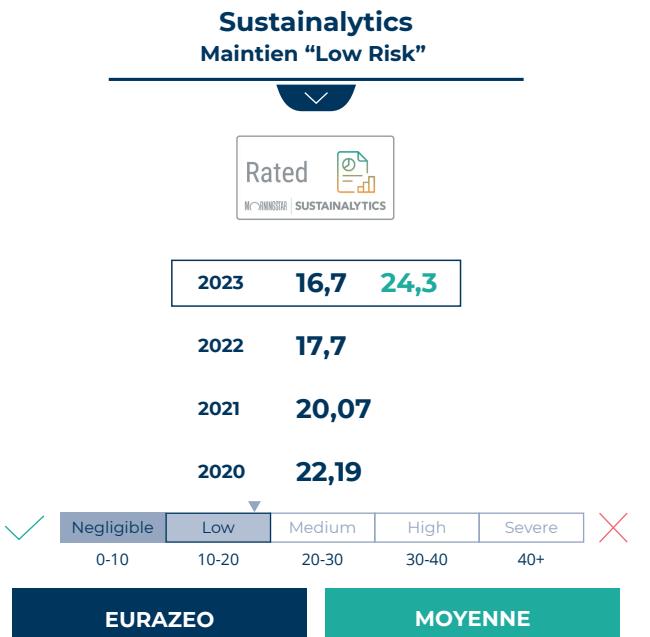
2020 AA

EURAZEZO

Pour plus de détails sur les scores PRI, veuillez consulter le site des PRI www.unpri.org ainsi que les rapports d'évaluation et de transparence des PRI 2023 sur www.eurazeo.com

L'utilisation par Eurazeo de toute donnée de MSCI ESG research LLC ou de ses affiliés (« MSCI »), et l'utilisation des logos, marques commerciales, marques de service ou noms d'indices MSCI dans le présent document, ne constituent pas un parrainage, une approbation, une recommandation ou une promotion d'Eurazeo par MSCI. Les services et les données MSCI sont la propriété de MSCI ou de ses fournisseurs d'informations et sont fournis « en l'état » et sans garantie. Les noms et logos MSCI sont des marques ou des marques de service de MSCI.

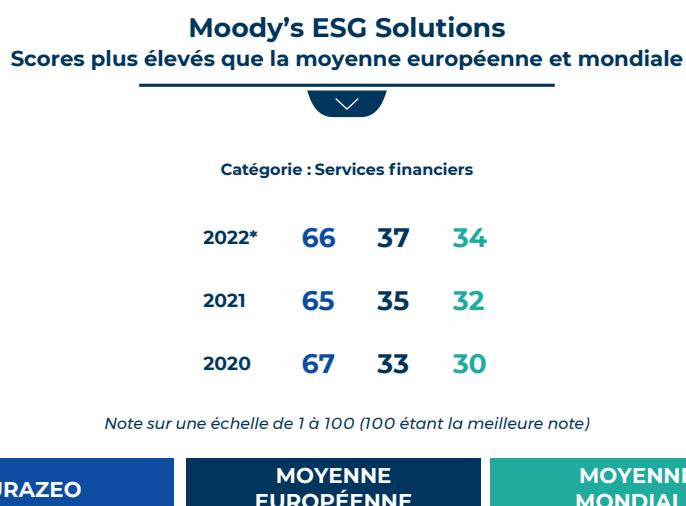
Sustainalytics : En 2023, Eurazeo a maintenu sa note Sustainalytics à *Low Risk*, plaçant le Groupe dans le 3^{ème} percentile (11^{ème} sur 427) de son sous-secteur *Asset Management & Custody Services*. Plus spécifiquement, le Groupe a reçu une note de risque ESG de 16,7 et a été évalué par Sustainalytics comme présentant un risque faible de subir des impacts financiers matériels dus à des facteurs ESG. La notation ESG de Sustainalytics mesure l'exposition d'une entreprise aux risques ESG matériels spécifiques à un secteur et la façon dont elle gère ces risques.



Carbon Disclosure Project (CDP) : En 2023, Eurazeo a amélioré sa note CDP de A- à A, obtenant ainsi le meilleur score possible et maintenant sa position dans la catégorie *leadership*, dépassant la moyenne du secteur des services financiers qui s'établit à B. Eurazeo fait partie des 2 % des sociétés de la "A-list" sur 21 000 sociétés évaluées au niveau mondial. Le CDP mesure entre autres l'exhaustivité des informations divulguées, la gestion des risques et les meilleures pratiques telles que la fixation d'objectifs ambitieux et significatifs relatifs au changement climatique.



Moody's ESG Solutions : Lors de sa dernière évaluation en 2022, Eurazeo avait amélioré sa note de 65/100 à 66/100, au-dessus de la moyenne européenne de 37/100 (2^{ème} sur 98 entités) et de la moyenne mondiale de 34/100 du secteur *Financial Services*. Tous secteurs confondus, le Groupe se situait dans le top 5 % régional (78^{ème} sur 1609 entités évaluées en Europe) et dans le top 2 % mondial (84^{ème} sur 4814 entités évaluées dans le monde). Les évaluations ESG de Moody's évaluent la manière dont une entreprise gère son exposition aux risques et aux opportunités ESG qui sont matériels pour son activité et ses parties prenantes.



*Les notations sont effectuées tous les 12 à 24 mois.

Intégration dans des familles d'indices extra-financiers

Eurazeo est le seul groupe d'investissement coté à être présent dans cinq familles d'indices extra-financiers : **Ethibel, Euronext Vigeo, MSCI ESG & Climate Indexes, Stoxx ESG Leaders Indices et FTSE4Good**. Début 2023, en reconnaissance de son engagement dans la démarche SBTi, Eurazeo a été intégré dans l'**Euronext CAC® SBT 1.5°**. Ce nouvel indice extra-financier inclut les entreprises dont les objectifs de réduction carbone ont été validés par la *Science Based Target initiative* (SBTi). Il requiert un double engagement de la part des entreprises de réduire d'au moins 50 % les émissions directes de ses processus de production d'ici 2030 et de commencer à réduire ses émissions indirectes, conformément à l'Accord de Paris.

Présence dans cinq familles d'indices extra-financiers



*À des fins d'illustration. Liste non exhaustive d'indices ESG & Climat.

3.1.5.3 PRIX

2024 :

- La transaction du fonds Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure Fund avec Samskip Group (voir section 3.1.2.1. Levier #1 Investir dans des solutions) a été élue **Deal of the year** par **Marine Money** dans la catégorie *vessel leasing*, distinction de référence dans le secteur maritime.
- Eurazeo est finaliste des **Real Deals Specialist Awards** dans les catégories **ESG Champion of the Year – Large-Cap** et **Diversity and Inclusion Leader of the Year – Large-Cap**.

2023 :

- Sophie Flak, membre du Directoire et *Managing Partner* – ESG et Digital :
 - reçoit le **Prix de l'engagement ESG** dans le cadre des **Prix des 100 jours de KPMG-EIM** ;
 - est nommée parmi les **10 personnalités qui font bouger les lignes de l'économie** par New Deal et Capital Magazine ;
 - est nommée parmi les **20 Trailblazing Women of Private Equity** par Private Equity News (PEN).
- Le fonds Eurazeo Capital V est lauréat des **Real Deals Future 40 ESG Innovators**.
- Le fonds Eurazeo Transition Infrastructure reçoit le **IJ Investor Award dans la catégorie Newcomer of the Year** par IJ Global.
- Eurazeo est lauréat des **Real Deals Future 40: Climate Change Champions**.

2022 :

- Eurazeo reçoit le **label transparence finance durable 2022** de l'Agefi France.
- Eurazeo reconnu comme **International General Partner of the Year** par le *Private Equity Women Investor Network* (PEWIN).
- Eurazeo élue société de gestion ayant une politique active en matière de mixité dans les équipes d'investissement aux **Grands Prix des Talents Féminins de France Invest**.
- Le fonds Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure Fund est finaliste des **Real Deals ESG Awards 2022** dans la catégorie *Impact Investment Fund*.

2020 :

- Eurazeo est lauréat du **prix Swen Plateforme d'Investissement Multi-stratégies**.

2019 :

- Amandine Ayrem, *Managing Director Mid-large buyout*, reçoit le **Grand Prix de France Invest** qui reconnaît l'excellence de femmes investisseuses dans les sociétés de capital-investissement.

2018 :

- Considérée par **HSBC Global Research** comme l'une des sociétés cotées les plus avancées en matière d'ESG.
- Classement par l'agence de notation Vigeo-Eiris parmi le **top 5 mondial du secteur Financial Services General** et dans les 1 % **top performers** en matière de Droits Humains dans le cadre d'études thématiques.
- Lauréat du prix ESG Développement durable de **Private Equity Magazine**.
- Lauréat du **Swen ESG Best practices Honours** pour l'activité Private Debt.
- Finaliste dans la catégorie PME/ETI, aux **Integrated Thinkings Awards**.

2017 :

- Lauréat du **Swen ESG Best practices Honours** pour l'activité Venture Capital.
- Finaliste dans la catégorie PME/ETI, aux **Integrated Thinkings Awards**.

2016 :

- Lauréat du **Swen ESG Best practices Honours** pour l'activité Private Debt.
- Lauréat du prix ESG Développement durable de **Private Equity Magazine**.

3.1.5.4 CADRES, RÉFÉRENTIELS ET INITIATIVES DE RENOMMÉ MONDIALE

Pour répondre aux standards de durabilité les plus élevés, Eurazeo s'appuie sur des cadres et initiatives de renommée mondiale pour façonner et mettre en œuvre sa stratégie O⁺, s'engageant publiquement auprès de certains d'entre eux.

Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) : Eurazeo est signataire des PRI des Nations Unies depuis 2009, s'engageant à intégrer les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement. Eurazeo rend compte annuellement aux PRI et publie son rapport d'évaluation sur son site internet.

Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) : Les *due diligences* ESG d'Eurazeo s'appuient en partie sur ce cadre pour identifier les contributions positives et les impacts négatifs des activités de chaque société cible. Eurazeo identifie également la manière dont ses fonds à impact contribuent aux ODD.

Le Global Impact Investing Network (GIIN) : Eurazeo a utilisé le cadre du GIIN pour documenter la théorie du changement pour son fonds Eurazeo Smart City Venture Fund II.

Sustainability Accounting Standards Boards (SASB) : Les *due diligences* ESG d'Eurazeo s'appuient en partie sur la *Materiality Map* du SASB afin d'identifier les enjeux ESG significatifs liés au secteur d'activité de la société cible.

Le Pacte Mondial de l'ONU (UN Global Compact) : Eurazeo est signataire du Pacte Mondial depuis 2014 et c'est ainsi engagé à aligner sa stratégie et ses opérations sur les dix principes universels liés aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption ainsi qu'à prendre des mesures pour faire progresser les objectifs sociaux et la mise en œuvre des ODD.

Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains : Ces principes directeurs sont intégrés dans la politique d'investissement responsable et la politique de droits humains d'Eurazeo.

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : Ces principes directeurs sont intégrés dans la politique d'investissement responsable et la politique de droits humains d'Eurazeo.

Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) : Eurazeo suit les recommandations de la TCFD en publiant chaque année son empreinte carbone et en rendant compte annuellement de ses progrès. Le Groupe a réitéré son engagement en 2021 en rejoignant le *One Planet Sovereign Wealth Fund* (OPSWF). Voir section 3.1.5.5 Associations professionnelles et initiatives volontaires.

Science Based Targets initiative (SBTi) : Eurazeo a été le premier acteur du Private Equity en Europe à s'engager en 2020 auprès de SBTi. Le Groupe a figuré dans le guide *Financial sector Science-Based Targets guidance*. Les objectifs d'Eurazeo ont été validés début 2022 par SBTi. Fixés pour 2025 et 2030, ils portent à la fois sur le Groupe et sur les sociétés éligibles de son portefeuille. Voir section 3.1.2. Climat : atteindre la neutralité nette carbone (O).

Les Limites Planétaires⁽¹⁾ : Eurazeo s'est engagé à analyser la matérialité des limites planétaires pour les sociétés de son portefeuille et à formaliser des plans de progrès le cas échéant.

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) : Eurazeo a conçu sa stratégie biodiversité en cohérence avec les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique.

Science Based Targets Network (SBTN) : Eurazeo a conçu sa stratégie biodiversité en s'appuyant sur les principes de la méthodologie *Science-Based Targets for Nature* développée par le SBTN.

(1) L'équipe internationale dirigée par Johan Rockström du *Stockholm Resilience Center* a identifié neuf limites planétaires délimitant les conditions de maintien d'un système Terre habitable, explicitées et quantifiées dans la publication *A safe operating space for humanity* (Rockström, J., Steffen, W., Noone, K. et al. *Nature* 461, 472-475 (2009)).

3.1.5.5 ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET INITIATIVES VOLONTAIRES

Eurazeo s'associe à ses pairs et aux associations professionnelles de l'industrie du Private Equity pour **sensibiliser les parties prenantes aux enjeux de durabilité et développer les meilleures pratiques**. Le Groupe promeut le partage des outils et méthodologies, comme en témoigne **sa politique open source depuis 2013**, et s'implique dans **diverses initiatives et réseaux**. Par ailleurs, depuis 2015, **des roadshows et meetings spécifiquement dédiés à l'investissement Socialement Responsable (ISR)** sont organisés afin de rencontrer des investisseurs spécialisés sur cette thématique.

Associations professionnelles

- **France Invest** : Olivier Millet, Membre du Directoire, *Managing Partner – Small-mid Buyout* et Nov Santé, a créé la Commission ESG de France Invest en 2009, association française du capital-investissement, qu'il a présidée jusqu'en 2015. Il a été président de France Invest de 2016 à 2018. Sophie Flak, Membre du Directoire, *Managing Partner – ESG et Digital*, est membre du Comité de pilotage de la Commission ESG. Eurazeo participe activement aux groupes de travail suivants : "Biodiversity - sub-group II", "Club Philanthropie", "Durabilité et gestion des risques" et "Décarbonation de l'industrie". Le Groupe joue également un rôle actif au sein de la Commission Talents et Diversité de France Invest et a adhéré à la Charte de la diversité et à la Charte d'engagement sur le partage de la valeur.
- **France Digitale** : Benoist Grossmann, *Senior Managing Partner – Venture*, est coprésident de France Digitale depuis 2019, qui travaille notamment sur les questions liées à l'impact et à la diversité au sein de la communauté Tech en Europe.
- **Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)** : Olivier Millet, Membre du Directoire d'Eurazeo et *Managing Partner – Small-Mid Buyout* et Nov Santé, a été membre du Comité exécutif du MEDEF de 2018 à 2020.
- **Association Française des Entreprises Privées (Afep)** : Eurazeo est membre de l'Afep et applique les principes énoncés dans le code AFEP-MEDEF.
- **Invest Europe** : En 2023, Erwann Le Ligné, *Partner – Buyout*, a été nommé Président du Comité ESG d'Invest Europe, association européenne du capital-investissement, après en avoir été le Vice-président depuis 2018. Ce Comité vise à promouvoir et encourager les pratiques d'investissement responsable auprès des membres d'Invest Europe et plus largement à travers l'industrie du Private Equity. Par ailleurs, dans le cadre de ses fonctions, Erwann Le ligné est co-responsable du groupe de travail d'Invest Europe sur "l'impact".
- **Institutional Limited Partners Association** : Eurazeo a adhéré à l'initiative *Diversity in Action*, qui promeut la Diversité, l'Equité et l'Inclusion (DEI) dans le secteur du Private Equity. Elle comprend un large éventail d'actions couvrant la gestion des talents, la gestion des investissements et l'engagement de l'industrie. De plus, Eurazeo utilise les questionnaires de *due diligence* fournis par l'ILPA car ils offrent le meilleur standard du marché et contiennent une section ESG exhaustive.

Politique d'*open source*

Sous l'impulsion de Sophie Flak, Membre du Directoire, *Managing Partner – ESG et Digital*, Eurazeo a mis en place depuis 2013 une politique d'*open source* en matière durabilité, en vue de partager plus largement les outils et méthodologies développés en interne. Le Groupe est ainsi sollicité chaque année par plusieurs acteurs de l'industrie et cette tendance devrait se poursuivre compte tenu des travaux menés sur les méthodologies liées à la biodiversité (dans le cadre du groupe de travail de France Invest) et aux limites planétaires (travail initié en interne en 2023).

Contribution volontaire à d'autres initiatives et partenariats**Gouvernance**

- **European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG)** : Sophie Flak, membre du Directoire d'Eurazeo, *Managing Partner – ESG et Digital*, a rejoint le groupe de travail sur les standards du reporting extra-financier de l'EFRAG pour l'année 2020.
- **Conseil National du Numérique (CNUM)** : Sophie Flak a été membre du CNUM de 2018 à janvier 2021, contribuant tout particulièrement aux travaux en lien avec l'éologie et le numérique.
- **Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)** : Domitille Doat, *Group Chief Digital Officer*, est auditrice de la 3^e session nationale de l'IHEDN au sein de la 76^e majeure "politique de défense" sur les questions de Cybersécurité et résilience numérique.

Environnement

■ **French Business Climate Pledge** : L'engagement a été signé par 99 entreprises françaises, dont Eurazeo.

■ **One Planet Sovereign Wealth Fund (OPSWF)** : En 2021, Eurazeo a rejoint l'initiative *One Planet Summit* au travers du groupe de travail OPSWF, qui cherche à mobiliser le secteur privé dans la lutte contre le changement climatique. Eurazeo, aux côtés de plusieurs fonds souverains, gestionnaires d'actifs et sociétés d'investissement, a signé le *One Planet Private Equity Funds Statement on Climate-Related Financial Disclosures*, confirmant son engagement à suivre les recommandations de la TCFD dans le cadre de son reporting. Impliqué dans tous les Sommets depuis son entrée dans le réseau, en 2023 Eurazeo a également co-animé un panel sur le "Financement des solutions climatiques" lors de la COP28 avec Sophie Flak, membre du Directoire d'Eurazeo, *Managing Partner* – ESG et Digital, et Mathieu Teisseire, *Managing-Partner* – Relations Investisseurs. Par ailleurs, l'OPSWF a organisé des webinars dédiés sur les solutions d'investissement, au cours desquels Eurazeo a partagé avec le réseau son expertise d'investisseur dans les technologies du climat.

■ **Initiative Climat International (iCI)** : L'initiative Carbone 2020 (ic20), renommée initiative Climat International (iCI), a été lancée en 2015 sous l'impulsion d'Olivier Millet, membre du Directoire d'Eurazeo et *Managing Partner - Small-mid Buyout* et Nov Santé. C'est la première initiative internationale du capital-investissement qui œuvre à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris en encourageant les acteurs de l'industrie à gérer et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des sociétés de leur portefeuille. Cette initiative est soutenue par les PRI.

■ **Climate Dividends** : Eurazeo renforce sa contribution sur la mesure des émissions évitées à travers son engagement aux côtés de l'association *Climate Dividends* qui vise à accélérer le financement de la transition bas carbone. En développant le "dividende climat", l'initiative souhaite fiabiliser la mesure de ce nouvel indicateur extra-financier et ainsi valoriser les entreprises qui agissent pour la décarbonation. Début 2024, sous l'impulsion d'Eurazeo, deux sociétés du portefeuille d'Eurazeo Transition Infrastructure Fund (ETIF) – TSE et Ikaros Solar Group – ont rejoint Climate Dividends. Dans ce cadre, une méthodologie d'évaluation des émissions évitées spécifique à l'énergie solaire sera développée et validée par un Comité scientifique, afin d'être partagée en *open source*, fournissant ainsi une référence pour d'autres entreprises du même secteur.

Diversité, équité et inclusion (DEI)

■ **Level 20** : Eurazeo est membre fondateur du Comité *Chapter France* de Level 20, lancé en 2019, qui vise à améliorer la représentation des femmes au sein de l'industrie du Private Equity. Eurazeo soutient entre autres les programmes *Mentorship* et *Outreach*, afin d'améliorer la diversité de genres et d'inspirer les femmes à rejoindre l'industrie. En 2023, Eurazeo a participé à 6 événements *Outreach*, faisant la promotion du métier du Private Equity dans différentes écoles.

■ **Private Equity Women Investor Network (PEWIN)** : Eurazeo est membre de PEWIN, une organisation dédiée aux femmes *General Partners, Limited Partners* et professionnelles du Private Equity. Elle leur permet de créer des réseaux, de partager des idées d'investissement, d'explorer des opportunités potentielles de collaboration et, de manière générale, d'améliorer le profil des femmes leaders dans l'industrie. Le Groupe a été nommé *GP Partner of the year* en 2022 pour son engagement en faveur de la diversité des genres et le leadership féminin du Groupe.

■ **Charte SISTA** : Eurazeo a signé la Charte SISTA en 2020 en faveur de la mixité dans le secteur numérique.

■ **#Techyourplace** : En 2022, Eurazeo a rejoint le mouvement #TechYourPlace, cofondé par Diversdays et la Fondation Mozaïk RH, qui accompagne les acteurs de la Tech en France vers plus de diversité et d'inclusion. Eurazeo est un sponsor actif de l'initiative avec un focus sur les *start-ups*.

■ **Mozaïk RH** : Eurazeo s'est associée à Mozaïk RH en 2022 afin d'élargir son horizon en matière de diversité dans les processus de recrutement. Ce partenariat vise à attirer des profils plus diversifiés pour enrichir l'effectif d'Eurazeo en utilisant des méthodes de sourcing variées et en expérimentant de nouvelles façons de conduire le processus d'embauche.

3.2 Déclaration de Performance Extra-Financière

→ Précisions afférentes à cette section

Eurazeo n'a pas d'obligation légale de publier une DPEF conformément aux articles L.225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce. Elle a néanmoins décidé d'établir une DPEF de façon volontaire conformément aux dispositions des textes précités et de la publier dans la section 3.2 du Document d'Enregistrement

Universel. La DPEF a pour périmètre la société d'investissement Eurazeo SE ainsi que ses sociétés affiliées réglementées. Pour la troisième année consécutive, la DPEF se concentre sur le métier d'investisseur d'Eurazeo. Une note méthodologique complète est consultable à la section 3.4 Notes méthodologiques.

3.2.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Eurazeo peut être concerné par des risques susceptibles d'impacter son activité d'investissement. Un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est mis en place sous la supervision du Directoire et animé par une Direction dédiée afin d'identifier, prévenir et limiter l'impact de ces principaux risques. L'ESG fait partie intégrante des évaluations des risques qui sont conduites.

La méthodologie d'analyse est précisée dans la section 3.4 Notes méthodologiques.

En 2021, le groupe Eurazeo a fait évoluer son analyse de risques extra-financiers, en la recentrant sur son activité d'investisseur et de gestionnaire d'actifs. Ce renouvellement d'approche est motivé par plusieurs facteurs :

- l'évolution du modèle d'affaires vers la gestion d'actifs pour compte de tiers qui représente 69 % des actifs sous gestion au 31/12/2023. Le modèle d'affaires d'Eurazeo est présenté en section 1 ;
- la croissance des équipes de la société d'investissement Eurazeo SE, des sociétés de gestion qu'elle contrôle et de ses bureaux à l'étranger ;
- la volonté de renforcer la présentation, les succès et progrès spécifiques à l'activité de gestion d'actifs pour compte de tiers, qui intègre l'ESG à chaque étape, de la levée de fonds à l'investissement.

Ce recentrage est également l'occasion de clarifier l'articulation des publications ESG du Groupe qui sont complémentaires :

- la présente DPEF, recentrée sur l'activité d'investisseur et de gestionnaire d'actifs d'Eurazeo ;
- le rapport de progrès O⁺, publié dans le courant du second trimestre 2024, qui présente les progrès ESG réalisés au niveau des actifs sous gestion.

Au 1er janvier 2023, la société Eurazeo a déterminé qu'elle répond désormais aux critères d'une « Société d'Investissement » tels que définis dans la norme IFRS 10 "États financiers consolidés". Cette norme prévoit notamment une exemption de consolidation pour les Sociétés d'Investissement (voir Section 6.1.6 Notes annexes aux comptes consolidés, Note 1.1 Préambule - Statut de société d'investissement).

Les éléments suivants ont également été considérés par Eurazeo dans la décision de recentrage :

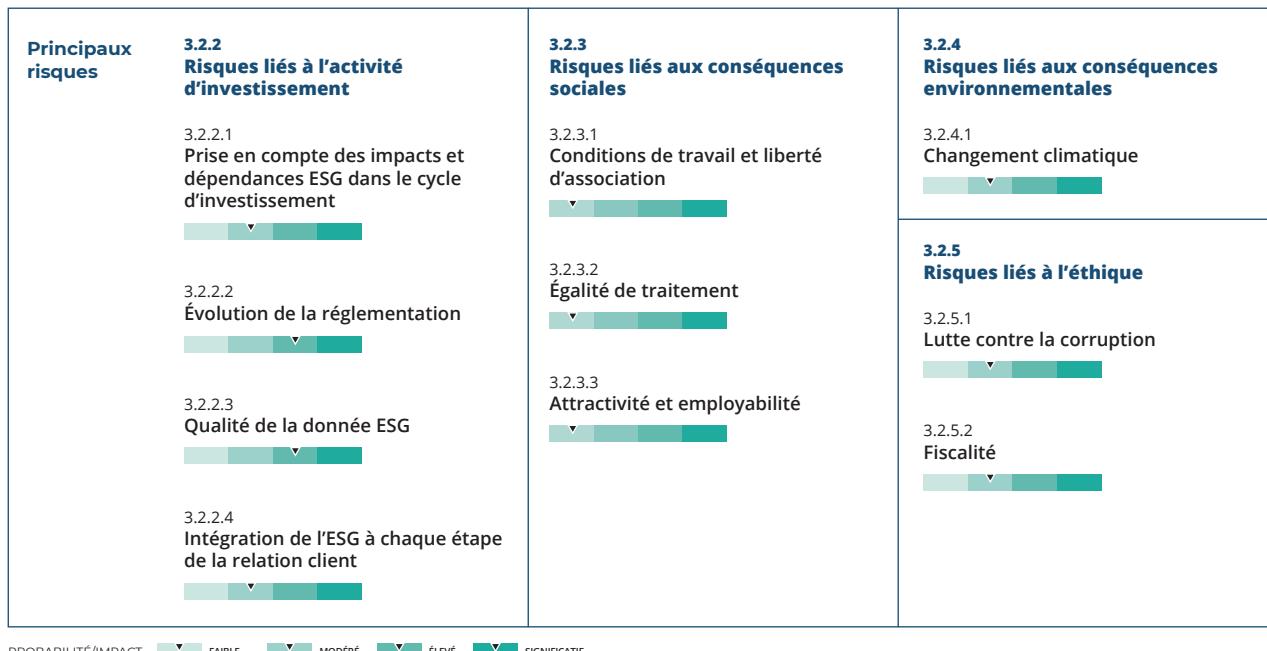
- la proportion fortement décroissante des sociétés contrôlées et consolidées dans les actifs gérés, compte tenu du poids croissant des nouvelles stratégies souvent investies dans des participations minoritaires ; à ce titre, les enjeux ESG porteurs de risques et d'opportunités des sociétés contrôlées sont trop circonscrits pour être représentatifs de l'ensemble de l'activité d'investisseur d'Eurazeo et de son portefeuille ;
- pour les sociétés contrôlées, la proportion croissante dans le portefeuille d'entités de moindre taille que les actifs historiquement détenus et l'absence d'entreprises dépassant les seuils de la DPEF dans ce périmètre ;
- les mouvements (entrées et sorties dans le portefeuille) rendant les données ESG du périmètre des sociétés contrôlées incomparables d'un exercice sur l'autre.

A ce titre, Eurazeo présente dans la DPEF 2023 les facteurs de risques extra-financiers du périmètre suivant :

- Eurazeo SE, société d'investissement cotée sur Euronext Paris ;
- Eurazeo Funds Management Luxembourg est une société de gestion de portefeuille AIFM agréée par la Commission de surveillance du secteur financier luxembourgeoise. Son numéro d'agrément est le A00002174 ;
- Eurazeo North America est un gestionnaire soumis au droit des États-Unis d'Amérique qui a obtenu le statut de US Investment Advisor le 28 juin 2019 auprès de la Securities and Exchange Commission ;
- Eurazeo UK Limited est une filiale d'Eurazeo SE soumise au droit anglais, agréée et réglementée depuis le 23 mai 2022 par la Financial Conduct Authority (FCA), l'instance de régulation du secteur financier britannique ;
- Eurazeo Infrastructure Partners est une société de gestion de portefeuille AIFM agréée par l'AMF en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE. Son numéro d'agrément est le GP202173 ;
- Kurma Partners est une société de gestion de portefeuille AIFM agréée par l'AMF en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE. Son numéro d'agrément est le GP-09000027 ;
- Eurazeo Global Investor est une société de gestion de portefeuille AIFM agréée par l'AMF en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE. Son numéro d'agrément est le GP97-117⁽¹⁾.

Soit un périmètre comprenant un effectif global de 441 collaborateurs au 31 décembre 2023.

Les facteurs de risques extra-financiers propres à l'activité d'investisseur et de gestionnaire d'actifs du Groupe reflétant les politiques déployées et pilotées par Eurazeo sont les suivants :



PROBABILITÉ/IMPACT ▾ FAIBLE ▾ MODÉRÉ ▾ ÉLEVÉ ▾ SIGNIFICATIF

3.2.2 ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

3.2.2.1 PRISE EN COMPTE DES IMPACTS ET DÉPENDANCES ESG DANS LE CYCLE D'INVESTISSEMENT

Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

OBJECTIFS	FACTEURS DE RISQUE	MODES D'ÉVALUATION DU RISQUE
Assurer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la prise de décision d'investissement et la gestion du portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diversité des secteurs d'activité et géographies des cibles d'investissement et des sociétés de portefeuille ■ Variété des tailles et des modes de financement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Due diligence ESG systématique pour chaque nouvel investissement ■ Reporting ESG annuel ■ Calcul des principales incidences négatives (PAI)

GESTION DU RISQUE

Au niveau d'Eurazeo

- Formalisation et déploiement d'une politique d'exclusion et d'une politique d'investissement responsable
- Identification d'un coordinateur ESG dans chaque équipe d'investissement
- Formation des équipes d'investissement sur l'intégration des critères ESG

Au niveau de l'activité d'investissement

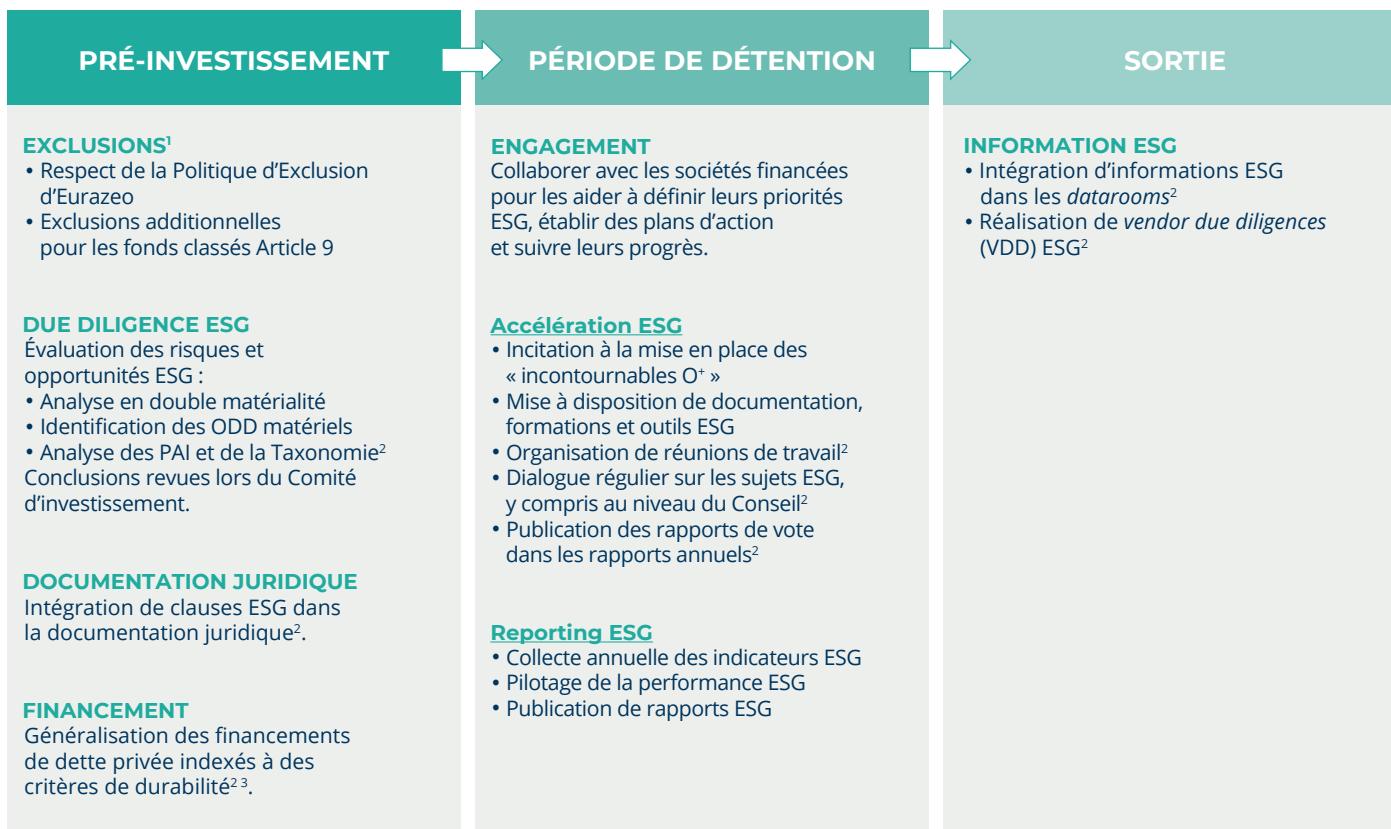
- Due diligence ESG d'acquisition (incluant, selon la pertinence : Taxonomie européenne, critères de non-nuisances, garanties sociales minimales, ...)
- Déploiement d'une feuille de route ESG par les sociétés financées
- Mise à disposition d'une plateforme d'échange et d'accès aux ressources ESG pour les sociétés financées

Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

L'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tout au long du processus d'investissement est au cœur du modèle d'affaires d'Eurazeo. Elle participe à la transformation et à la croissance pérenne des sociétés financées, et influence les décisions d'investissement, de réinvestissement ou de cession. La non prise en compte des critères ESG à chaque étape de prise de décision constitue un risque fiduciaire, réglementaire et réputationnel.

Pour répondre à cet enjeu, Eurazeo a défini une politique d'investissement responsable qui s'applique à l'ensemble de ses activités de *Private Equity*, de *Private Debt* et de *Real Assets*. Son respect et son déploiement sont suivis à travers un reporting d'indicateurs précis, et intégrés dans les critères de rémunération des dirigeants présentés dans la section 3.1.4.3 Rémunération.

Intégration ESG à chaque étape du processus d'investissement



(1) Veuillez vous référer à la Politique d'Exclusion d'Eurazeo. (2) Le cas échéant. (3) Les financements de dette privée indexés à des critères de durabilité comprennent des ajustements de marge sur le taux d'intérêt d'un prêt indexé sur la réalisation d'objectifs ESG prédéfinis.

A noter que selon la branche d'activité, le type d'investissement et le montant investi, les critères peuvent s'appliquer différemment et/ou ne pas être pertinents. Néanmoins, sont mis en oeuvre de manière systématique :

- la conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion d'Eurazeo ;
- la réalisation d'une *due diligence* ESG pour et avant chaque investissement ;
- la mesure de l'intégration ESG dans les modèles d'affaires des sociétés financées.

Depuis 2021, ces indicateurs font l'objet de contrôles de cohérence par un organisme tiers indépendant, PwC, dont le rapport d'assurance modéré est disponible en section 3.5 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant.

Par ailleurs, afin de garantir le bon respect des politiques ESG, une part significative de la rémunération variable des dirigeants d'Eurazeo est adossée à ces indicateurs (voir section 3.1.4.3 Rémunération).

Zoom sur les spécificités liées aux fonds classés Article 9

Les fonds Eurazeo classés Article 9 suivent rigoureusement la Politique d'Investissement Responsable d'Eurazeo et mettent en oeuvre des exigences renforcées en raison de leur objectif d'investissement durable. Ces conditions sont détaillées dans la Méthodologie d'Investissements Durables d'Eurazeo, dans la documentation constitutive des fonds, dans les publications réglementaires et dans les rapports de progrès spécifiques.

Préinvestissement

Conformité avec la Politique d'exclusion

La démarche adoptée par Eurazeo se veut ambitieuse et équilibrée pour accélérer la transition vers une économie bas carbone et plus inclusive.

La Politique d'Exclusion d'Eurazeo formalise des restrictions d'investissement vis-à-vis de sociétés qui opèrent dans des secteurs ou qui ont des activités ayant des impacts négatifs potentiels sur l'environnement, la santé humaine ou la société. On y distingue deux catégories : des exclusions strictes et des restrictions d'investissement avec seuil.

- la première catégorie regroupe certains secteurs dont les impacts négatifs directs ou indirects sont incompatibles avec la démarche d'investisseur responsable d'Eurazeo ou ne peuvent être surmontés par une transformation des activités. Eurazeo n'investira pas dans ces secteurs. Sont notamment prohibés les investissements dans les sociétés ayant pour activité principale la production ou la commercialisation de charbon, de pétrole, de gaz ou opérant dans le secteur de la pornographie ;
- la seconde catégorie comprend des secteurs pour lesquels un seuil de matérialité est prévu. Cette approche permet d'éviter l'exclusion de sociétés dont le chiffre d'affaires sur les secteurs concernés est inférieur à 20 %. Le cas échéant, Eurazeo est prêt à les accompagner dans la transformation de leurs activités à condition que les objectifs de transformation soient formalisés pour assurer la conformité dans les meilleurs délais.

La liste des secteurs inclus dans la Politique d'Exclusion est revue de manière périodique pour tenir compte des évolutions socio-environnementales.

Par ailleurs, et quel que soit le secteur économique concerné, certaines pratiques entraînent également une exclusion tels que la corruption, le blanchiment d'argent, les atteintes aux droits humains, les activités en zone de conflit et les atteintes aux principes de l'Organisation internationale du travail (OIT), à savoir :

- l'atteinte à la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- le travail des enfants ;
- toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Prise en compte dans la décision d'investissement

Chaque équipe d'investissement s'assure de la conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion d'Eurazeo. Un outil numérique a été développé en interne pour faciliter la bonne application de cette politique. La conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion est revue lors du Comité d'investissement et est un prérequis incontournable à tout financement.

Zoom sur les spécificités liées aux fonds classés Article 9

Au-delà de la conformité avec la Politique d'Exclusion d'Eurazeo, des restrictions d'investissement additionnelles peuvent s'appliquer aux fonds classés Article 9 selon leur secteur et/ou leur objectif d'investissement durable.

Réalisation d'une *due diligence* ESG

Critères étudiés

Lors des phases de *due diligence*, Eurazeo a pour objectif d'identifier et d'analyser les principaux risques, opportunités, impacts et dépendances ESG de la cible d'investissement. L'approche couvre les dimensions suivantes : social, environnement, sociétal, chaîne d'approvisionnement, éthique et gouvernance.

Eurazeo a spécifiquement identifié les risques liés au changement climatique et à la biodiversité comme pouvant avoir des effets néfastes sur certaines entreprises de son portefeuille, notamment (i) leur intégrité physique et leur capacité opérationnelle sur site, (ii) la résilience de leurs modèles économiques, et (iii) leur capacité à prévenir les dommages environnementaux. Selon leur localisation ou leur type d'activité, les impacts du changement climatique et de la biodiversité peuvent être identifiés comme étant significatifs et comporter des risques financiers. Les impacts potentiels peuvent affecter, entre autres, la production, la santé et la sécurité des employés, les coûts opérationnels et l'assurance. Au contraire, si l'organisation anticipe de manière proactive le changement climatique, en abordant à la fois ses dimensions physiques et de transition par l'adoption d'un modèle économique résilient aligné sur une trajectoire à faible émission de carbone, les risques climatiques peuvent être atténués, et dans certains cas, transformés en opportunités.

Pour conduire ces analyses, Eurazeo applique le principe de double matérialité qui vise à étudier l'impact des risques et des opportunités ESG sur l'entreprise, ainsi que ceux que l'entreprise fait peser sur la société. L'analyse est aussi guidée par le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) visant à identifier les contributions positives et les impacts négatifs (ou obstruction) des activités de l'investissement considéré. Eurazeo conduit cette évaluation au niveau des opérations des entreprises d'une part et au niveau de ses produits et services d'autre part.

Depuis 2021 et quand pertinent, Eurazeo évalue l'éligibilité et l'alignement des cibles d'investissement à l'aune de la Taxonomie Européenne en analysant le respect des critères techniques et critères de non-nuisance (DNSH).

Le schéma ci-dessous présente une liste non-exhaustive des critères étudiés pendant une *due diligence* ESG. Elle découle notamment des recommandations et/ou exigences liées aux initiatives, standards et réglementations suivantes :

- la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) ;
- les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ;
- les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies ;
- la *Materiality Map du Sustainability Accounting Standards Boards (SASB)* ;
- les indicateurs d'incidences négatives ou principales incidences négatives (PAI) inclus dans le projet des normes techniques de réglementation associées au règlement (UE) 2019/2088 (règlement « Disclosure ») ;
- les objectifs de l'Accord de Paris ;
- la *Task Force on Climate-related financial Disclosure* (TCFD) ;
- la Taxonomie européenne (critères techniques et de non-nuisance et garanties sociales minimales) ;
- la loi sur le Devoir de Vigilance.

	ODD AFFÉRENTS	THÈMES			
ENVIRONNEMENT	6 7 13 14 15	Politique générale Démarche, sensibilisation/formation, prévention des risques, provisions et garanties Dérèglement climatique Sources des émissions, trajectoire de décarbonation, risques physiques et de transition, résilience, contribution	Eau Eau douce, océan, évaluation d'impact, capacité à réduire l'impact, protection Biodiversité Évaluation d'impact, capacité à réduire l'impact, protection	Autres limites planétaires Évaluation d'impact, capacité à réduire l'impact, protection Éligibilité et alignement à la Taxonomie Principales incidences négatives liées aux enjeux environnementaux (10 indicateurs) ⁽¹⁾	
SOCIAL	1 3 4 5 8 10	Emploi Effectifs, évolutions, turnover et rémunérations Organisation du travail Temps de travail et absentéisme Formation Politiques, heures dispensées	Relations sociales Organisation du dialogue social et accords collectifs Santé et sécurité Conditions de travail, couverture sociale, accidents du travail Égalité de traitement Égalité de genre, lutte contre les discriminations	Conventions de l'OIT Liberté d'association, discriminations, travail forcé et travail des enfants Principales incidences négatives liées à l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes et à la mixité au sein du Conseil d'Administration	
SOCIÉTAL	1 2 3 4 8 9 10 11 12 14 15 17	Impact territorial, économique et social Emploi, développement local Relation avec les parties prenantes Attentes, dialogue, partenariat Mécénat d'entreprise Dons à des associations	Fournisseurs et sous-traitants Politique d'achat et sous-traitance Impacts sociaux et environnementaux liés à la chaîne d'approvisionnement	Économie circulaire et matières premières Gestion des déchets, utilisation des ressources, épuisement et restauration Principales incidences négatives liées à l'absence d'une charte/d'un code de conduite d'achats responsables	
ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE	3 5 8 10 16	Loyauté des pratiques Éthique, corruption, fiscalité Santé et sécurité des consommateurs et des utilisateurs Qualité, communication, transparence Droits Humains Actions engagées	Gouvernance d'entreprise, égalité de genre et indépendance au Conseil de Surveillance Gestion des risques et outils de contrôle interne Gestion de crise et réputation	Principales incidences négatives Liées à l'éthique et à la gouvernance (3 indicateurs) ⁽²⁾ Garanties sociales minimales Liées aux droits humains, à la corruption, à la fiscalité, à la concurrence loyale	

Due diligence réalisée avec une double approche de matérialité. Les critères susmentionnés ne sont appliqués que lorsqu'ils sont pertinents.

(1) Émissions de CES, empreinte carbone, intensité des émissions de CES des entreprises financées, exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles, part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions d'eau, ratio de déchets dangereux et absence d'initiatives pour réduire les émissions carbone. (2) Violation des principes du Pacte Mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales et exposition à des armes controversées (mines anti-personnelles, armes à sous-munitions, chimiques et biologiques).

La due diligence ESG peut s'appuyer sur :

- des recherches documentaires à partir d'études, référentiels sectoriels et thématiques, articles de presse sur le secteur d'activité ainsi que sur les concurrents ;
- une analyse des documents mis à disposition via la *data room* et
- l'analyse d'un questionnaire ESG rempli par le management de la cible d'investissement.

Selon les cas, des recherches plus approfondies peuvent être réalisées via des entretiens avec le management, des experts ou au travers de *due diligences* réalisées par des cabinets externes et des audits de sites.

Prise en compte dans la décision d'investissement

Les conclusions de la *due diligence* ESG sont incluses dans la note d'investissement du Comité d'investissement afin d'éclairer sa prise de décision. La réalisation d'une *due diligence* ESG pour chaque investissement est un prérequis pour tout financement.

Clauses ESG dans la documentation juridique

Dès l'envoi des documents pré-contractuels aux investissements cibles, Eurazeo informe la société de ses engagements et de ses attentes en matière d'ESG. Ces engagements et attentes sont ensuite reflétés dans les documentations juridiques finales (pacte d'actionnaires, *Side Letters*, ...)

Les clauses sont définies selon la nature des investissements et concernent notamment les critères d'exclusions, la réalisation d'un reporting ESG annuel pour mesurer le déploiement, l'avancement et les résultats des programmes ESG ou encore la mesure du déploiement d'une stratégie de décarbonation (bilan carbone, objectifs de décarbonation, ...). En 2023, 97 % des documentations juridiques des investissements ont intégré des clauses ESG.

Objectifs ESG adossés aux financements

Après avoir indexé de manière pionnière sa ligne de crédit syndiqué à des critères ESG dès 2020, Eurazeo a négocié le premier unitranche ESG pour l'un de ses investissements. Adossée à cinq critères ESG, la marge de ce financement est ajustée annuellement en fonction de l'atteinte de ces objectifs. Depuis, cette pratique s'est généralisée pour les nouveaux investissements, toutes stratégies confondues au niveau d'Eurazeo. Plus globalement, il s'agit aujourd'hui d'une pratique répandue au sein du secteur financier, relevant progressivement l'ambition des critères ESG définis. En 2023, 100 % des financements de l'activité Direct Lending ont intégré des critères ESG. Les critères intègrent l'ensemble des dimensions ESG, sont adaptés aux enjeux les plus matériels de la société.

Période de détention : engagement

Eurazeo accompagne les sociétés financées pendant toute la durée de l'investissement. Selon les stratégies, cet accompagnement peut prendre des formes différentes. Néanmoins, un socle commun, détaillé ci-dessous, est mis en œuvre avec l'ensemble des investissements. Pour assurer son déploiement, l'équipe ESG travaille en étroite collaboration avec les équipes d'investissement.

Plan de progrès : les « incontournables O⁺ »

Eurazeo a développé un plan de progrès ESG qui permet aux entreprises financées d'intégrer l'ESG dans leur modèle d'affaires et de progresser au fil des années, quelle que soit leur taille ou leur maturité en la matière.

Ce plan intègre 20 « incontournables O⁺ » qui permettent de construire une feuille de route ESG équilibrée, complète et

performante. La progression des entreprises est mesurée selon quatre niveaux – bronze, argent, or et platine – selon le nombre de critères mis en œuvre.

Ce dispositif permet également de définir le niveau cible requis pour les entreprises dont Eurazeo est actionnaire majoritaire, soit le niveau or, en conformité avec les ambitions du Groupe et les exigences réglementaires.

Ces critères sont amenés à évoluer au fil du temps pour tenir compte des évolutions en matière d'ESG.

Le déploiement de ces critères par les sociétés de portefeuille est présenté annuellement dans le rapport de progrès O⁺ d'Eurazeo, et mis à disposition des différentes parties prenantes du Groupe.

Incontournables O⁺

O⁺ Actions transverses	<ul style="list-style-type: none"> - Nommer un coordinateur RSE - Réaliser une analyse de matérialité des enjeux RSE* - Formaliser une politique ou une stratégie RSE - Définir des objectifs RSE quantitatifs - Réaliser un reporting RSE
E Actions environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer son empreinte carbone - Définir une trajectoire de décarbonation alignée Accord de Paris - Mettre en œuvre des initiatives de réduction des émissions carbone - Réaliser une analyse des impacts et dépendances liés à la biodiversité et formaliser un plan d'action ou une stratégie (<i>si matériel</i>)* - Réaliser une analyse des impacts et dépendances liés à l'eau et formaliser un plan d'action ou une stratégie (<i>si matériel</i>)*
S Actions sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir une assurance santé, vie et invalidité à 100 % des employés - Mettre en place un mécanisme de partage de la valeur pour min. 75 % des employés - Atteindre un écart de rémunération non ajusté femmes-hommes inférieur à 15 %* - Atteindre 40 % du genre le moins représenté dans la 1ère instance décisionnaire - Déployer un code de conduite des fournisseurs*
G Actions de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Discuter des enjeux RSE au niveau du Conseil - Atteindre 30 % de membres indépendants au niveau du Conseil - Atteindre 40 % du genre le moins représenté au niveau du Conseil - Mettre en œuvre un code d'éthique des affaires, de lutte contre la corruption et de défense des droits humains* - Intégrer des critères RSE dans le mécanisme de rémunération du dirigeant

*Les actions indiquées par un astérisque ont évolué en 2023 (nature de l'action ou méthodologie).

**Hors Private Funds Group.

Reporting ESG annuel

Eurazeo mesure l'intégration ESG dans les modèles d'affaires des sociétés financées à travers un reporting ESG annuel, incluant depuis 2021 les principales incidences négatives (PAIs).

Depuis 2008, Eurazeo a mis en place une campagne de reporting ESG destinée à collecter et transmettre des informations sur les principales actions ESG mises en œuvre par les sociétés du portefeuille. Au départ déployé à ses investissements directs majoritaires, cet exercice a progressivement été déployé à l'ensemble des investissements, toutes stratégies confondues. En 2023, le reporting ESG couvre ainsi 477 sociétés et 139 Assets⁽¹⁾.

Tableau de bord



Chaque année Eurazeo met à jour le référentiel de reporting pour prendre en compte les évolutions réglementaires. Les sociétés sont ensuite formées pour assurer la compréhension du référentiel. Ce dernier est mis à leur disposition sur une plateforme numérique.

Post reporting, Eurazeo, partage avec chaque société un rapport ESG consolidant l'ensemble des données collectées, une comparaison par rapport à l'historique et des données de benchmark (quand disponibles). Depuis 2021, Eurazeo calcule également une trajectoire de décarbonation illustrative pour chaque société, avec un scénario de coût du carbone associé.

(1) Hors activité Private Funds Group dont le reporting ESG a lieu au deuxième trimestre pour répondre aux contraintes du secteur.

Suite au reporting, des sessions de travail peuvent être organisées avec les sociétés pour échanger sur les résultats et identifier les priorités pour l'année en cours. Ces réunions sont systématiques pour les investissements majoritaires en *buyout*.

Zoom sur les spécificités liées aux fonds classés Article 9

Les référentiels de reporting des fonds classés Article 9 intègrent des indicateurs spécifiques permettant d'évaluer l'alignement des sociétés financées avec les objectifs du fonds.

Mise à disposition de ressources, d'outils et de formations ESG

Pour faciliter la compréhension et l'intégration des enjeux ESG, Eurazeo a développé en 2020 Connect, une plateforme numérique ouverte à toutes les sociétés dont il est actionnaire. Une communauté dédiée à la responsabilité permet aux dirigeants et responsables ESG des sociétés d'accéder à des documents, outils et formations qui adressent les différentes dimensions de l'ESG.

À titre d'exemple, la plateforme intègre un outil de reporting ESG, un calculateur carbone ou encore un outil d'évaluation des risques ESG des fournisseurs. Via cette plateforme, Eurazeo organise régulièrement des webinaires où des experts interviennent sur des sujets tels que le changement climatique, le numérique responsable ou les nouvelles attentes des consommateurs.

Politique de vote

Le groupe Eurazeo est un investisseur de long terme. Véritable partenaire, le Groupe entretient un dialogue régulier avec la direction des entreprises qu'il finance. Cela se matérialise en

particulier lors des Conseils de Surveillance ou d'Administration. Le Groupe a adapté sa démarche de dialogue et d'engagement auprès des sociétés qu'il finance à travers des instruments de dette afin de tenir compte de sa position plus limitée dans la gouvernance de l'entreprise en tant que prêteur. Le Groupe gère majoritairement des actifs non cotés ; néanmoins s'agissant des titres négociés sur un marché réglementé, la Politique d'engagement du Groupe s'exprime à travers la Politique de vote.

Spécificités selon les stratégies

- les fonds classés Article 9 : le référentiel de reporting ESG intègre des questions visant à évaluer l'alignement de la cible d'investissement avec le mandat du fonds et sa capacité à réaliser l'objectif d'investissement durable ;
- les investissements minoritaires : en collaboration avec les équipes d'investissement, Eurazeo incite les sociétés à déployer les Incontournables O⁺ en mettant à disposition des sociétés l'écosystème d'outils, de services et de partenaires développé par Eurazeo ;
- la dette : Eurazeo a généralisé la mise en place de financements adossés à des critères ESG, liés au climat (décarbonation) et à l'inclusion. Ces financements constituent un outil puissant pour rallier les différentes parties autour des efforts à fournir pour atteindre des objectifs ESG ;
- le fonds de fonds : Eurazeo intègre systématiquement l'ESG dans les clauses juridiques. Eurazeo impose ainsi certains critères par le biais des sides letters, notamment la prise en compte des critères ESG dans la sélection puis la gestion des investissements, ou encore la réalisation d'un reporting ESG annuel.

Désinvestissement

Lors de la phase de cession, selon la matérialité de l'enjeu, un état des lieux ESG est réalisé et mis à disposition des acquéreurs potentiels afin de rendre compte des progrès accomplis depuis l'acquisition et de la performance extra-financière de l'entreprise cédée.

Pour ses activités *buyout*, la mise à disposition d'informations ESG en dataroom est systématique. Eurazeo vise à étendre cette pratique à l'ensemble de ses branches d'activités. Dans certains cas, Eurazeo peut faire réaliser des *vendor due diligences* ESG spécifiques par un tiers externe.

Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

	2023	2022
Part des acquisitions de l'année alignées avec la politique d'exclusion	100 %	100 %
Part des acquisitions de l'années ayant fait l'objet d'une <i>due diligence</i> ESG ⁽¹⁾	100 %	100 %
Part des investissements ayant répondu au reporting ESG ⁽²⁾	78 %	71 %

(1) Selon les branches d'activités et du type d'investissement, la due diligence ESG peut être internalisée et prendre la forme d'un questionnaire ESG, accompagné selon les cas d'une analyse spécifique interne ou externe. Les spécificités sont détaillées dans les notes méthodologiques en section 3.4 Notes méthodologiques.

(2) Hors activité Private Funds Group

3.2.2.2 ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

OBJECTIFS	FACTEURS DE RISQUE	MODES D'ÉVALUATION DU RISQUE
Assurer la conformité des activités avec les réglementations locales et européennes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Multiplication et évolution des réglementations ESG nationales et européennes ■ Non convergence des différentes réglementations ■ Evolution régulière des textes d'application 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contrôle permanent de la bonne application des réglementations Finance Durable par l'équipe Conformité

GESTION DU RISQUE

Au niveau d'Eurazeo

- Formation des équipes aux réglementations ESG, notamment Finance Durable
- Veille réglementaire par les équipes juridiques et ESG
- Publications réglementaires au niveau d'Eurazeo SE et des sociétés de gestion
- Plans de contrôle mis en place par l'équipe Conformité

Au niveau de l'activité d'investissement

- Publications réglementaires au niveau des fonds

Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Depuis 2020, le contexte réglementaire en matière d'ESG évolue régulièrement et connaît une accélération sans précédent, notamment à travers la réglementation SFDR "Sustainable Finance Disclosure Regulation" et la Taxonomie Européenne. Ces réglementations s'appliquent aux sociétés de gestion d'une part, et aux fonds d'autre part. Pour assurer la veille juridique et la bonne application de ces textes, l'équipe ESG d'Eurazeo travaille en étroite collaboration avec les équipes juridique et conformité du Groupe ainsi qu'avec des cabinets de conseil externes.

Le règlement SFDR

Le Règlement SFDR est entré en vigueur le 10 mars 2021. Il rend obligatoire pour les gestionnaires d'actifs et les conseillers en investissement de publier des informations spécifiques quant à la manière dont ils prennent en compte les risques en matière de durabilité et les principales incidences négatives de leurs produits financiers. Le règlement SFDR distingue les obligations d'information que l'on désigne par les articles les définissant :

- **Article 6** : pour les produits financiers qui peuvent prendre en compte des caractéristiques ESG sans en faire la promotion ou être le cœur de leur activité ;
- **Article 8** : pour des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques ESG. Pour Eurazeo, cela s'applique avec la politique d'exclusion, les *due diligence* ESG, le déploiement de plan de progrès ESG (ou ESG *linked loans* pour la dette), etc ;
- **Article 9** : pour les produits financiers qui ont un objectif d'investissement durable (ex : ETIF, ESMI, Nov Santé).

Cela implique de rédiger des documents selon un format standardisé, et de les intégrer à des publications ou documentations existantes.

Pour les fonds classés Article 6, cela se traduit par :

- la mention réglementaire intégrée aux règlements des fonds, et mise à jour selon les évolutions des textes d'application ;
- la mention réglementaire intégrée aux rapports annuels de gestion des fonds.

Pour les fonds classés Articles 8 et 9, cela se traduit par :

- les annexes précontractuelles SFDR dûment complétées intégrées aux règlements des fonds, et mise à jour selon les évolutions des textes d'application ;
- les *templates* périodiques SFDR intégrés aux rapports annuels de gestion de chaque fonds ;
- les principales incidences négatives (PAI) calculées depuis 2022 sur les données 2021, et communiquées annuellement aux clients ;
- les informations spécifiques mises à disposition des LPs par le biais du site internet du Groupe.

Pour le Groupe Eurazeo, cela se traduit par :

- la publication dès 2021 d'une mise à jour du *Principal Adverse Impact Statement* sur le site internet ;
- la publication des informations requises par la réglementation finance durable de l'UE sur le site internet.

La Taxonomie Européenne

L'année 2018 marque un tournant dans la réglementation ESG avec le lancement de la Taxonomie Européenne. Pour la première fois, l'UE publie un système de « classification verte », qui reconnaît comme vertes ou « durables sur le plan environnemental » les activités économiques qui contribuent à au moins un des objectifs climatiques et environnementaux de l'UE, sans nuire de manière significative à l'un de ces objectifs et tout en respectant des garanties sociales minimales.

En 2022, Eurazeo s'est doté d'un outil spécifique pour mesurer et calculer l'éligibilité et l'alignement des activités de ses investissements à la Taxonomie Européenne. L'éligibilité a été calculée pour l'ensemble des fonds classés Articles 8 et 9.

La loi Energie Climat

L'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (dite "LEC") requiert des sociétés de gestion de portefeuille qu'elles mettent à la disposition de leurs souscripteurs et du public un document retraçant leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Le Groupe Eurazeo publie annuellement les informations requises par l'article 29 de la loi Energie-Climat dans un rapport dédié, disponible sur le site internet de la société.

Les directives NFRD et CSRD

La CSRD fixe des normes et obligations sur le reporting extra-financier. Elle impose notamment de suivre et de publier, en sus du bilan financier, un bilan extra-financier. Son objectif est d'améliorer la précision et la fiabilité des informations et de les uniformiser dans un rapport édité selon un standard européen.

La CSRD introduit également le concept de double matérialité et l'obligation de communiquer sur les incidences des activités de l'entreprise sur la population et le climat, et la manière dont les questions de durabilité influent sur l'entreprise.

Le périmètre d'application de la CSRD évolue par rapport à la NFRD. Cette dernière s'appliquait uniquement aux grandes entreprises de plus de 500 salariés. La CSRD s'appliquera progressivement aux entreprises de plus de 250 salariés (dès 2026 sur l'exercice 2025) puis aux PME cotées de plus de 50 salariés.

Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

	2023	2022
Part des fonds en levée ou en cours de déploiement classés Article 8 et Article 9 ⁽¹⁾	96 %	90 %
Part des fonds classés Article 9 dont les indicateurs de durabilité sont vérifiés par un tiers indépendant	100 %	100 %

(1) Fonds en phase d'investissement ou en cours de levée, hors Private Funds Group

3.2.2.3 QUALITÉ DE LA DONNÉE ESG

Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

OBJECTIFS	FACTEURS DE RISQUE	MODES D'ÉVALUATION DU RISQUE
Capacité à calculer et publier les indicateurs réglementaires	■ Données incomplètes ■ Données éronnées	■ Contrôles de cohérence par échantillonnage

GESTION DU RISQUE

Au niveau d'Eurazeo

- Définition et formules de calcul alignées avec les cadres réglementaires
- Utilisation de cadres de reporting de référence
- Boucles de vérification des données

Au niveau de l'activité d'investissement

- Formation au reporting ESG des équipes internes et des sociétés de portefeuille

Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Les enjeux extra-financiers ont un impact croissant sur la performance des entreprises. Il est nécessaire de pouvoir les piloter de plus en plus finement, d'où l'importance accrue accordée à la qualité des données. La grande majorité des sociétés financées par Eurazeo étant assujetties aux exigences de publication extra-financières par transparence (i.e. du fait des exigences réglementaires s'appliquant à Eurazeo), un travail important de sensibilisation et formation doit être entrepris par Eurazeo pour que les entreprises soient en capacité de produire des données de qualité. Des outils, un accompagnement par des experts externes, ainsi qu'un processus de vérification et d'amélioration continue sont mis en place pour atteindre cet objectif.

Précision et définition des référentiels de reporting ESG

Dès la préparation du reporting ESG, Eurazeo définit clairement chaque indicateur pour s'assurer de la bonne compréhension du référentiel par les répondants. Dans le cas d'indicateurs à calculer par la société, les formules sont finement détaillées. Tout au long de la campagne de reporting, l'équipe ESG et les équipes d'investissement assurent le dialogue avec les sociétés.

Le référentiel de reporting d'Eurazeo est mis à jour annuellement pour refléter les évolutions réglementaires et s'aligner sur les standards internationaux les plus exigeants d'une part, et sur les standards des associations professionnelles d'autre part.

Source des données

Eurazeo utilise une plateforme en ligne pour permettre aux sociétés de répondre au reporting ESG. Lorsqu'elles sont disponibles, les données de l'année précédente sont indiquées ainsi que la variation entre la nouvelle donnée renseignée et la donnée N-1.

Eurazeo estime l'empreinte carbone de l'ensemble de son portefeuille à partir d'un proxy du chiffre d'affaires croisé avec le secteur d'activité. La source de donnée a été sélectionnée après une étude approfondie des différents fournisseurs de données. Les données estimées sont remplacées par les données réelles des sociétés dès lors qu'un bilan carbone a été réalisé.

Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

	2023	2022
Part des indicateurs ESG calculés sur la base de données réelles	98 %	97 %
Part des fonds classés Article 9 dont les indicateurs de durabilité sont vérifiés par un tiers indépendant	100 %	100 %

3.2.2.4 INTÉGRATION DE L'ESG À CHAQUE ÉTAPE DE LA RELATION CLIENT

Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

OBJECTIFS	FACTEURS DE RISQUE	MODES D'ÉVALUATION DU RISQUE
Assurer la prise en compte de l'ESG tout au long de la relation client	<ul style="list-style-type: none"> ■ Multiplication des demandes clients ■ Diversité des engagements vis-à-vis des clients 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contrôle permanent par les équipes Juridique et Conformité

GESTION DU RISQUE

Au niveau d'Eurazeo

- Formation des équipes *Investment Partners*
- Mise à disposition des reporting incluant des données ESG
- Standardisation des éléments de réponses aux questionnaires
- Prise en compte des préférences extra-financières des clients au moment de l'entrée en relation

OBJECTIFS	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS
Promouvoir l'investissement responsable	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement et commercialisation de fonds classés Article 9

Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Dans le cadre de ses opérations de levée de fonds et de ses relations avec ses prospects, Eurazeo adopte une approche proactive et transparente en détaillant de manière exhaustive la manière dont le groupe Eurazeo intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion et ses pratiques d'investissement.

L'équipe Relations Investisseurs d'Eurazeo se réfère attentivement aux directives de l'*Institutional Limited Partners Association* (ILPA) et aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI). Cette approche vise à faciliter la compréhension et l'évaluation des processus ESG d'Eurazeo par les investisseurs potentiels.

Pour les fonds actuellement en cours de levée, Eurazeo complète de manière systématique le questionnaire de *due diligence* "Investissement responsable" de l'ILPA, consultable à l'adresse suivante : <https://ilpa.org/due-diligence-questionnaire/>. Ce document de référence intègre une section dédiée aux critères ESG, fournissant des informations détaillées sur les processus à l'échelle du groupe Eurazeo ainsi que pour chaque stratégie d'investissement spécifique. Eurazeo intègre ce questionnaire ILPA dans les *datarooms* de levée de fonds, simplifiant ainsi l'accès des investisseurs potentiels pour mener leur *due diligence* de manière éclairée.

L'équipe Relations Investisseurs d'Eurazeo s'engage pleinement à répondre à toutes les interrogations ESG que les investisseurs pourraient formuler. Elles sont disponibles pour prodiguer des conseils, le cas échéant, et organisent des sessions de *due diligence* dédiées, impliquant notamment l'équipe ESG & Impact dans certains cas.

Période de levée de fonds

L'équipe Marketing et l'équipe Vente d'Eurazeo gèrent la relation avec les investisseurs potentiels en période de levée de fonds. En amont de l'investissement, les *due diligences* intègrent presque systématiquement des questions ESG. Dans certains cas, des *due diligences* ESG dédiées peuvent être organisées. Eurazeo utilise les questionnaires de diligence raisonnable fournis par ILPA, standard de référence du marché, qui contiennent une section exhaustive sur les questions ESG.

De manière systématique, des informations ESG sont ajoutées dans les *datarooms*. Elles fournissent des informations sur Eurazeo SE d'une part et les sociétés de gestion et les fonds concernés d'autre part.

Résultats et indicateurs de performance

	2023	2022
Nombre de rendez-vous ESG organisés avec les investisseurs	69	44
Nombre de questionnaires ESG cours de l'année	247	Non communiqué

En parallèle, Eurazeo applique également un processus de sélection aux opportunités de levées de fonds. A titre d'exemple, Eurazeo n'accepte pas les souscriptions des organisations ayant leur siège dans les pays figurant sur la liste des juridictions à haut risque du GAFI-FATF.

Période d'investissement

L'équipe Client Services d'Eurazeo assure le suivi de la relation avec les investisseurs pendant la durée de leur investissement dans ses fonds. A ce titre, elle s'assure du traitement adéquat de toutes les requêtes reçues de la part des différents clients (Institutionnels, Wealth, Partenaires Distributeurs), les accompagne dans les processus de souscription et de rachat de parts et les tient informés des évènements et performances rythmant la vie des fonds.

Dans le cadre des évolutions réglementaires en matière d'ESG, notamment avec l'entrée en vigueur de la SFDR, les missions de l'équipe Client Services d'Eurazeo intègrent notamment ces nouveaux enjeux fondamentaux. En étroite collaboration avec l'équipe ESG, elle est en charge de piloter les réponses aux questionnaires de reporting et met à disposition des investisseurs, de manière proactive, les informations ESG afférentes aux fonds. En 2023, l'équipe Clients Services a reçu plus de 60 demandes clients qui ont nécessité la complétion de 697 formulaires distincts.

Dialogue avec les investisseurs

Eurazeo communique régulièrement avec ses investisseurs au sujet de l'ESG, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, au travers de la publication de son Document d'enregistrement universel 2023, rapport de progrès O+, ou de rapports de fonds dédiés. Des échanges ad-hoc sont également organisés.

Développement de produits ESG

96 % des fonds Eurazeo actuellement en cours de levée ou déploiement sont classés Articles 8 ou 9 selon le Règlement SFDR (au 31/12/2023). Eurazeo déploie également des fonds dédiés au climat (voir Section 3.1.2 Climat: atteindre la neutralité nette carbone (O)) et à l'inclusion (voir Section 3.1.3 Inclusion : favoriser une société plus inclusive (+)).

3.2.3 CONSÉQUENCES SOCIALES

3.2.3.1 INTRODUCTION

Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

Eurazeo a identifié trois grands enjeux liés aux conséquences sociales au niveau de son activité :

- conditions de travail et liberté d'association ;
- égalité de traitement ;
- attractivité et employabilité.

Les risques et opportunités ainsi que les politiques et procédures associés à ces enjeux sont décrits au sein de sections dédiées de ce document.

Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Le Groupe s'est attaché à mettre en place un dialogue constructif et un cadre de travail qui permettent de promouvoir le respect et le bien-être de chacun de ses collaborateurs. Eurazeo propose donc un panel de dispositifs suivant :

■ conditions de travail et liberté d'association

Eurazeo s'engage à construire un dialogue social et à assurer le respect de la liberté d'association et la représentation des

collaborateurs, via la mise en place d'un Comité social et économique (CSE) et la participation de représentants au Conseil de Surveillance. Depuis 2019, Eurazeo a signé la charte sur le télétravail qui a été généralisée et adaptée en 2021. Ainsi, les collaborateurs disposent d'une organisation de travail flexible, en France et à l'international.

Eurazeo veille au bien-être de ses collaborateurs, en aménageant ses infrastructures et locaux, en mettant à disposition un espace de travail sécurisé, en construisant des espaces de bien-être adaptés, en mesurant les risques psychosociaux.

■ égalité de traitement

Eurazeo s'attache à prohiber toute forme de discrimination et à promouvoir l'égalité des chances, que ce soit lors des recrutements, du développement des collaborateurs ou lors de leurs activités quotidiennes.

■ attractivité et employabilité

Le Groupe se mobilise afin de développer l'employabilité de l'ensemble de ses collaborateurs au travers d'un programme de formation, de développement et évaluation des compétences, d'identification de hauts potentiels, et de plans de successions.

Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

	2023	2022
Effectif total	441	431
Effectif permanent	425	421
Part des femmes dans l'effectif permanent	45 %	47 %
Part des cadres dans l'effectif permanent	98 %	99 %
Part de l'effectif non permanent sur l'effectif total ⁽¹⁾	4 %	2 %

Le taux de couverture pour Eurazeo en 2023 est de 100 %.

(1) L'effectif total rassemble l'effectif permanent (salariés en CDI) et l'effectif non permanent (salariés en CDD).

3.2.3.2 CONDITIONS DE TRAVAIL ET LIBERTÉ D'ASSOCIATION



Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

OBJECTIFS	FACTEURS DE RISQUE	MODES D'ÉVALUATION DU RISQUE
Promouvoir le respect des droits fondamentaux et la fourniture d'emplois décents	■ Méconnaissance des lois et des réglementations locales et internationales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation des mesures prises pour assurer le respect de la réglementation (ex. : heures travaillées) et des conditions de travail décentes pour l'ensemble des collaborateurs (ex. : signatures d'accords) ■ Étude de la précarité (ex. : employés non permanents, temps partiel...) ■ Mesure de l'engagement (ex : baromètre social)

GESTION DU RISQUE

Au niveau d'Eurazeo

- Formalisation et déploiement d'un Code de conduite
- Mise en place d'une ligne d'alerte éthique

Au niveau de l'activité d'investissement

- Due diligences d'acquisition : intégration des aspects sociaux (voir section 3.1.4 La durabilité à tous les niveaux de l'organisation)

OBJECTIFS	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS
Offrir aux collaborateurs des conditions de travail favorisant leur engagement et leur performance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Être attentif aux conditions de travail des salariés, au-delà des contraintes légales, génère du bien-être, un engagement plus fort et renforce l'attractivité en tant qu'employeur

Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Eurazeo, en tant qu'employeur, est le garant d'un environnement de travail sain et stimulant pour l'ensemble de ses collaborateurs, dans le respect de la dignité de l'individu. Eurazeo est particulièrement attentif aux conditions de travail de ses collaborateurs et s'engage à assurer le respect de la liberté d'association et la représentation de ses collaborateurs, et ce en conformité avec le droit du travail applicable. Les politiques sur ces thématiques sont mises en place par la Direction des Ressources Humaines ainsi que la Direction des Risques.

Chez Eurazeo, neuf accords collectifs ont été signés en France : Compte Epargne Temps, Télétravail, Congés divers, Organisation et durée du travail, Retraite complémentaire et supplémentaire, Santé et Prévoyance, Participation, PEE et PERCO.

Chez Eurazeo, le dialogue repose sur la proximité entre la Direction et les collaborateurs et sur la capacité à mener des discussions dans un climat de confiance et de transparence. Les dispositions existantes sont les suivantes :

- deux salariés sont membres du Conseil de Surveillance d'Eurazeo ;
- 100% des collaborateurs en France sont représentés par des Comités sociaux et économiques (CSE) relatifs à chaque entité juridique (Eurazeo SE, EMC, EIM).

Eurazeo est attentif à la mise en place de politiques et d'actions favorisant le dialogue social. Ainsi les Comités sociaux et économiques (CSE) tiennent des réunions mensuelles favorisant un dialogue continu et une expression collective des collaborateurs permettant la prise en compte de leurs intérêts. Les CSE abordent notamment les sujets suivants : Plan d'Epargne Entreprise, intéressement, index de l'égalité professionnelle femmes-hommes, nouvelles organisations du travail,

préparation d'évènements festifs, etc.

Eurazeo est particulièrement attentif aux conditions de travail. Le Groupe construit un environnement de travail stimulant, collaboratif et inclusif, vecteur de performance et de développement des talents. Ainsi, sensible à l'équilibre de ses collaborateurs, Eurazeo propose des dispositifs qui favorisent leur épanouissement personnel et professionnel :

- charte de télétravail créée en 2019 et adaptation du dispositif de télétravail en réponse à l'évolution de la situation sanitaire en 2021 ;
- flexibilité d'organisation du travail, permettant une responsabilisation et une organisation du travail adaptée à chacun ;
- congés proposés aux stagiaires, en France et à l'international ;
- nouveaux modes de travail collaboratifs : bureaux partagés privilégiant le partage de connaissances entre jeunes talents et collaborateurs expérimentés ;
- aide aux jeunes parents, financement à hauteur de 100% de la réservation de berceau en crèche, mise à disposition de chèques CESU afin de faciliter le quotidien des collaborateurs ;
- espaces dédiés aux échanges, à la créativité, à la détente, au bien-être ;
- bureaux ergonomiques et adaptables et mise à disposition d'outils informatiques ;
- locaux spacieux, modernes et éco-responsables ;
- activités sportives : salle de sport, cours collectifs, participation à des évènements inter-entreprises, partenariat avec des clubs de sport donnant accès à de nombreux cours de sport ;
- évènements internes pour favoriser la proximité entre tous au quotidien ;
- organisation de petits-déjeuners ;

- webinars de sensibilisation sur la santé et le bien-être au travail (ex. : naturopathie) ;
- accès au CSE et / ou une plateforme donnant accès à de nombreuses réductions.

Le Groupe cultive une relation d'écoute des collaborateurs. En leur donnant la parole, des idées d'aménagement des espaces et d'organisation du travail émergent, permettant de co-construire un environnement de travail sain. Outre ces enquêtes, Eurazeo instaure un dialogue social actif avec ses collaborateurs et leurs représentants.

Les réorganisations de l'entreprise, actuelles ou passées (rachats ou fusions avec d'autres entreprises, fusion et création de nouvelles entités juridiques), leurs impacts et leurs risques et changements sont présentées et discutées au sein du Comité social et économique.

En 2019, un accord relatif à l'aménagement du temps de travail a été signé. Il a pour but d'organiser et d'encadrer les différents modes d'aménagement du temps de travail applicables. Il encadre également la mise en place d'un compte épargne temps (CET) permettant aux salariés de gérer différemment leur droit au repos, en leur permettant notamment d'accumuler les jours de repos non pris afin de pouvoir financer un congé ou une épargne retraite.

En 2021, plus de 85% des collaborateurs ont participé à une enquête visant à identifier les nouvelles méthodes de travail et d'aménagement de l'espace.

En outre, Eurazeo a la volonté d'assurer la sécurité, la santé et le bien-être de ses collaborateurs en respectant les dispositions légales en vigueur, la prévention des risques sanitaires et professionnels. Chaque collaborateur doit intégrer la dimension santé et sécurité dans son comportement en respectant les consignes et en alertant sur tout risque éventuel qu'il aurait repéré.

Étant donné la nature de l'activité d'Eurazeo, la probabilité

d'occurrence d'accidents graves sur le lieu de travail est très limitée. Le risque santé-sécurité au travail est évalué chaque année dans le Document unique d'évaluation des risques où aucun risque de niveau « élevé » n'a été identifié. En 2023, trois formations ont été proposées sur la base de volontariat à l'ensemble des collaborateurs : Equipier de Première Intervention (EPI), Guide-Serre file, Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

L'impact des RPS sur l'entreprise et les salariés a été évalué à un niveau faible. Deux composantes sont à un niveau de risque modéré : l'intensité et le temps de travail. Des sensibilisations sont régulièrement menées sur ces sujets. Les membres du CSE ont été formés sur les risques psychosociaux au travail, formation qui a été renouvelée en avril 2021, à la suite du renouvellement du mandat du CSE. Ainsi, ils sont aptes à identifier les signes d'alerte en cas de stress chronique ou d'épuisement professionnel chez un collaborateur.

Dans le cadre de la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUER) (obligatoirement mis à jour une fois par an), Eurazeo a fait appel à une société externe, avec la visite d'un expert-prévention, habilité IPRP par la DREETS, de façon à être accompagné. Ceci a permis d'identifier et de hiérarchiser les risques pouvant générer des accidents du travail ou des maladies professionnelles ainsi que d'identifier les leviers d'actions préventifs et curatifs.

Eurazeo analyse une fois par an le taux d'absentéisme ainsi que le taux d'accidents du travail, les deux taux sont autour d'un pourcent. Outre cela, Eurazeo analyse les raisons des départs de ses collaborateurs, de façon à détecter les potentiels liens entre une surcharge mentale, du stress ou des problèmes de management. Eurazeo établit les éventuelles actions à mener auprès de ses collaborateurs sur la base de ces éléments.

Eurazeo veille à la construction d'un échange sur la charge de travail, lors de l'évaluation de fin d'année entre le collaborateur et son manager. Le Groupe mène également des actions de sensibilisation et de prévention sur la santé physique et mentale au travail.

Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

	2023	2022
Temps de travail (en % de l'effectif permanent)		
Part des salariés à temps plein	99 %	97 %
Part des salariés à temps partiel	1 %	3 %
Conditions de santé et sécurité (effectif permanent et non permanent)		
Taux d'absentéisme	0,9 %	1,3 %
Salaires effectifs, durée et organisation du temps de travail		
Part de l'effectif bénéficiant d'un dispositif assurance santé	100 %	100 %
Part de l'effectif bénéficiant d'un dispositif d'assurance accidents de la vie	100 %	100 %

Le taux de couverture pour Eurazeo en 2023 est de 77-100 %.

Taux d'absentéisme = nombre de jours d'absence rémunérés ou non/nombre de jours théoriques travaillés. Le taux d'absentéisme est calculé sur l'effectif total (effectifs permanent et non permanent).

3.2.3.3 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT



Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

OBJECTIFS	FACTEURS DE RISQUE	MODES D'ÉVALUATION DU RISQUE
Éviter toute discrimination	<ul style="list-style-type: none"> ■ Processus de recrutement manquant de transparence et d'égalité ■ Manque de diversité au sein des équipes ■ Manque d'actions en faveur de la diversité, équité et inclusion ■ Absences des politiques et chartes en faveur de la diversité, équité et inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étude des politiques de lutte contre les discriminations et de promotion des diversités ■ Analyse et suivi de la diversité dans les instances de gouvernance et parmi les collaborateurs

GESTION DU RISQUE

Au niveau d'Eurazeo

- Formalisation et déploiement d'un Code de conduite
- Suivi annuel des indicateurs de mixité
- Mise en place d'une ligne d'alerte éthique
- Promotion de la mixité au sein des organes de gouvernance et de direction
- Formalisation et déploiement d'une charte et d'une politique Diversité, Equité et Inclusion (DEI)
- Mises à jour des processus RH en apportant une attention particulière sur les aspects de la Diversité, Equité et Inclusion
- Formations des collaborateurs à la non-discrimination
- Présentations aux collaborateurs, ambassadeurs ESG, de la politique de diversité d'Eurazeo et les actions mises en place

Au niveau de l'activité d'investissement

- Due diligences d'acquisition : intégration des critères de mixité (voir section 3.1.4 La durabilité à tous les niveaux de l'organisation)
- Suivi annuel des indicateurs de mixité à travers le reporting ESG
- Mesure des principales incidences négatives (PAIs) relatives à la mixité
- Partage des bonnes pratiques sur la mise en place des politiques, chartes Diversité, Equité et Inclusion et suivi du gender pay gap

OBJECTIFS	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS
Garantir une diversité des talents	<ul style="list-style-type: none"> ■ La diversité des talents est un facteur clé pour une croissance innovante et durable

Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Depuis 2015 un Code de conduite (disponible sur www.eurazeo.com) doit systématiquement être signé par l'ensemble des collaborateurs. Ce Code prohibe toute forme de discrimination fondée sur le genre, l'âge, l'appartenance ethnique, la nationalité, l'origine sociale, la situation de famille, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, l'état de santé, la situation de handicap, l'état de grossesse, l'appartenance syndicale ou les opinions politiques. Ainsi, Eurazeo entend appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois et règlements en vigueur, en s'attachant à promouvoir la diversité et prohiber toutes les formes de discrimination et harcèlement. Eurazeo favorise l'égalité des chances pour ses collaborateurs et candidats en matière de recrutement, d'accès à la formation, de rémunération, de protection sociale et d'évolution professionnelle. Eurazeo a mis en place une ligne d'alerte éthique pour signaler les comportements contraires aux principes du Code de conduite et aux lois en vigueur. Celle-ci permet à tous les collaborateurs, de façon confidentielle, d'exercer leur droit d'alerte pour signaler les situations avérées ou potentielles de violation du Code de conduite, notamment en relation avec des faits de discrimination.

Pour répondre aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, Eurazeo s'engage à mettre en place sa politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes. De plus, dans le cadre de la stratégie ESG O+ lancée en 2020 et des défis pour une économie plus inclusive, un certain nombre d'objectifs et d'actions ont été annoncés afin de répondre à l'enjeu de l'égalité professionnelle. Des outils de mesure spécifiques (KPIs) ont été proposés, afin de mesurer et suivre son engagement.

Parce que la Diversité, l'Equité et l'Inclusion (DEI) représentent un enjeu sociétal mais aussi un levier d'amélioration de la performance, Eurazeo s'attache à créer les conditions d'une représentation toujours plus importante des femmes au sein de ses équipes, notamment au sein des équipes dirigeantes.

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes chez Eurazeo se traduit par le déploiement :

- d'une charte et d'une politique Diversité, Equité et Inclusion (DEI) ;
- du suivi des objectifs chiffrés fixés par la Direction Générale ;
- de processus Ressources Humaines prenant en compte la dimension femmes/hommes ;
- d'accords favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- d'un programme DEI sous la forme d'un groupe de travail ouvert à tous les collaborateurs ;
- d'actions de sensibilisation et de formation.

Eurazeo poursuit son engagement en matière de mixité et de parité au travers de diverses actions :

- la promotion des candidatures féminines dans le processus de recrutement. Ainsi, l'équipe RH veille à proposer autant de femmes que d'hommes pour les postes ouverts, en particulier pour les niveaux « sorties d'école » où les femmes sont autant représentées que les hommes. Eurazeo est d'ailleurs impliqué dans des événements Outreach qui ont pour but de promouvoir le métier du *Private Equity* auprès des étudiant(e)s de différentes écoles. En 2023, des collaborateurs d'Eurazeo ont participé à 6 événements Outreach organisés par l'association LEVEL 20 ;
 - la diversification des candidats, réflexion de la mise en place d'un partenariat avec Mozaik RH, association qui accompagne les entreprises dans leurs recrutements de profils plus divers, la mise en place de pratiques inclusives et la formation des collaborateurs en termes de DEI et recrutement ;
 - la mobilisation aux côtés des services "Egalité des chances" des écoles partenaires afin de démocratiser l'accès aux métiers de la finance et du *Private Equity* ;
 - le soutien à l'Association « Sport dans la ville » qui œuvre pour la réussite des jeunes et leur insertion dans le monde du travail issus de quartiers dits « prioritaires » par le sport ;
 - engagement à proposer des politiques de congés co-parental (applicable pour tout parent, père ou parents du même sexe) et maternité favorisant la parentalité. Pour le congé maternité, Eurazeo propose en France, en plus de la réglementation, 45 jours couverts à 100 % ou 90 jours couverts à 50% ainsi que 45 jours pour un congé allaitement pour Eurazeo SE et 6 semaines pour EIM. Pour les entités internationales, le congé maternité est de 20 à 22 semaines couvert à 100%, quelle que soit la réglementation locale. Le congé co-parental est également flexible : il est de 6 semaines dans toutes les entités (soit deux semaines de plus que ce que demande la réglementation française), couvert à 100%. Eurazeo s'engage à donner plus de flexibilité d'organisation aux collaborateurs, que ce soit via la pratique du télétravail (charte mise en place avant la crise sanitaire Covid-19 et élargie depuis), du financement à hauteur de 100% de la réservation de berceau en crèche, de la mise en place du don de congés pour enfant malade ou bien de la distribution de chèques CESU afin de faciliter le quotidien de la famille ;
 - le développement d'une campagne de sensibilisation, et de formation aux biais cognitifs notamment de « sexism ordinaire ».
- En 2021, le Groupe a mis en place une conférence ouverte à tous sur le sujet des « Stéréotypes de genre et biais cognitifs au travail ». En 2023, l'équipe DRH a organisé et animé un webinaire ouvert à tous les collaborateurs afin de présenter les avancements et nouvelles actions à lancer par Eurazeo en matière de DEI. En

2023, l'équipe DRH a également présenté la politique de Diversité, Equité et Inclusion aux ambassadeurs ESG ;

- le renforcement des programmes de formation. Eurazeo souhaite offrir à ses collaboratrices la possibilité de réaliser tout leur potentiel, et répondre à leurs besoins et attentes en matière de développement. En ce sens, le Groupe déploie des programmes de formations portant sur les compétences techniques et comportementales. Eurazeo s'engage également dans le développement de ses collaborateurs par le déploiement d'une plateforme de *digital learning* leur permettant de s'informer et de se former à tout moment. Une rubrique dédiée à la Diversité, Equité et Inclusion est proposé via cet outil est couvre un large panel des thématiques ;
- l'élargissement des accompagnements personnalisés avec des coachs externes, ainsi que des programmes de *cross-mentoring* spécifiques aux femmes au sein de l'industrie du *Private Equity* (via le *sponsorship* de LEVEL 20). Une attention particulière est donnée aux femmes aux moments clés de leur carrière : par exemple lors du retour de congé maternité ou bien lors des promotions.

Outre les actions internes à l'entreprise et afin de contribuer au renforcement de la parité et de la diversité, Eurazeo se mobilise depuis de nombreuses années pour encourager la mixité et le *leadership* au féminin, ainsi que l'inclusion sociale, avec l'objectif de faire évoluer les pratiques dans l'ensemble de son écosystème et de montrer l'exemple. A ce titre, Eurazeo souhaite renforcer son implication dans le réseau LEVEL 20. Eurazeo a également manifesté son engagement au travers des signatures de la charte SISTA en 2019, de la Charte pour la Diversité, initiée par l'association France Invest en 2020, ainsi que de la charte « *Diversity in Action* » de l'ILPA (*Institutional Limited Partners Association*), en 2021. Enfin, Eurazeo soutient l'initiative en faveur de l'inclusion sociale au sein des start-ups, #TechYourPlace, depuis 2022, et participe activement à la Commission Talents & Diversité de France Invest.

Eurazeo se classe dans le 1^{er} quartile parmi 66 sociétés de *Private Equity* dans les catégories suivantes : représentation des femmes dans les rôles d'investissement, représentation des femmes dans les rôles de *leadership* en matière d'investissement, représentation des femmes dans les recrutements (*McKinsey & Company's State of Diversity in Global Private Markets report*).

Eurazeo est également classé 3^e dans la catégorie « *Private Equity* » avec un score de 80 parmi 301 entreprises dans le rapport *d'Honordex Inclusive PE & VC Index 2023*.

En 2022, Eurazeo gagne également 13 places dans le Palmarès de la féminisation des instances des entreprises du SBF120 par rapport à 2021, en se classant 42^{ème} sur 120.

L'ensemble des actions menées par Eurazeo pour promouvoir la parité et la mixité portent leurs fruits et ont été reconnues par l'association France Invest : celle-ci a octroyé en 2022 le Grand Prix de la société de gestion menant la politique la plus active en matière de mixité dans les équipes d'investissement à Eurazeo.

Eurazeo va au-delà des enjeux de parité et d'inclusion sociale, en favorisant l'emploi pour les personnes en situation de handicap, via diverses actions : lors du processus du recrutement considérer tous les candidats avec un handicap dont le profil correspond au poste demandé, accompagner les salariés ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Partage de la valeur

Afin d'assurer une égalité de traitement et partage de la valeur au sein d'Eurazeo, le Groupe a choisi d'associer ses collaborateurs à la réussite et la bonne marche de la Société par la mise en place d'un accord d'intéressement qui est renouvelé tous les trois ans, applicable en France uniquement. La société Eurazeo SE a conclu son premier accord d'intéressement en 1998 qui est renouvelé tous les trois ans. L'accord d'intéressement d'Eurazeo SE a été renouvelé en 2022 et s'applique aux exercices 2022 à 2024. Ce dispositif est facultatif pour les entreprises, et Eurazeo a par ailleurs choisi d'utiliser l'ensemble des possibilités offertes par la loi PACTE au bénéfice des collaborateurs. L'abondement associé à cet intérressement atteint le maximum prévu par la loi.

En 2021, Eurazeo a en outre procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés éligibles, avec un taux de participation de plus de 91 %.

Tous nos collaborateurs sont éligibles à 100% à au moins un programme de partage de la valeur. Dans les faits, 90 % en bénéficient et 10 % n'en bénéficient pas en raison d'aspects techniques, notamment à la date d'admissibilité.

Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est présenté au début de chaque année, il est accompagné par un suivi des indicateurs clés au niveau Groupe, et l'identification de nouvelles mesures visant à réduire les inégalités professionnelles.

Constat sur l'égalité professionnelle à fin 2023 :

- Eurazeo compte une femme sur les 4 membres composant le Directoire : Mme Sophie Flak, membre du Directoire et *Managing Partner – ESG & Digital*.
- les femmes représentent 32 % des équipes dirigeantes, contre 10 % des femmes occupant les positions seniors dans l'industrie du *Private Equity* (PE) selon l'Etude 2022 de BVCA / LEVEL 20. Elles sont notamment à la tête d'un grand nombre de départements (RH, ESG, affaires financières, consolidation, comptabilité, communication, droit boursier et compliance, juridique M&A) ;
- les femmes sont représentées à hauteur de 32 % au sein des équipes d'investissement (au-dessus de la moyenne de l'industrie du PE qui se situe à 20 % selon l'étude 2022 BVCA/LEVEL 20) ;

- les femmes représentent 45 % de l'effectif (contre 40 % selon l'étude *Diversity & Inclusion Survey 2023* BVCA/Level20 portant sur 268 entreprises du *Private Equity* en Europe) ;
- Eurazeo répond à la loi Copé-Zimmermann (40 % de genre le moins représenté dans les conseils d'administration), comme en témoigne les 44 % de femmes au sein de son Conseil de Surveillance en 2023.

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes

- l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes d'Eurazeo SE est de 94/100, soit 19 points de plus que les 75/100 réglementaires, et se décompose ainsi :
 - écart de rémunération : 34 (33 en 2022),
 - écarts d'augmentations individuelles : 35 (35 en 2022),
 - pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité : 15 (15 en 2022),
 - nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10 (10 en 2022).

Unadjusted pay gap

L'écart de rémunération non ajusté femmes-hommes atteint 35 % en 2023 contre 23 % en 2022. Cette dégradation est liée essentiellement à un nombre important de départs féminins parmi les fonctions managériales qui sera corrigé en 2024 par des recrutements féminins déjà identifiés. En outre, cet écart s'explique essentiellement du fait d'une population féminine majoritaire dans les équipes *Corporate* et chez les postes d'assistanat. Toutefois la politique de féminisation d'Eurazeo reste très dynamique, notamment en ce qui concerne la féminisation des équipes d'investissement ou des instances dirigeantes (35 % au *Management Committee* contre 22% en 2022).

En complément de ses réalisations, Eurazeo dresse ses objectifs à horizon 2030 :

- taux de 40 % du genre le moins représenté dans les équipes dirigeantes ;
- écart de moins de 20 % entre les deux genres dans l'ensemble des effectifs ;
- atteindre un écart de rémunération non ajusté femmes-hommes (*unadjusted pay gap*) de 13 % ;
- index de l'égalité professionnelle femmes-hommes (Pénicaud-Schiappa) supérieur ou égal à 85/100 ;
- le maintien d'une représentation supérieure ou égale à 40 % du genre le moins représenté au sein du Conseil de Surveillance.

Mixité (effectif permanent)

	2023	2022
Part des femmes	45 %	47 %
Part des femmes dans l'effectif permanent cadre	47 %	47 %
Ecart salarial moyen H/F ⁽¹⁾	35 %	26 %
Part des femmes dans le CS ou le CA ⁽²⁾	44 %	42 %
Part des femmes dans la première instance de direction ⁽³⁾	25 %	17 %

Le taux de couverture pour Eurazeo en 2023 est de 100 %.

(1) Hors Kurma. Kurma : 45 %

(2) Conseils de Surveillance (CS) ou d'Administration (CA).

(3) Chez Eurazeo, le premier organe de décision est le Directoire, composé de quatre membres à fin 2023.

3.2.3.4 ATTRACTIVITÉ ET EMPLOYABILITÉ



Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

OBJECTIFS	FACTEURS DE RISQUE	MODES D'ÉVALUATION DU RISQUE
Disposer des talents nécessaires à la croissance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Non-identification des besoins de compétences et des talents ■ Incapacité de rétention et d'attraction des talents ■ Politiques de recrutement et de formation inadaptées ou insuffisantes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étude du nombre de postes ouverts et non pourvus ■ Analyse des dispositifs d'évaluation des performances, de formation et de partage de création de valeur

GESTION DU RISQUE

Au niveau d'Eurazeo

- Suivi annuel des indicateurs spécifiques
- Mise en place des processus RH adaptés
- Association des collaborateurs à la création de valeur ou aux résultats de l'entreprise

Au niveau de l'activité d'investissement

- Due diligences sociales avant acquisition : analyse des postes vacants et des dispositifs de fidélisation (voir section 3.1.4 La durabilité à tous les niveaux de l'organisation)
- Suivi annuel des indicateurs de d'attractivité et d'employabilité à travers le reporting ESG

OBJECTIFS	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS
S'assurer que les compétences des collaborateurs contribuent dans la durée à la performance de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ■ La mise en place d'une politique de recrutement et d'intégration évoluant vers des dispositifs de formation et d'évolution de carrière est essentielle pour fidéliser les collaborateurs

Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Le talent et la diversité des équipes sont la force d'Eurazeo, les collaborateurs et leur développement se placent au cœur de la stratégie du Groupe. Ainsi, attirer et accompagner le développement des collaborateurs est une mission clef qui se déploie tout au long de leur cycle professionnel. Convaincu que les qualités de chacun contribuent à la performance de tous, Eurazeo offre un environnement de travail stimulant, engageant et inclusif pour l'ensemble de ses équipes.

Les processus mis en place par la Direction des Ressources Humaines adressent toutes les étapes du cycle RH. Ils sont essentiels dans le cadre d'un plan de gestion de carrière transparent, établi et individualisé pour chaque employé, prenant en compte divers facteurs, à l'instar de l'expérience, de la progression et de la performance individuelle.

Eurazeo anticipe les besoins en matière d'emploi et de compétences de ses employés, à court, moyen et long termes. Dans ce cadre, la Direction des Ressources Humaines a choisi d'organiser sa politique de développement autour des axes suivants :

■ suivi de besoin en recrutement

Le département RH accompagne le développement du Groupe en définissant annuellement les besoins en recrutement des différents départements. Il détermine ensuite le canal de recrutement le plus adapté puis coordonne ce processus et s'assure que les postes sont pourvus en lien avec le budget annuel prévu et validé ;

3.2 Déclaration de Performance Extra-Financière

Le département RH accompagne également le recrutement des stagiaires en choisissant le *jobboard* le mieux adapté et en accompagnant de près les équipes durant le processus de recrutement.

processus d'*onboarding*

Des entretiens sont organisés pour la majorité des nouveaux collaborateurs avec une sélection de représentants des équipes avec lesquelles ils seront amenés à interagir. Ce processus mis en place par la Direction des Ressources Humaines permet aux nouveaux collaborateurs de mieux comprendre le fonctionnement et les interactions entre les différents départements afin de s'intégrer au plus vite dans la vie quotidienne de l'entreprise. Concernant les stagiaires, une demi-journée d'*onboarding* avec une présentation globale d'Eurazeo et une rencontre d'un collaborateur/une collaboratrice par équipe est mise en place durant leur premier jour. Un "esprit de promotion" est ainsi encouragé pour une meilleure intégration des stagiaires.

processus d'évaluation

Afin de mesurer l'atteinte des objectifs de chaque collaborateur et d'identifier les axes de développement, Eurazeo déploie un programme d'évaluations qui comprend : des revues de performance annuelles et semi-annuelles (en auto-évaluation puis en discussion avec son manager), ainsi que des évaluations 360° consolidant les *feedbacks* des N+1, N-1, ainsi que des pairs. Eurazeo forme et encourage également ses managers à généraliser le *feedback* continu, tout au long de l'année. Grâce à ce processus, des actions concrètes de développement et de formation sont définies et proposées à chaque collaborateur, de façon à ce que chaque collaborateur puisse continuer de développer les compétences nécessaires pour son métier et sa carrière ;

accompagnement des collaborateurs et gestion des carrières par l'équipe RH

Eurazeo accompagne ses collaborateurs tout au long de leur carrière, sur l'ensemble des sujets liés à leur développement et leur évolution. Des HRBPs se tiennent à leur disposition pour assurer leur suivi et répondre à toute question relative à leur progression (promotions, mobilités internes ou internationales, entretiens de fin de période d'essai, entretiens de sortie, sujets de charge de travail, RPS/QVT, etc.)

programme de formations individuelles et collectives

Eurazeo s'attache à offrir à ses collaborateurs la possibilité de réaliser tout leur potentiel en s'améliorant et progressant de façon continue, pour devenir de plus en plus qualifiés. Dans cette perspective, chaque année Eurazeo développe un plan de formation sur-mesure et adapté à chaque population. Ce plan de formation englobe les sujets *hard skills* et *soft skills*. Au-delà du programme de formation, Eurazeo met en place des formations individuelles afin de répondre aux besoins de montée en compétences, identifiés lors du processus d'évaluation. *Coaching* individuels et collectifs sont également proposés aux moments clés de carrière des collaborateurs (promotions, axes d'amélioration, retour de longue absence, etc.).

En outre, le programme de formation annuel est présenté et discuté au sein du Directoire et du Comité social et économique ;

identification et suivi des hauts potentiels

Soucieux du développement et de la rétention de ses talents, Eurazeo met en place un programme d'identification et de suivi

de hauts potentiels permettant d'accompagner le développement de ces derniers et assurer un plan de succession pour les postes clés.

Plan de formation ambitieux

Convaincu que le développement individuel de chaque collaborateur est une condition nécessaire au succès collectif, Eurazeo a créé la *Eurazeo Academy* proposant un parcours de formation dédié à tous ses collaborateurs permettant d'assurer un développement des compétences en continu. Ce programme se décline via des objectifs personnalisés par métier et par grade.

Afin de répondre à ce plan ambitieux, Eurazeo met à disposition un budget au niveau Groupe ainsi qu'un budget pour chaque collaborateur alloué à des formations individuelles. Ainsi, Eurazeo encourage la participation de chacun à des formations individuelles ou collectives, à des sessions de *coaching* ou mentorat, car Eurazeo est convaincu de l'importance de favoriser la gestion de carrière ainsi que les formations de ses collaborateurs. En 2023, Eurazeo souhaite aller plus loin et faire de ses collaborateurs des acteurs de leur développement en leur proposant une plateforme en ligne de *self-learning*. Cette solution met à disposition un catalogue complet de formations sur différentes thématiques : IT, RSE, Management & Leadership, soft skills, langues, conformité, disponible en plusieurs langues.

Plusieurs types de formation ont été proposés aux collaborateurs d'Eurazeo en 2023 :

- des formations sur les compétences comportementales, notamment sur la prise de parole en public, le *leadership*, les bonnes pratiques managériales, le *feedback* (en France et au UK) ; la communication, l'amélioration de la performance corporate ;
- des formations sur les compétences techniques liées au métier de l'investissement : fondamentaux du *Private Equity*, optimisation et performance financière, *C-suite assessment*, *ChatGPT and the power of Generative AI*, *Cash Management & Optimization*, *Exit Readiness* ;
- un plan de formation pour la population Investisseurs Juniors avec quatre sessions par an couvrant les principaux thématiques liées au business : *due-diligence* financière, intégration de la politique ESG lors du cycle d'investissement, gestion de portefeuille et création de valeur, négociation & structuration de fond, risques et enjeux du marché ;
- un cycle de formations aux enjeux ESG à destination de l'ensemble des collaborateurs d'Eurazeo : des sessions "thématiques" collectives dédiées à la maîtrise d'un sujet particulier, des sessions "métiers" répondant aux besoins et aux défis spécifiques des différentes équipes, des sessions "éléments de langage" permettant de mieux appréhender les concepts ESG clés et de véhiculer les engagements et les réalisations d'Eurazeo ;
- un cycle de formations obligatoires et réglementaires mises en place avec les équipes *Compliance* (AMF, AMF ESG) et IT/Digital (cybersécurité, fondamentaux du digital et de l'IT) ;
- des formations spécifiques à chaque métier : négociation commerciales dédiées aux équipes *Investment Relations*, formations spécifiques au grade adressé, *coaching* individuel et collectif.

Politique de rémunération

Eurazeo s'assure que ses collaborateurs reçoivent une rémunération juste et bénéficient du partage de la création de valeur et de jours de congés conformes aux dispositions législatives.

La Politique de rémunération des membres du Directoire d'Eurazeo est en conformité avec les recommandations AFEP/MEDEF (voir section 5.8 Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux).

Les rémunérations fixes et variables de l'ensemble des collaborateurs sont revues annuellement et analysées par rapport aux grilles internes, ainsi que les études de rémunération des marchés dans lesquels Eurazeo opère. À cela s'ajoute une rémunération collective sous forme d'intéressement et/ou de participation. Eurazeo attache une attention particulière à l'association des collaborateurs aux résultats de l'entreprise.

Le Groupe encourage ainsi le partage de la création de valeur et notamment l'attribution d'instruments long terme.

Par ailleurs, des critères ESG sont pris en compte depuis 2014 pour le calcul de la rémunération annuelle variable des membres du Directoire et plus particulièrement depuis 2020 où des objectifs découlant de la stratégie ESG ont été intégrés à l'appréciation individuelle représentant 15% de cette rémunération variable. Depuis 2019, des critères ESG font également partie des éléments pris en compte pour le calcul de la rémunération variable de l'ensemble des membres du *Management Committee* avec des objectifs spécifiques tenant compte du périmètre de responsabilité de chacun. Les détails de l'appréciation de l'atteinte du critères ESG pour les membres du Directoire sont présentés en section 5.8.2.2 Rémunération des membres du Directoire.

Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

	2023	2022
Embauches et départs (effectif permanent, en nombre de salariés)		
Embauches	56	102
Départs	52	38
Rémunération et avantages (effectif permanent, en millions d'euros)		
Masse salariale ⁽¹⁾	107	93
Montant des dispositifs obligatoires de bonus collectif et participation ⁽²⁾	4,9	4
Montant des dispositifs d'intéressement et de bonus collectif volontaires ⁽³⁾	3,9	3
Part des salariés bénéficiant d'un dispositif de partage de la création de valeur ⁽⁴⁾	90 %	97 %
Formations (effectif permanent et non permanent)		
Nombre total d'heures de formation	3 791	3 136
Part des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	99 %	76 %

Le taux de couverture pour Eurazeo en 2023 est de 96-100%.

(1) Sur l'effectif total (effectifs permanent et non permanent).

(2) Au sein de l'effectif permanent. S'applique uniquement à EIM.

(3) S'applique uniquement à Eurazeo SE, EMC et Kurma.

(4) Les salariés ayant quitté l'entreprise au cours de l'année ne sont pas comptabilisés dans le total des salariés considérés.

■ **3.2.4 CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES**

3.2.4.1 INTRODUCTION

Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

Eurazeo a identifié le changement climatique comme le principal enjeu lié aux conséquences environnementales au niveau de son activité. Les risques et les opportunités ainsi que les politiques et procédures sont décrits dans la section 3.2.4.2 Changement climatique dédiée.

Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Eurazeo est convaincu qu'une entreprise peut créer de la valeur durablement en minimisant ses impacts environnementaux et a pour objectif d'atteindre les meilleurs standards en la matière.

La politique et les engagements d'Eurazeo en matière d'environnement sont formalisés dans sa politique d'investissement responsable, sa politique d'exclusion et sa stratégie O⁺ avec l'ambition d'atteindre la neutralité nette carbone, tel que décrit dans la section 3.1.2 Climat : atteindre la neutralité nette carbone (O).

En 2022, l'engagement d'Eurazeo s'est renforcé au travers de la validation de sa trajectoire de décarbonation par l'initiative Science Based Targets (SBTi).

3.2.4.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE



Description des principaux facteurs de risques et d'opportunités

OBJECTIFS	FACTEURS DE RISQUE	MODES D'ÉVALUATION DU RISQUE
Risques physiques	Maîtriser et réduire l'exposition des sites aux risques naturels <ul style="list-style-type: none"> Présence dans des géographies exposées aux risques physiques directs à court et à moyen termes 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du degré d'exposition, de la capacité à mettre en place des mesures d'atténuation du risque et de l'existence d'une couverture assurante
	Assurer la résilience de l'activité de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de ressources naturelles exposées à des enjeux de pérennité d'approvisionnement Incapacité de substitution pour les ressources potentiellement pénuriques Méconnaissance de la réglementation : interdiction totale ou partielle de l'activité ou de l'utilisation de matières premières. Mauvaise anticipation des changements de comportement des clients 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des filières d'approvisionnement critiques et des substitutions existantes Étude des risques réglementaires Analyse des tendances consommateurs et des campagnes des ONG
Risques de transition	Assurer la résilience du modèle industriel <ul style="list-style-type: none"> Incapacité d'adaptation de l'outil de production et de distribution face aux contraintes réglementaires, énergétiques, ou chaîne d'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la faisabilité technique, technologique et financière
	Assurer la résilience du modèle économique <ul style="list-style-type: none"> Incapacité de l'entreprise à maintenir un niveau de performance économique si elle fait face à tout ou partie des risques évoqués ci-dessus 	<ul style="list-style-type: none"> Modélisation de scénarii test

GESTION DU RISQUE

Au niveau d'Eurazeo

- Suivi annuel des indicateurs environnementaux associés
- Incitation des entreprises à réduire leur empreinte environnementale, notamment leurs émissions carbone
- Veille des évolutions réglementaires

Au niveau de l'activité d'investissement

- Due diligence d'acquisition sur l'exposition au changement climatique (voir section 3.1.4 La durabilité à tous les niveaux de l'organisation)
- Mesure des principales incidences négatives (PAIs) relatives au changement climatique
- Déploiement d'un programme d'accompagnement

OBJECTIFS	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS
Améliorer la performance énergétique et s'approvisionner en énergies issues de sources renouvelables ou peu émettrices	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place de projets de performance énergétique sources de gains financiers potentiels ■ Promotion des énergies renouvelables pour réduire l'exposition à la possible augmentation des prix des énergies fossiles et des coûts liés aux émissions de gaz à effet de serre
Concevoir des produits ou services ayant une empreinte carbone réduite	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gain de compétitivité ■ Diversification de l'offre ■ Développement d'innovations contribuant à la transition énergétique ■ Réponse à une demande croissante du consommateur

EXEMPLE D'INITIATIVE

- **Eurazeo** a développé et déploie trois fonds dédiés : Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure Fund, Eurazeo Transition Infrastructure Fund et Eurazeo Smart City Fund II (voir section 3.1.2.1 Levier 1 : investir dans des solutions)

OBJECTIFS	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS
Assurer la pérennité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintien de la pérennité de la chaîne d'approvisionnement, anticipation des risques de pénurie et/ou de hausses de prix

EXEMPLE D'INITIATIVE

- **Eurazeo** anime un cycle de sensibilisation "Achats Responsables" pour ses sociétés du portefeuille afin de les sensibiliser aux enjeux ESG associés à leurs chaînes d'approvisionnement, identifier les risques potentiels et mettre en place des plans d'atténuation grâce aux outils mis à leur disposition.

OBJECTIFS	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS
Investir dans de nouveaux secteurs à fort potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création de valeur en investissant dans des secteurs à fort potentiel

EXEMPLE D'INITIATIVE

- **Eurazeo** finance des entreprises apporteuses de « solutions » qui contribuent à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique par la nature de leurs activités, produits ou services (voir section 3.1.2.1 Levier 1 : investir dans des solutions)

Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

En 2015, Eurazeo a concrétisé son engagement en matière de lutte contre le changement climatique en fondant l'Initiative Climat 2020, renommée en 2019 Initiative Climat International, avec quatre autres sociétés du capital investissement. Depuis 2018, l'initiative Climat Internationale (iCI) est soutenue par les PRI.

À l'occasion de la COP 25, Eurazeo a signé une déclaration commune avec 630 investisseurs (représentant plus de 37 000 milliards d'actifs) à destination des chefs d'Etat et organisée notamment par l'Investor Agenda. De plus, à l'occasion de La Rencontre des Entrepreneurs de France (LaREF) du MEDEF, Eurazeo a signé le French Business Climate Pledge, engagement des entreprises françaises pour le climat (voir section 3.1.5.1).

Eurazeo répond au questionnaire Climat du CDP depuis 2016 afin de participer à la démarche de transparence des entreprises dans leur reporting Climat. Eurazeo a reçu la note maximum de A pour son questionnaire Climat du CDP 2023.

Eurazeo actualise chaque année la mesure de son empreinte carbone. Deux postes à fort impact sont les bâtiments et les déplacements professionnels des collaborateurs. Concernant le bâtiment, Eurazeo a emménagé en 2016 dans un immeuble certifié Haute Qualité Environnementale (HQE) au niveau Exceptionnel, Building Research Establishment Environmental Assessment Method (BREEAM) au niveau Excellent et Bâtiment Basse Consommation (BBC). En 2018, Eurazeo a souscrit à un contrat d'énergie 100 % renouvelable pour son siège parisien. Depuis 2016, Eurazeo a déployé des outils de visioconférence et de télétravail afin de réduire les déplacements de ses collaborateurs tout en améliorant leur qualité de vie au travail.

Dans le cadre d'O⁺, Eurazeo vise l'alignement de ses activités avec un scénario limitant le réchauffement climatique bien en dessous du seuil des 1,5°C et affiche pour objectif ambitieux d'atteindre zéro émission nette carbone au plus tard en 2040.

Eurazeo a été le premier acteur du Private Equity en Europe à s'engager, dès 2020, dans la définition de sa trajectoire de décarbonation conforme aux préconisations scientifiques pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris. Ses objectifs de réduction carbone ont été validés par l'initiative Science Based (SBTi) pour Eurazeo et ses sociétés du portefeuille (voir section 3.1.2.2 Levier 2 : accompagner les transitions) :

■ trajectoire SBT d'Eurazeo (niveau Groupe) - Scopes 1 et 2

- Eurazeo s'engage à réduire ses émissions de scope 1 et 2 de 55 % d'ici 2030 par rapport à 2017,
- Eurazeo s'engage à augmenter son approvisionnement en électricité renouvelable de 9 % en 2017 à 80 % en 2025 ;

■ trajectoire SBT du portefeuille d'Eurazeo - Scope 3

- Eurazeo s'engage à réduire les émissions de GES de son activité Real Estate de 60 % par mètre carré d'ici 2030 par rapport à 2021,
- Eurazeo s'engage à ce que 25 % de son portefeuille de private equity éligible en matière de capital investi se fixent des trajectoires de décarbonation validées par SBTi d'ici 2025, et 100 % d'ici 2030.

Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

En 2023, 100 % de l'électricité consommée au siège d'Eurazeo à Paris et aux bureaux de Londres sont issues de sources renouvelables grâce à la souscription de contrats d'énergie verte.

Pour ses autres bureaux à l'étranger, Eurazeo a acheté des certificats d'énergie renouvelable (hors bureaux en Asie), la fourniture d'énergie étant gérée par les bailleurs lesquels n'ont pas souhaité à date faire évoluer leurs contrats de fourniture d'énergie vers des sources renouvelables.

En 2023, le score CDP d'Eurazeo a progressé de A- à A. Le groupe fait désormais partie des 2 % des sociétés répondantes à atteindre la note maximale.

	2023	2022
Consommation d'énergie hors carburant (en MWh)		
Électricité ⁽¹⁾	44	28
Énergies renouvelables	1 018	961
Gaz naturel	160	165
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE	1 222	1 153
Part des énergies renouvelables	83 %	83 %
Consommation de carburant (en litres)		
Essence	6 915	14 129
Gasoil	3 651	2 355
CONSOMMATION TOTALE DE CARBURANT	10 567	16 484
Rejets de GES (en tonnes équivalent CO₂)		
Scope 1 ⁽²⁾	51	65
Scope 2 – market-based ⁽³⁾	21	14
Scope 2 – location-based ⁽³⁾	143	104
TOTAL (SCOPES 1 + 2) ⁽⁴⁾	71	79
Scope 3 ⁽⁵⁾	8 182	13 283
TOTAL (SCOPES 1 + 2 + 3) ⁽⁴⁾	8 254	13 362

Le taux de couverture pour Eurazeo en 2023 est de 100 %.

(1) Hors énergies renouvelables.

(2) Les émissions du scope 1 d'Eurazeo sont liées à la consommation de combustibles dans les bureaux (gaz naturel) et à la consommation de carburant pour les véhicules de société.

(3) Les émissions du scope 2 d'Eurazeo sont liées à la génération de l'électricité consommée. Eurazeo publie le scope 2 market-based et location-based pour se conformer aux meilleures pratiques recommandées par le GHG Protocol et le Carbon Disclosure Project. Market-based : méthode de calcul des émissions de scope 2 prenant en compte les contrats d'approvisionnement de l'entreprise et autres instruments contractuels tels que les Energy Attribute Certificates (EAC). Location-based : méthode de calcul des émissions de scope 2 prenant en compte les émissions moyennes liées à la production d'électricité dans la zone où elle est consommée.

(4) Calculé avec le scope 2 market-based.

(5) Les émissions du scope 3 d'Eurazeo sont les émissions liées aux achats de produits et services, aux biens d'équipement informatiques, aux voyages d'affaire et activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scope 1 ou 2). Note : suite à un renforcement méthodologique en 2023, et en accord avec le périmètre comptable du groupe, Eurazeo a procédé à une évolution dans l'attribution des émissions associées aux *deal fees*, qui sont réintégrées dans la catégorie 15 "investissements" pour les sociétés concernées. En 2022, elles représentaient 6 964 tCO₂e, alors intégrées dans le scope 3.2.

3.2.5 ÉTHIQUE

La prévention des risques et le respect des procédures internes sont l'affaire de tous dans l'organisation. Aussi, le dispositif de contrôle interne se fonde sur un environnement favorisant des comportements intègres et éthiques, notamment à travers la diffusion d'un certain nombre de principes, valeurs et pratiques incontournables.

Eurazeo dispose d'un Code de conduite disponible sur www.eurazeo.com. Il définit les valeurs et principes qui doivent guider le comportement des collaborateurs et des parties prenantes avec lesquelles Eurazeo est en relation. Le Code traite notamment

du respect de certains usages commerciaux (notamment le montant des cadeaux reçus de l'extérieur), de la gestion des conflits d'intérêts, de la confidentialité des informations, du respect des personnes et de la vie privée, de la protection des données, de l'utilisation des actifs de la Société ou encore de la prévention de la corruption et du trafic d'influence. Chaque collaborateur s'engage formellement à en respecter les termes.

Deux enjeux sont traités dans les parties ci-après de manière plus détaillée : la lutte contre la corruption et contre l'évasion fiscale.

3.2.5.1 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

OBJECTIFS	FACTEURS DE RISQUE	MODES D'ÉVALUATION DU RISQUE
Respecter les lois nationales et internationales applicables en matière d'anti-corruption	<ul style="list-style-type: none"> ■ Méconnaissance des lois et des règlements applicables ■ Faible sensibilisation des collaborateurs exposés au risque de corruption 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation du risque à travers la documentation d'une cartographie dédiée à la corruption
Adopter une approche éthique dans la conduite des affaires et dans les relations qu'Eurazeo entretient avec les tiers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pays de domiciliation du tiers et pays dans lequel la relation est établie ; typologie du tiers et nature de la relation d'affaires entretenue ■ Secteur d'activité/tiers/géographie des cibles visées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation du risque pays au regard de l'indice de perception de la corruption ■ Évaluation de l'intégrité des tiers et de la nature des relations d'affaires entretenues avec eux

GESTION DU RISQUE

Au niveau d'Eurazeo

- Formalisation et diffusion d'un Code de conduite (signature systématique par les nouveaux collaborateurs)
- Mise en place d'un dispositif de prévention (cartographie, évaluation des tiers, dispositif d'alerte, formation)

Au niveau de l'activité d'investissement

- Mesure des principales incidences négatives (PAIs) relatives aux Droits Humains

OBJECTIF	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS
Améliorer le niveau de transparence dans les affaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Guider le comportement de chaque partie prenante avec laquelle Eurazeo est en relation ■ Accompagner les participations dans le renforcement de leur dispositif anti-corruption

Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Eurazeo adopte une démarche fondée sur le principe de « tolérance zéro » vis-à-vis de la corruption active ou passive et du trafic d'influence. Eurazeo proscrit toute forme de corruption dans la conduite de ses activités et s'engage à respecter les conventions internationales de lutte contre la corruption, notamment les lois anti-corruption des pays dans lesquels le Groupe intervient et en particulier la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Sapin II. Cet engagement s'impose à l'ensemble des collaborateurs.

Le Code de conduite d'Eurazeo est disponible sur le site internet de la société. Il constitue le socle du dispositif de prévention de la corruption basé sur les huit piliers définis par la loi française dite Sapin II. À titre d'illustration, ce dispositif de prévention comprend notamment :

- une cartographie des risques qui identifie et hiérarchise les risques de corruption au regard de leur occurrence et impact en cas de réalisation. Elle a permis de définir le dispositif de prévention de la corruption de façon proportionnée aux enjeux propres à la Société ;

- un processus d'évaluation des tiers préalable à l'entrée en relation ou à la poursuite d'une relation d'affaires existante. Ces évaluations sont conduites de manière proportionnée au regard du profil de risque des tiers et de la nature de la relation entretenue. Ce processus vise à qualifier la nature de la relation et à évaluer l'intégrité du tiers à travers l'administration de questionnaires et l'utilisation d'un outil d'analyse de la réputation, et le cas échéant la conduite de *due diligences* approfondies par des experts externes ;
- un dispositif d'alerte interne qui permet, tout en garantissant au lanceur d'alerte une stricte confidentialité de son identité, de signaler des conduites ou des situations susceptibles notamment de constituer un crime, un délit, une violation grave ou manifeste de la loi ou d'un règlement, un préjudice grave pour l'intérêt général, ou encore des violations du Code de conduite d'Eurazeo ;
- un programme de formation anti-corruption qui permet aux collaborateurs d'Eurazeo de mieux appréhender l'environnement réglementaire et de s'approprier les procédures et outils clés du dispositif de prévention. En outre, les collaborateurs réaffirment formellement, chaque année, leur engagement individuel à agir conformément aux principes et règles du Code de conduite.

Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

- 100 % des nouveaux tiers avec lesquels Eurazeo souhaite entrer en relation d'affaires font l'objet d'une évaluation et d'une autorisation préalable par la fonction Conformité (sous la Direction du Secrétariat Général) ;
- une campagne de formation permettant aux collaborateurs de s'approprier le dispositif anti-corruption d'Eurazeo (principes, règles, outils et procédures à respecter) a été menée en 2019 :

98 % des collaborateurs susceptibles d'être exposés au risque de corruption en raison de leurs responsabilités dans l'organisation ont suivi une formation en présentiel et 96 % des autres collaborateurs ont suivi une formation en ligne. Une nouvelle campagne de formation destinée à l'ensemble des collaborateurs a été lancée en toute fin d'année 2021.

	2023	2022
Ethique		
Part des nouveaux collaborateurs ayant signé le code de Conduite lors de la phase d' <i>onboarding</i>	96 %	82 %

3.2.5.2 FISCALITÉ**Politique appliquée au niveau d'Eurazeo**

La gestion des risques fiscaux fait partie intégrante du processus global de gestion des risques au sein d'Eurazeo. Dans ce cadre, la Direction Fiscale – Structuration, informe le Directoire et le Comité d'audit sur la situation fiscale globale, l'état des risques et des litiges et l'impact des principales mesures ou changements anticipés.

Les risques fiscaux peuvent résulter d'incertitudes dans l'interprétation des lois et règlements applicables aux opérations commerciales réalisées par les collaborateurs d'Eurazeo, ou de changements dans la structure ou les activités du Groupe. Eurazeo s'efforce de manière proactive d'identifier et de gérer de manière appropriée les éléments de risques potentiels.

Eurazeo veille à respecter dans tous les pays où il est implanté les règles fiscales applicables à ses activités conformément aux conventions internationales et aux lois nationales. En particulier, cela implique que toutes les déclarations fiscales requises par la loi et les règlements soient déposés en temps utile, et que toutes les taxes et prélèvements soient payés en conséquence.

Eurazeo s'assure que les transactions intragroupe transfrontalières respectent le principe de pleine concurrence conformément aux recommandations OCDE, et que la structuration de nos investissements réponde aux objectifs opérationnels et financiers de nos projets.

Eurazeo reconnaît ses responsabilités vis-à-vis de ses actionnaires, ainsi que des autres parties prenantes (telles que ses salariés ou co-investisseurs) et les autorités fiscales dans les juridictions où Eurazeo et ses collaborateurs exercent leurs activités. La stratégie fiscale d'Eurazeo doit ainsi prendre en compte ces divers intérêts tout en respectant l'ensemble des lois et règlements.

Eurazeo a mis en place la déclaration pays par pays (*country-by-country reporting*) ainsi que la documentation complète en matière de prix de transfert (*Master File et Local File*) conformément aux règles françaises et aux recommandations internationales.

Eurazeo adopte une approche responsable dans la gestion et le contrôle de la fiscalité, fondée sur une documentation et un contrôle interne rigoureux des processus fiscaux impliquant les équipes comptables, fiscales et juridiques avec l'appui, le cas échéant, d'experts ou de conseils fiscaux externes. Le groupe Eurazeo est aligné les différentes initiatives de l'OCDE et des gouvernements en matière de lutte contre l'évasion fiscale.

Eurazeo, en sa qualité de tête de groupe et conformément à la réglementation locale, publie pour le compte de ses filiales britanniques une déclaration de stratégie fiscale relative à la gestion des risques fiscaux et à l'attitude à adopter en matière de planification fiscale au Royaume-Uni (<https://www.eurazeo.com/sites/default/files/2023-12/Eurazeo-UK-Tax-Strategy-2023.pdf>)

Résultats et indicateurs de performance

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés du groupe Eurazeo est inférieur au taux d'impôt normatif sur les sociétés applicable en France, où le siège de la Société est établi. La différence entre le taux effectif d'impôt et le taux normatif d'impôt sur les sociétés en France (25,83 % pour l'exercice 2023) est explicitée à la Note 11.1 Preuve d'impôt de l'annexe aux comptes consolidés.

Les entités d'Eurazeo sont régulièrement vérifiées par les administrations fiscales dont elles relèvent. S'agissant du groupe fiscal Eurazeo SE, ces vérifications n'ont conduit à aucun redressement significatif.

	2023	2022
Fiscalité		
Reporting au Directoire sur l'évolution des risques fiscaux	7	6

3.2.6 TAXONOMIE EUROPÉENNE

Eurazeo n'a pas d'obligation légale de publier une DPEF conformément aux articles L.225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce. En outre, au 31 décembre 2023, Eurazeo et ses sociétés de gestion comptabilisent un total de 441 employés. Par conséquent, Eurazeo et ses sociétés de gestion ne sont pas assujetties à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (« Règlement Taxonomie »). A ce titre, les sociétés de portefeuille ayant fait l'objet en 2022 d'une analyse et d'une mention dans la section 3.2.6 Taxonomie dans l'URD 2022 (à hauteur de 8%) sont aujourd'hui sorties du périmètre.

Les sociétés de portefeuille des fonds d'investissements alternatifs gérés n'étant pas elles-mêmes assujetties à l'article 8 du règlement Taxonomie, Eurazeo n'a pas été en mesure de produire les données requises. Dans ce contexte, Eurazeo a adopté une approche

conservatrice excluant l'utilisation de données estimées qui se sont avérées soit inexistantes, soit incomplètes ou encore peu fiables. C'est la raison pour laquelle le pourcentage d'investissements (chiffre d'affaires, Opex, Capex) éligibles et alignés sur la Taxonomie européenne ex-post ne peut être renseigné pour l'année 2023.

Néanmoins, Eurazeo s'est doté dès 2022 d'un outil pour mesurer et calculer l'éligibilité et l'alignement des activités de ses fonds Article 9 à la Taxonomie Européenne. L'éligibilité et l'alignement sont calculés pour ces fonds spécifiquement, et les données publiées dans les rapports d'impacts dédiés.

3.3 Tableau des indicateurs clés de performance

		2023	2022 ⁽²⁾	2021 ⁽¹⁾
Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement	Part des acquisitions de l'année alignées avec la politique d'exclusion	100 %	100 %	100 %
	Part des acquisitions de l'année ayant fait l'objet d'une <i>due diligence</i> ESG	100 %	100 %	100 %
	Part des investissements ayant répondu au reporting ESG	78 %	71 %	69 %
Evolution de la réglementation	Part des fonds classés Article 8 et Article 9	96 %	90 %	83 %
	Part des fonds classés Article 9 dont les indicateurs de durabilité sont vérifiés par un tiers indépendant	100 %	100 %	100 %
Qualité de la donnée ESG	Part des indicateurs ESG calculés sur la base de données réelles	98%	97 %	-
Intégration de l'ESG à chaque étape de la relation client	Nombre de rendez-vous ESG organisés avec les investisseurs	69	44	-
	Nombre de questionnaires ESG reçus au cours de l'année	247	-	-
Effectif total et répartition				
	Effectif total	441	431	347
	Effectif permanent	425	421	338
	Part des femmes dans l'effectif permanent	45 %	47 %	43 %
	Part des cadres dans l'effectif permanent	98 %	99 %	85 %
	Part de l'effectif non permanent dans l'effectif total	4 %	2 %	3 %
Répartition géographique				
	France	81 %	82 %	82 %
	Europe hors France	11 %	10 %	10 %
	USA	5 %	5 %	6 %
	Autres régions	3 %	3 %	2 %
Temps de travail (en % de l'effectif permanent)				
	Part de salariés à temps plein	99 %	97 %	99 %
	Part des salariés à temps partiel	1 %	3 %	1 %
Conditions de santé et sécurité (effectif permanent et non permanent)				
	Taux d'absentéisme	0,9 %	1,3 %	0,8 %
Couverture santé (effectif permanent)				
	Part de l'effectif bénéficiant d'un dispositif d'assurance santé	100 %	100 %	100 %
	Part de l'effectif bénéficiant d'un dispositif d'assurance accidents de la vie	100 %	100 %	100 %
Mixité (effectif permanent)				
	Part des femmes	45%	47 %	44 %
	Part des femmes cadres	47 %	47 %	43 %
	Part des femmes au CS ou au CA	44 %	42 %	42 %
	Par des femmes dans le premier organe de direction	25 %	17 %	17 %
	Ecart salarial moyen H/F	35 %	26 %	

		2023	2022 ⁽²⁾	2021 ⁽¹⁾
Attractivité et employabilité	Embauches et départs (effectif permanent, en nombre de salariés)			
	Embauches	56	102	88
	Départs	52	38	32
	Rémunération et avantages (effectif permanent, en millions d'euros)			
	Masse salariale totale	107	93	63
	Montant des dispositifs de bonus collectifs et participation	4,9	4	3
	Montant des dispositifs d'intéressement et de bonus collectif volontaires	3,9	3	2
	Part des salariés bénéficiant d'un dispositif de partage de la création de valeur ⁽⁴⁾	90 %	97 %	82 %
	Formations (effectif permanent et non permanent)			
	Nombre total d'heures de formation	3 791	3 136	2 823
Ethique	Part des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	99 %	76 %	84 %
	Part des nouveaux collaborateurs ayant signé le code de Conduite lors de la phase d'onboarding	96 %	82 %	100 %
Fiscalité	Reporting au Directoire sur l'évolution des risques fiscaux	7	6	-
		2023⁽³⁾	2022⁽²⁾	2021⁽¹⁾
Changement climatique	Consommation d'énergie hors carburant (en MWh)			
	Électricité	44	28	540
	Energies renouvelables	1 018	961	531
	Gaz naturel	160	165	30
	Consommation totale d'énergie	1 222	1 153	1 101
	Part des énergies renouvelables	83 %	83 %	48 %
	Consommation de carburant (en litres)			
	Essence	6 915	14 129	6 130
	Diesel	3 651	2 355	5 387
	Consommation totale de carburant	10 567	16 484	11 517
		Rejets de GES (en tonnes équivalent CO₂)		
	Scope 1	51	65	34
	Scope 2 - market-based	21	14	146
	Scope 2 - location-based	143	104	174
	Total (Scopes 1 + 2)	71	79	180
	Scope 3	8 182	13 283	11 797
	Total (scopes 1 + 2 + 3) ⁽⁵⁾	8 254	13 362	11 977

(1) 2021 : les indicateurs couvrent les activités d'Eurazeo SE et ses bureaux à Paris, Londres et Shanghai, d'Eurazeo Mid Cap (EMC), d'Eurazeo Investment Manager (EIM) et ses bureaux à Paris, Berlin, Frankfurt, Madrid, Séoul et Singapour, d'Eurazeo Funds Management Luxembourg (EFML) et d'Eurazeo North America.

(2) 2022 : les indicateurs couvrent les activités d'Eurazeo SE et ses bureaux à Paris, Londres et Shanghai, d'Eurazeo Mid Cap (EMC), d'Eurazeo Investment Manager (EIM) et ses bureaux à Paris, Berlin, Frankfurt, Madrid, Séoul et Singapour, d'Eurazeo Funds Management Luxembourg (EFML), d'Eurazeo North America et de Kurma.

(3) 2023 : les indicateurs couvrent les activités d'Eurazeo SE et ses bureaux à Paris, d'Eurazeo Global Investor (EGI) et ses bureaux à Paris, Berlin, Frankfurt, Madrid, Milan, São Paulo, Séoul et Singapour, d'Eurazeo Funds Management Luxembourg (EFML), d'Eurazeo North America, d'Eurazeo UK, d'Eurazeo China et de Kurma.

(4) Les salariés ayant quitté l'entreprise au cours de l'année ne sont pas comptabilisés dans le total des salariés considérés.

(5) Les émissions du scope 3 d'Eurazeo sont les émissions liées aux achats de produits et services, aux biens d'équipement informatiques, aux voyages d'affaire et activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scope 1 ou 2). Note : suite à un renforcement méthodologique en 2023, et en accord avec le périmètre comptable du groupe, Eurazeo a procédé à une évolution dans l'attribution des émissions associées aux *deal fees*, qui sont réintégrées dans la catégorie 15 "investissements" pour les sociétés concernées. En 2022, elles représentaient 6 964 tCO₂e, alors intégrées dans le scope 3.2.

3.4 Notes méthodologiques

PÉRIODE ET FRÉQUENCE

Le présent rapport porte sur l'année calendaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. La Déclaration de Performance Extra-Financière d'Eurazeo est publiée chaque année depuis 2011 dans le Document d'enregistrement universel d'Eurazeo.

PÉRIMÈTRE

La section 3.2 Déclaration de Performance Extra-Financière répond à l'exigence de la Déclaration de Performance Extra-Financière. Eurazeo a décidé en 2021 de restructurer son approche en matière de publications ESG et de reporting extra-financier. Ce périmètre comprend :

- Eurazeo SE, société d'investissement cotée sur Euronext Paris ;
- Eurazeo Funds Management Luxembourg est une société de gestion de portefeuille AIFM agréée par la Commission de surveillance du secteur financier luxembourgeoise. Son numéro d'agrément est le A00002174 ;
- Eurazeo North America est un gestionnaire soumis au droit des États-Unis d'Amérique qui a obtenu le statut de US Investment Advisor le 28 juin 2019 auprès de la Securities and Exchange Commission ;
- Eurazeo UK Limited est une filiale d'Eurazeo SE soumise au droit anglais, agréée et réglementée depuis le 23 mai 2022 par la Financial Conduct Authority (FCA), l'instance de régulation du secteur financier britannique ;
- Eurazeo Infrastructure Partners est une société de gestion de portefeuille AIFM agréée par l'AMF en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE. Son numéro d'agrément est le GP202173 ;
- Kurma Partners est une société de gestion de portefeuille AIFM agréée par l'AMF en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE. Son numéro d'agrément est le GP-09000027 ;

■ Eurazeo Global Investor est une société de gestion de portefeuille AIFM agréée par l'AMF en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE. Son numéro d'agrément est le GP97-117.

Soit un périmètre comprenant un effectif global de 441 collaborateurs.

Ce renouvellement stratégique est à relier à la forte croissance des actifs sous gestion du Groupe, ainsi qu'à l'augmentation marquée de ses effectifs (441 collaborateurs au 31 décembre 2023). Cette nouvelle approche vise à :

- assurer la cohérence des reportings extra-financiers, entre la DPEF et la réglementation française et européenne relative à la Finance Durable (voir ci-dessus) ;
- présenter des informations extra-financières dans la DPEF sur l'ensemble du périmètre du Groupe, pour toutes ses activités d'investissement, plutôt que sur le périmètre antérieur d'Eurazeo et des participations en intégration globale.

Les résultats de cette collecte d'information ESG, intégrant les informations relatives à l'ensemble du portefeuille, seront publiés dans le rapport O⁺.

3.4.1.1 PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES AFFÉRENTES À L'ANALYSE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

L'analyse des enjeux ESG porteurs de risques et d'opportunités a été publiée pour la 3ème fois dans ce document afin de répondre à la réglementation de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

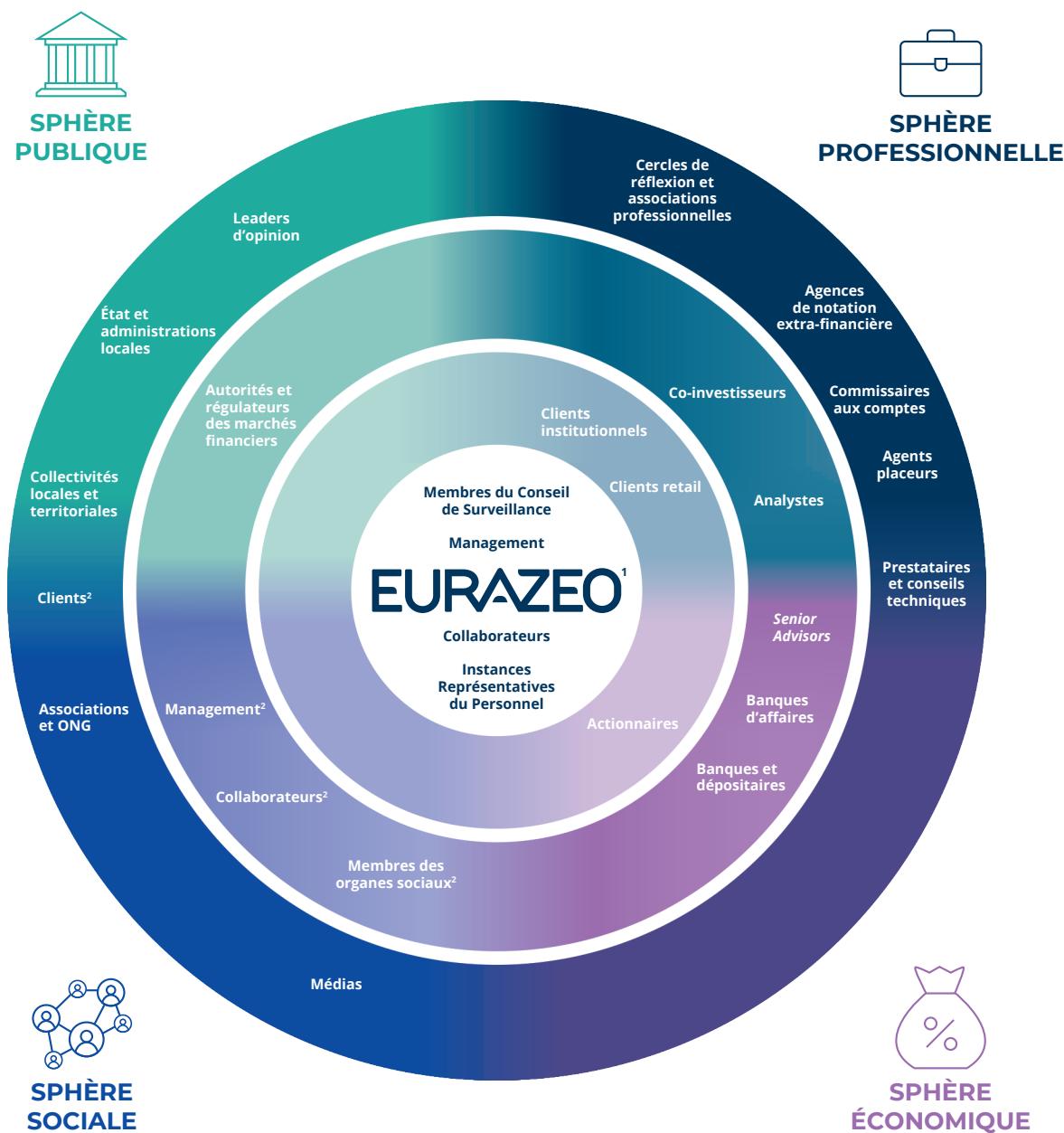
ENJEUX ESG PORTEURS DE RISQUES ET D'OPPORTUNITÉS POUR EURAZEZO

Les travaux d'identification des enjeux ont été menés à partir de la matrice des risques établie conjointement par les Directions ESG, Juridique, Digital, IT et des Risques.

La liste des enjeux ESG porteurs de risques et d'opportunités pour Eurazeo est disponible dans la section 3.2.1 Tableau de synthèse des risques et opportunités. Les risques et les opportunités liés à chacun de ces enjeux ainsi que les politiques et procédures déployées sont décrits à travers le Document d'enregistrement universel 2023 dans des parties dédiées à chaque enjeu.

PARTIES PRENANTES

Dialoguer avec ses parties prenantes permet à Eurazeo de mener à bien l'une de ses missions essentielles : anticiper les enjeux, attentes, risques et opportunités d'un monde en mutation pour aider le Groupe et les sociétés de son portefeuille à développer une activité durable et responsable. Depuis 2015, une cartographie de ces parties prenantes a permis d'identifier les interlocuteurs les plus pertinents et d'identifier leurs attentes.



INDICATEURS DE PERFORMANCE

Eurazeo a identifié les indicateurs matériels qui permettent d'affiner l'évaluation des risques et opportunités sur chaque enjeu. Ces indicateurs permettent un suivi de la prise en compte et de la gestion des risques par Eurazeo.

CYCLE D'INVESTISSEMENT

Le format et la réalisation de la *due diligence* ESG d'acquisition varie selon les branches d'activités et du type d'investissement. Dans le cas des investissements majoritaires elle est réalisée par ou sous la conduite de l'équipe ESG, en collaboration avec les équipes d'investissement. Selon le secteur d'activité, elle peut prendre la

forme d'un questionnaire ESG revu et analysé par l'équipe ESG, et/ou intégrer une analyse spécifique réalisée par un tiers expert indépendant. A titre d'exemple, une due diligence Hygiène, Santé, Sécurité (HSE) est systématiquement réalisée pour toute acquisition comportant un site de production ou industriel.

Les investissements minoritaires, de l'activité Private Debt et de Fonds de fonds intègrent également systématiquement une *due diligence* ESG. Dans ce cas, elle prend la forme d'un questionnaire ESG.

Ces analyses ESG sont systématiquement restituées au Comité d'investissement afin d'éclairer sa prise de décision.

3.4.1.2 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OUTIL DE REPORTING

Pour collecter et consolider les informations extra-financières, Eurazeo a mis en place un logiciel de collecte, de traitement et de consolidation en ligne des données quantitatives et qualitatives. Le logiciel de reporting ESG détaille les indicateurs selon quatre thématiques : conséquences sociales, conséquences environnementales, respect des droits humains et gouvernance et éthique.

CONTRÔLE, CONSOLIDATION ET VÉRIFICATION DES DONNÉES

L'outil contient également les données des années précédentes afin de faciliter les tests de cohérence ainsi qu'un système d'alerte lorsqu'un écart de 10 % est calculé entre l'exercice en cours et celui de l'année précédente. Chaque indicateur est accompagné d'une définition précise en français et en anglais.

Au niveau d'Eurazeo, plusieurs contrôles internes ont été mis en place afin de fiabiliser la qualité des données :

- contrôle de cohérence par rapport aux données de l'année précédente ;
- calculs automatiques dans l'outil des ratios et sommes ;
- identification d'indicateurs stratégiques et/ou réglementaires et mise en place d'alertes en conséquences.

Enfin, les données font également l'objet de contrôles lors de la consolidation. PwC, Commissaire aux comptes désigné comme organisme tiers indépendant par Eurazeo, a revu les informations ESG publiées dans le présent rapport (voir le rapport à la section 3.5 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant).

CHOIX DES INDICATEURS

Eurazeo a sélectionné les indicateurs ESG afin de répondre à deux objectifs principaux : piloter la performance ESG d'Eurazeo et de ses participations et répondre à son obligation de reporting définie par la réglementation de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Les indicateurs sont revus chaque année dans une logique de progrès continu.

RÉFÉRENTIELS UTILISÉS

Les indicateurs ont été définis par Eurazeo conformément aux exigences de la loi DPEF, en lien avec les Commissaires aux comptes et les participations.

Une table de concordance (voir chapitre 9, section 9.7 Tables de concordance du Document d'enregistrement universel 2023) détaille les correspondances vis-à-vis des différents standards utilisés :

- Le règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*), qui instaure des obligations de transparence aux acteurs des

marchés financiers concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus d'investissement, la prise en compte d'incidences négatives de leurs décisions d'investissement (PAIs) et les produits financiers faisant la "promotion d'une caractéristique environnementale ou sociale", ou ayant un "objectif d'investissement durable" (fonds classés respectivement Article 8 et Article 9) ;

- La **Taxonomie Européenne** ;
- l'**article 29 de la loi énergie-climat**, qui renforce les obligations d'information pour les investisseurs institutionnels sur prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ;
- la **TCFD** (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*) qui inclut 4 lignes directrices permettant de renforcer la transparence sur la prise en compte des enjeux climatiques au sein des entreprises ;
- le **Sustainability Accounting Standards Board** (SASB), cadre international qui établit des normes sectorielles pour la prise en compte et la divulgation des informations ESG. Eurazeo utilise ce cadre volontairement tout au long de son cycle d'investissement ;
- le **Pacte Mondial** des Nations Unies, cadre d'engagement volontaire par lequel des entreprises sont invitées à respecter dix principes concernant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. En tant que signataire depuis 2014, Eurazeo reporte annuellement en niveau Advanced sur son progrès sur les principes universels du Pacte ;
- les **Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD)**, cadre définissant les priorités mondiales pour 2030. Eurazeo utilise ce cadre volontairement pour mesurer son impact vis-à-vis de ces objectifs ;
- la **charte d'engagement des investisseurs pour la croissance de France Invest**, qui définit 16 engagements afin de diffuser les meilleures pratiques ESG du secteur du capital-investissement. Eurazeo est signataire de cette charte depuis sa publication en 2008.

Eurazeo a choisi d'intégrer dans sa table de concordance ces standards internationaux et français de référence afin d'accroître la lisibilité de son rapport extra-financier.

TAUX DE COUVERTURE

Les informations sont disponibles pour l'ensemble du périmètre couvert par le DPEF, c'est à dire la société Eurazeo, les trois sociétés de gestion EGI, EFML et la société Eurazeo North America.

Certaines informations sociales ne sont pas disponibles pour une partie des bureaux étrangers du Groupe, ainsi le taux de couverture de ces indicateurs peut varier entre 77 % et 100 %.

3.5 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société EURAZEZO (ci-après « l'entité ») et à la suite à la demande qui nous a été faite, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après « la déclaration »), présentée dans le Document d'Enregistrement Universel et établie de façon volontaire conformément aux dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont

sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Directoire de :

- sélectionner ou d'établir de façon volontaire des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer de façon volontaire une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et le cas échéant

- les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-dessus : ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Directoire.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) le cas échéant, de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale);
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) le cas échéant ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

comptes, Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 15 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE.

au regard des principaux risques ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ; nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour deux des risques (Lutte contre la corruption et Fiscalité), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités (Eurazeo SE, Eurazeo Global Investor dit EGI, Eurazeo Infrastructure Partners dit EIP, Eurazeo Fund Manager Luxembourg dit EFML).

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre décembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de 10 semaines.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 le cas échéant avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des

définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Eurazeo SE, EGI, EIP et EFML, et couvrent entre 21% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2024

L'un des Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

David Clairotte

Associé

Sylvain Lambert

Associé du département Développement durable

ANNEXE : LISTE DES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

Principaux enjeux	Rubriques du Document de Référence traitant des politiques, actions et résultats associés revues dans le cadre de nos travaux
Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.2.2.1 Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement <ul style="list-style-type: none"> Dont les indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Part des acquisitions alignées avec la politique d'exclusion ; • Part des acquisitions faisant l'objet d'une <i>due diligence</i> ESG; • Part des acquisitions ayant répondu au reporting ESG ;
Evolution de la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.2.2.2 Evolution de la réglementation <ul style="list-style-type: none"> Dont les indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Part des fonds en levée ou en cours de déploiement classés Article 8 et Article 9 au sens de SFDR ; • Part des fonds classés Article 9 dont les indicateurs de durabilité sont vérifiés par un tiers indépendant.
Qualité de la donnée ESG	<ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.2.2.3 Qualité de la donnée ESG <ul style="list-style-type: none"> Dont les indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Part des indicateurs ESG calculés sur la base de données réelles ; • Part des fonds classés Article 9 dont les indicateurs de durabilité sont vérifiés par un tiers indépendant.
Intégration de l'ESG à chaque étape de la relation client	<ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.2.2.4 Intégration de l'ESG à chaque étape de la relation client <ul style="list-style-type: none"> Dont les indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rendez-vous ESG organisés avec les investisseurs; • Nombre de questionnaires clients reçus au cours de l'année.
Égalité de traitement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.2.3.3 Égalité de traitement <ul style="list-style-type: none"> Dont les indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Part des femmes ; • Part des femmes dans l'effectif permanent cadre ; • Ecart salarial moyen H/F • part des femmes dans le Conseil de Surveillance ou le Conseil d'Administration ; • part des femmes dans la première instance de direction ; • Nombre de participations à des évènements <i>Outreach</i>.
Conditions de travail et liberté d'association	<ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.2.3.2 Conditions de travail et liberté d'association <ul style="list-style-type: none"> Dont les indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Part des salariés à temps plein ; • Part des salariés à temps partiel ; • Taux d'absentéisme ; • Part de l'effectif disposant d'un dispositif d'assurance santé ; • Part de l'effectif disposant d'un dispositif d'assurance accidents de la vie.
Attractivité et employabilité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.2.3.4 Attractivité et employabilité <ul style="list-style-type: none"> Dont les indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Effectif total, permanent et non permanent ; • Nombre d'embauches et nombre de départs ; • Masse salariale totale ; • Montant des dispositifs obligatoires de bonus collectif et de participation ; • Montant des dispositifs d'intérêt et de bonus collectif volontaires ; • Part des salariés bénéficiant d'un dispositif de partage de la création de valeur ; • Nombre total d'heures de formation ; • Part de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année.
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.2.4.2 Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> Dont les indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie et carburant ; • Part des énergies renouvelables ; • Emissions scope 1 ; • Emissions scope 2 (market et location-based) ; • Emissions scope 3.
Lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.2.5.1 Lutte contre la corruption <ul style="list-style-type: none"> Dont l'indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Part des nouveaux collaborateurs ayant signé le Code Ethique durant la phase d'<i>onboarding</i> ;
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Section 3.2.5.2 Fiscalité <ul style="list-style-type: none"> Dont l'indicateur : <ul style="list-style-type: none"> Reporting au Directoire sur l'évolution des risques fiscaux.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Application de la politique d'exclusion
- Réalisation systématique d'une due diligence ESG avant tout investissement
- Outil de mesure de l'alignement des investissements avec la Taxonomie européenne
- Déploiement de vérifications pour les fonds classés Article 9
- Communications auprès des Limited Partners (LPs) au sujet des PAIs, pour les fonds articles 8 et 9
- Une session dédiée à l'ESG est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'Eurazeo
- Participation à des événements Outreach
- Déploiement d'une campagne de formations premiers secours
- Mise à jour du DUER avec un prestataire externe habilité IPR
- Renouvellement de l'accord d'intérressement
- Déploiement d'une plateforme de formation de learning digital pour les collaborateurs, incluant une rubrique dédiée à la Diversité, Equité et inclusion

- Score de 80 sur 301 entreprises, dans le rapport d'Honordex Inclusive PE & VC Index 2023
- 42eme place sur 120, dans le Palmarès de la féminisation des instances des entreprises du SBF120
- Index de l'égalité professionnelle
- Développement d'un plan de formation pour la population Investisseurs Juniors
- Déploiement d'une campagne de formations obligatoires et réglementaires mises en place avec les équipes Compliance (AMF, AMF ESG) et IT/ Digital (cybersécurité, fondamentaux du digital et de l'IT)
- Score CDP A
- Dispositions du système d'alerte
- Publication de la déclaration de stratégie fiscale relative à la gestion des risques fiscaux et à l'attitude à adopter en matière de planification fiscale au Royaume-Uni

3.6 Plan de vigilance

3.6.1 INTRODUCTION

Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le Plan de Vigilance d'Eurazeo a vocation à couvrir les mesures de vigilance raisonnable propres, à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, résultant des activités d'Eurazeo et de celles des sociétés qu'il contrôle directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Cette démarche de vigilance est alignée avec la stratégie ESG d'Eurazeo décrite dans ce document en section 3.1 Stratégie de durabilité ainsi que sur le site internet d'Eurazeo rubrique Responsabilité et impact. Cette section 3.6 Plan de vigilance a vocation à couvrir uniquement les dispositions spécifiques relatives à la loi sur le Devoir de Vigilance.

Les actions d'incitation aux bonnes pratiques de prévention des risques d'atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement, contenues dans ce Plan de Vigilance, relèvent de diligences raisonnables dont la mise en œuvre appartient à Eurazeo, aux fournisseurs d'Eurazeo, aux sociétés contrôlées par Eurazeo et à leurs propres fournisseurs. Il est rappelé que les activités conduites par les sociétés contrôlées par Eurazeo sont de natures très diverses. En conséquence, le Plan de Vigilance établi ne peut s'appliquer de façon uniforme à l'ensemble du périmètre ni être considéré comme couvrant de façon exhaustive les risques de chaque entité ; il revient donc à chaque société concernée d'initier, d'affiner ce plan et de le faire correspondre à ses risques effectifs.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, ce plan fera l'objet de revues régulières et de collaborations étroites entre la direction ESG et les différents départements concernés : audit et risques, juridique et RH.

3.6.2 PRINCIPES FONDAMENTAUX ET RÉFÉRENTIELS

Eurazeo est une société d'investissement dont les sociétés de portefeuille contrôlées exercent dans plus de 50 pays dans des contextes variés et sur des activités diverses susceptibles de présenter des risques couverts par le périmètre de la loi sur le Devoir de Vigilance.

Au-delà du respect des réglementations applicables dans chacun des pays où Eurazeo et ses participations opèrent, Eurazeo s'appuie sur des référentiels et principes fondamentaux ainsi que sur des dispositifs de gestion des risques exigeants.

Le Plan de Vigilance s'appuie en premier lieu sur le Code de conduite d'Eurazeo qui a pour objectif de définir les valeurs et principes clés d'Eurazeo dans le cadre du développement de la société, afin que le comportement de chaque collaborateur et partie prenante avec laquelle Eurazeo est en relation (partenaires commerciaux, actionnaires et participations) puisse être guidé par cet ensemble de valeurs et principes.

Ce Code de conduite énonce le respect par Eurazeo des standards internationaux, notamment les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE). Consultable sur le site internet d'Eurazeo, ce Code de conduite est remis à chacun des collaborateurs et mis à disposition des parties prenantes de la société.

Le Code de conduite est complété d'un Code de conduite des relations commerciales et constitue le socle des engagements attendus par Eurazeo de la part de ses fournisseurs notamment en matière de respect des lois et règlements nationaux et internationaux, des droits de l'Homme et de l'environnement.

De plus, Eurazeo s'appuie sur des principes ESG et éthiques forts qui guident son activité d'investisseur responsable. Depuis 2014, Eurazeo adhère et obtient la notation la plus élevée aux 10 principes du Pacte Mondial relatifs au respect des Droits Humains, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Eurazeo est aussi signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2009 et a obtenu en 2022 la note la plus élevée dans chacune des catégories d'évaluation afférentes à ses métiers.

3.6.3 CARTOGRAPHIE, IDENTIFICATION, ANALYSE ET HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Une cartographie globale des risques ESG a été réalisée dans le cadre de la Déclaration de Performance extra-financière et a permis d'identifier les enjeux majeurs pour Eurazeo. Ces enjeux et leur méthodologie d'identification, de hiérarchisation et d'analyse sont décrits section 3.2.1 Tableau de synthèse des risques et opportunités.

Une cartographie plus spécifique intégrant notamment le niveau de maturité de chaque société contrôlée par Eurazeo est réalisée sur les trois enjeux couverts par la loi sur le Devoir de Vigilance.

INDICATEURS D'ÉVALUATION DES RISQUES	
Droits humains et libertés fondamentales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Travail forcé ■ Travail des enfants ■ Non-respect de la liberté d'association et de négociation collective ■ Inégalité des chances et discrimination ■ Non-respect des normes internationales du travail pour les travailleurs migrants ■ Non-respect de la confidentialité des données ■ Heures de travail excessives ■ Avantages sociaux et sécurité sociale inadéquats ■ Harcèlement et abus / pratiques disciplinaires ■ Autres
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risques pour la santé et la sécurité au travail ■ Non-protection de la santé et de la sécurité du client final ■ Risques de sécurité des sites et accidents industriels ■ Autres
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pollution de l'air ■ Pollution de l'eau ■ Pollution des sols ■ Gestion inadéquate des déchets ■ Matières premières / épuisement des ressources ■ Pénurie d'eau ■ Destruction des sols / des écosystèmes / de la biodiversité ■ Emissions de gaz à effet de serre ■ Autres

Afin d'identifier les enjeux ESG liés aux fournisseurs, un outil spécifique a été développé par Eurazeo en 2015. Cet outil de cartographie de la matérialité des risques ESG d'un portefeuille de fournisseurs permet d'identifier et hiérarchiser les fournisseurs devant faire l'objet d'une vigilance particulière. Il est mis à disposition de l'ensemble des participations via la plateforme digitale Connect. Eurazeo organise régulièrement des formations sur la réalisation de cartographies fournisseurs. Chaque société est responsable de la mise en œuvre de cette cartographie.

3.6.4 PROCÉDURES D'ÉVALUATIONS RÉGULIÈRES

Eurazeo a une démarche ESG collaborative, pragmatique et constructive avec ses participations qui respecte l'autonomie des personnes morales. L'évaluation des dispositifs mis en place par les sociétés comporte plusieurs étapes :

■ *due diligence* d'acquisition durant laquelle Eurazeo intègre systématiquement les enjeux en lien avec les droits humains, la santé, la sécurité et l'environnement tel que décrit dans la section 3.2.2.1 Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement sur les critères étudiés. Les conclusions issues de ces *due diligences* font l'objet d'un plan d'actions présenté au management de l'entreprise post-acquisition ;

■ entretiens spécifiques menés post acquisition afin d'évaluer le niveau de maturité réel de l'entreprise ainsi que de définir une feuille de route adaptée ;
 ■ suivis réguliers lors des Comités d'audit et au minimum une fois par an en Conseil de Surveillance ;
 ■ remontée annuelle des indicateurs quantitatifs et qualitatifs dans le cadre du reporting ESG.

■ 3.6.5 ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

Eurazeo poursuit des objectifs vis-à-vis de chaque enjeu relatif à la loi sur le Devoir de Vigilance.

Des plans d'actions spécifiques sont déterminés avec chacune des sociétés contrôlées par Eurazeo en s'appuyant sur les principes fondamentaux et référentiels décrits dans la section 3.6.2 Principes fondamentaux et référentiels.

DROITS HUMAINS

- promouvoir le respect des droits fondamentaux des travailleurs et la fourniture d'emplois décents sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ;
- éviter toute discrimination.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- s'assurer que l'ensemble des employés bénéficie de conditions de travail dans lesquelles les risques sur leur santé et leur sécurité sont minimisés ;
- s'assurer que les collaborateurs bénéficient d'une couverture santé et prévoyance ;
- promouvoir le bien-être au service de la performance.

ENVIRONNEMENT

- améliorer la performance énergétique et s'approvisionner en énergies issues de sources renouvelables ou peu émettrices ;
- s'assurer de la sécurité des sites, des collaborateurs et des communautés locales ;
- limiter les rejets et assurer leur traitement optimal ;
- éviter toute pollution de nature à porter atteinte aux collaborateurs, aux habitants et à la biodiversité à court, moyen et long termes ;
- promouvoir une utilisation raisonnée des ressources en encourageant notamment l'économie circulaire ;
- éviter toute activité de nature à porter atteinte à la biodiversité.

Concernant les fournisseurs, Eurazeo incite les sociétés dont il est actionnaire à formaliser et diffuser une charte Achats Responsables (ou Code de conduite des relations commerciales) et à déployer des moyens de contrôle de la mise en place d'une démarche Achats Responsables. Des plans d'audits des fournisseurs prioritaires identifiés grâce à l'analyse de matérialité sont déterminés par chacune des participations.

■ 3.6.6 MÉCANISME D'ALERTE ET DE RECUEL DES SIGNALÉMENTS

Eurazeo incite chaque collaborateur à être un acteur de la prévention et de la détection des risques de manquement aux principes et valeurs du Groupe.

Le dispositif d'alerte professionnelle mis en place par Eurazeo permet à tout collaborateur d'user de son droit d'alerte. Ce droit lui permet de signaler des violations de la loi nationale et des conventions internationales ratifiées par la France ou des menaces ou préjudices graves pour l'intérêt général, les signalements relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au Code de conduite de la Société ou toute violation des droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement.

Ce dispositif est sécurisé et vise à garantir la confidentialité du signalement du collaborateur qui intervient en tant que lanceur d'alerte.

Dans le cadre de l'application de la loi sur le Devoir de Vigilance, Eurazeo encourage les sociétés contrôlées à mettre en place leur propre dispositif d'alerte.

■ 3.6.7 DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES

Afin de veiller au déploiement continu du Plan de Vigilance, Eurazeo s'appuie sur des procédures et des outils de suivi mis à disposition des sociétés contrôlées.

Ainsi, le système de reporting ESG permet le suivi d'indicateurs spécifiques sur les trois enjeux couverts par la loi sur le Devoir de Vigilance. Les résultats du reporting ESG sont partagés dans le cadre de réunions avec le Comité d'audit et le Comité RSE d'Eurazeo, avec le management des participations lors de réunions de travail ad hoc et au moins une fois par an en Conseil de Surveillance.

